

Cahiers V. L. Saulnier, 3

ÉTIENNE DOLET

(1509-1546)

Collection de
l'École Normale Supérieure
de Jeunes Filles
n° 31

COLLECTION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DE JEUNES FILLES (*)

- N° 1 M.-M. Fragonard, *Tête d'Or ou l'imagination mythique chez Paul Claudel* (1967), en dépôt à la Librairie A.G. Nizet. 12 F H.T.
- N° 2 *Colloque d'Algèbre*, organisé par P. Samuel, 6 et 7 mai 1967, diffusé gracieusement auprès des personnes intéressées.
- N° 3 *Colloque de Géographie*, organisé par F. Verger, 4 et 5 mai 1968 : *Taxonomie et géographie* (Extrait d'Inter-Géo, 1969). Epuisé.
- N° 4 M. Vigouroux, *Le thème de la retraite et de la solitude chez quelques épistoliers du XVII^e siècle* (1972), aux éditions A.G. Nizet. 20 F H.T.
- N° 5 F. Faux, *La spiritualité du cercle de Mme Acarie* (à paraître).
- N° 6 N. Cazauran, « *Sur Catherine de Médicis* », *d'Honoré de Balzac : essai d'étude critique* (1976). 36 F.
- N° 7 M.-N. Dumas, *La pensée de la vie chez Leibniz* (1976), aux éditions Vrin. 60 F.
- N° 8 B. Dumortier, *Belle-Ile, Houat, Hoëdic. Le poids de l'insularité dans trois îles de Bretagne méridionale* (1976). 36 F.
- N° 9 M.-F. Baslez, *Recherches sur les conditions de pénétration et de diffusion des religions orientales à Délos (II-I^e siècles avant notre ère)* (1977). 60 F.
- N° 10 *Mélanges Jeanne LODS. Du Moyen Age au XX^e siècle* (1978), 2 volumes. Epuisé.
- N° 11 Équipe FRALIT, *Télédétection du littoral océanique de la France* (1977). Epuisé.
- N° 12 C. Bardinet et J.-M. Monget, *Lanchad, télédétection et géographie appliquée en zone sahélienne du Tchad*. Annexe graphique et cartographique (1980). 180 F.
- N° 13 Équipe FRALIT, *Télédétection du marais poitevin et de ses marges*. Cartes hors texte (1981). 130 F.
- N° 14 M. Roig-Miranda, *Le paradoxe dans la « Vida de Marco Bruto » de Quevedo* (1980). 45 F.
- N° 15 M.-L. Pelus, *Wolter von Holsten, marchand lubeckois dans la seconde moitié du seizième siècle* (1981). 204 F.
- N° 16 J. Van Heijenoort, *Introduction à la sémantique des logiques non-classiques* (1979). Epuisé.
- N° 17 M. Suard, J.-C. Mallet, D. Nadaud, *Manipulations de Chimie. Préparation à l'agrégation de Sciences Physiques (option Physique)* (1979). 30 F.
- N° 18 D. Perrin, *Cours d'Algèbre* (1981). 3^e édition : 1985. 65 F.
- N° 19 Ouvrage collectif dirigé par C. Bardinet, R. Fosset et J.-M. Monget, *Télédétection et géographie appliquée en zone aride et sud-méditerranéenne*. Annexe infographique (1983). 200 F.
- N° 20 *Annuaire du Centenaire de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles* (1985). 60 F.
- N° 21 J. Cassanet, *Etude par télédétection des températures et turbidités des eaux au large de la Loire-Atlantique* (1982). 70 F.
- N° 22 *La conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècle*. Actes du Colloque international organisé à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles (30 septembre - 3 octobre 1980) (1982). 240 F.
- N° 23 F. Cuq, *Télédétection du littoral saintongeais. Méthodes de traitement et interprétation d'images satellitaires* (1983). 90 F.
- N° 24 C. Pellegrini, *Que ma joie demeure : roman dionysiaque ?* (1984). 60 F.
- N° 25 *Le pamphlet en France au XVI^e siècle. Cahiers V.L. Saulnier, 1*. Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983 par le Centre V.L. Saulnier (1983). 120 F.

- N° 26 *Mélanges de Langue et de Littérature française offerts à Pierre LAR-THOMAS* (1985). 180 F.
- N° 27 *Traditions polémiques. Cahiers V.L. Saulnier*, 2. Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 22 mars 1984 par le Centre V.L. Saulnier (1985). 75 F.
- N° 28 *Métamorphose et bestiaire fantastique au Moyen Age*. Etudes rassemblées par L. Harf-Lancner (1985).
- N° 29 *Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762 à 1835*. Actes du Colloque international organisé à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles les 7, 8 et 9 décembre 1984 par le Groupe d'études en histoire de la langue française (G.E.H.L.F.) (1986).
- N° 30 *Genèse de l'Etat moderne. Prosopographie et histoire de l'Etat*. Actes de la Table Ronde organisée à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles les 22 et 23 octobre 1984 par le C.N.R.S. et l'E.N.S.J.F. (1986).
- N° 31 *Etienne Dolet. Cahiers V.L. Saulnier*, 3. Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 14 mars 1985 par le Centre V.L. Saulnier (1986).

(*) Les commandes doivent être adressées au Secrétariat de la Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles : 48, boulevard Jourdan, 75690 Paris Cedex 14. Le règlement se fait soit par virement au compte courant postal de Mme l'Intendante de l'E.N.S.J.F. : C.C.P. 9.131.66 C, soit par chèque bancaire à l'ordre de Mme l'Intendante de l'E.N.S.J.F.

ÉTIENNE DOLET
(1509-1546)

Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles

n° 31

Cahiers V. L. Saulnier

3

Centre V. L. Saulnier,
Université de Paris-Sorbonne,
École Normale Supérieure de Jeunes Filles

ÉTIENNE DOLET

(1509-1546)

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National des Lettres*

48, boulevard Jourdan, 75690 Paris Cedex 14

1986

**Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour
tous les pays, y compris l'U.R.S.S.**

ISBN 2-85929-024-9

ISSN 0760-4513

© Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1986.

AVANT-PROPOS

Le troisième Cahier V. L. Saulnier est consacré à Etienne Dolet.

Dans ses deux précédentes journées d'étude (dont ces cahiers proposent les Actes), le Centre V. L. Saulnier avait abordé les terres quasi inconnues d'un genre polymorphe : le pamphlet. Du pamphlet à Etienne Dolet la distance n'était pas infranchissable. Quel homme, en cette première moitié du siècle, fut plus que lui en effet au centre ou à l'origine de querelles que le bûcher de la place Maubert ne consuma pas toutes ?

Cet aspect de l'Orléanais fut souvent à l'arrière-plan des communications réunies ici, car l'homme pose une énigme que la passion de la polémique, ou (ce qui, pour lui, revenait sans doute au même) l'affirmation de soi résoudrait peut-être. Il fallait donc, si faire se pouvait — mais c'est la seule façon d'appréhender l'homme — dresser un bilan de sa pensée philosophique et religieuse, essayer aussi de comprendre pourquoi son Cato Christianus, malgré son innocuité, fut aussitôt condamné...

Mais Etienne Dolet pose bien d'autres questions, et si ses rapports avec Erasme et Scaliger méritaient d'être précisés, son œuvre nous rappelle que la Renaissance fut le grand siècle de la rhétorique, et au carrefour des cultures latine et française. Grâce au concours d'éminents spécialistes, ces problèmes de langue et de langage reçurent leur véritable éclairage, la Renaissance les plaçant au cœur des interrogations humanistes sur l'un et les autres.

Cette journée n'aurait pas été complète sans l'intervention d'un représentant des Bibliothèques de France. Dans une communication aussi précise que brillante, il permit à l'auditoire de comprendre sous quelles conditions cette parole qui fut la raison d'être de Dolet se faisait chair, page imprimée.

M. Emile Villemeur Telle, dont les travaux donnèrent à Etienne Dolet sa seconde naissance, a bien voulu tirer les conclusions de cette journée. Qu'il en soit ici très vivement et respectueusement remercié.

Lille

Jacques PINEAUX

ÉTIENNE DOLET

Bibliographie sommaire

Pour la bibliographie de ses œuvres, on se reporterà à C. LONGEON, *Bibliographie des œuvres d'Etienne Dolet, écrivain, éditeur et imprimeur*, Genève, Droz, 1980 ; et, du même auteur, à l'article « Etienne Dolet » dans la *Bibliotheca Dissidentium*, t. IV, pp. 53-98 (Baden-Baden, Koerner, 1984).

Parmi les très nombreux ouvrages et articles publiés sur Etienne Dolet jusqu'aux années 1970, nous ne citerons ici que ceux qui apportent quelque secours au lecteur d'aujourd'hui.

- Michel MAITTAIRE, *Annales typographici ab anno M.D. XXXVI ad annum M.D. LVIII*, La Haye, 1725, t. III, part. 1, pp. 10-113.
- NÉE DE LA ROCHELLE, *Vie d'Etienne Dolet, imprimeur à Lyon dans le XVI^e siècle*, Paris, 1779.
- O. DOUEN, « Etienne Dolet, ses opinions religieuses », in *BSHPF*, t. XXX, 1881, pp. 337-355, 385-408.
- Richard Copley CHRISTIE, *Etienne Dolet. Le martyr de la Renaissance. Sa vie et sa mort*, trad. Casimir Stryienski, Paris, 1886 (et la deuxième éd. anglaise, *Etienne Dolet, the Martyr of the Renaissance*, revised and corrected, London, 1899).
- René STUREL, « Notes sur Etienne Dolet, d'après des inédits » in *RSS*, t. I, 1913, pp. 55-98.
- Marc CHASSAIGNE, *Etienne Dolet. Portraits et documents inédits*, Paris, 1930.
- Lucien FEBVRE, « Dolet propagateur de l'Evangile », in *BHR*, t. VI, 1945, pp. 98-170.
- C.A. MAYER, « The Problem of Dolet's Evangelical Publications », in *BHR*, t. XVII, 1955, pp. 405-414.

Voici maintenant la liste à peu près exhaustive des travaux qui lui ont été consacrés depuis 1970 :

- Emile V. TELLE, « Dolet et Erasme », in *Acta Erasmiana Turonensis*, t. I, Paris, 1972, pp. 407-439.

- Eugénie DROZ, *Chemins de l'Hérésie. Textes et documents*, Genève, 1970-1976, *passim*.
- Emile V. TELLE, « Etienne Dolet et Thomas More », in *Moreana*, 1972, pp. 33-38.
- Glyn P. NORTON, « Translation Theory in Renaissance France : Etienne Dolet and the Rhetorical Tradition », in *Humanism and Reform*, t. X, 1974, pp. 1-13.
- Emile V. TELLE, *L'Erasmianus sive Ciceronianus, de Dolet*, Genève, 1974.
- Henri WEBER, « La pensée d'Etienne Dolet et le combat humaniste », in *L'Humanisme lyonnais au XVI^e siècle*, Grenoble, 1974, pp. 339-358.
- Jean CÉARD, *La nature et les prodiges*, Genève, 1977, pp. 106-111.
- Nina CATCH, « La ponctuation dans les imprimés, des débuts de l'imprimerie à G. Tory et à E. Dolet », in *La Ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, fasc. 1, Paris-Besançon, 1977, pp. 29-57.
- Claude LONGEON, *Documents d'archives sur Etienne Dolet*, Saint-Etienne, 1977.
- Claude LONGEON, « Etienne Dolet : années d'enfance et de jeunesse », in *Réforme et Humanisme*, Montpellier, 1977, pp. 37-61.
- Claude LONGEON éd., *Le Second Enfer de Dolet*, Genève, 1978.
- Nino BRIAMONTE, « Note per una storia e una teoria della traduzione », in *Annali della Facoltà di Lingue e Letterature Straniere di Ca' Foscari*, t. XVII, 1978, pp. 67-83.
- Claude LONGEON éd., *Les Préfaces Françaises de Dolet*, Genève, 1979.
- Bernard ROUSSEL, « Simon Du Bois, Pierre Olivétan, Etienne Dolet, auteurs ou éditeurs de traductions françaises de textes de Martin Bucer (1529-1542) : l'exemple du Psalme I », in *Revue d'Histoire et Philosophie Religieuses*, 1979, pp. 529-539.
- Marc FUMAROLI, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, 1980, pp. 110-115.
- Claude LONGEON, « Etienne Dolet historien », in *Mélanges Franco Simone*, t. III, Chambéry, 1982, pp. 183-197.
- Claude LONGEON, *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance d'Etienne Dolet*, Genève, 1982.

- Nino BRIAMONTE, *La Manière de bien traduire d'une langue en aultre* di Etienne Dolet, in *Annali della Facoltà di Lingue e Letterature straniere di Ca' Foscari*, t. XXI, 1982, pp. 15-27.
- C. G. MEERHOFF, « Un homme aux limites de la normalité, Etienne Dolet », in *Rapports Het Franse boek*, 1982, n° 4, pp. 161-163.
- Glyn P. NORTON, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France*, Genève, 1984, *passim*.

DOLET ET CICÉRON

Dolet s'est voulu imitateur de Cicéron. Il a manifesté cette intention dans une œuvre polémique, qu'il dirige, essentiellement, contre le dialogue d'Erasme. M. Chomarat nous montrera, dans le présent colloque, les aspects historiques dont la mise en lumière est nécessaire pour qui veut comprendre le *Ciceronianus* de Dolet. Mon propos est ici plus limité. Notre auteur répond à Erasme. Il le fait sur un ton de véhémence et de mépris. Mais, quoi qu'il nous dise, il est bien évident que les objections présentées par son adversaire sont d'une intelligence supérieure.

Dans la longue histoire des critiques adressées à Cicéron, l'œuvre d'Erasme est sans doute une des plus convaincantes parce qu'elle est aussi une des plus nuancées et des plus compréhensives. Dolet pourrait répondre en refusant les nuances. On a quelquefois l'impression qu'il procède de la sorte. J'essayerai de montrer que ce n'est pas le cas. En réalité, il oppose nuance à nuance et l'œuvre d'Erasme le conduit ainsi à l'une des présentations les plus originales et les plus fines qui aient été données du Cicéronisme.

Notre recherche, étant donné la définition que nous avons proposée de son objet, va se concentrer sur les deux dernières parties du *Ciceronianus*. Nous verrons que la matière est assez riche pour remplir le cadre de la présente communication. Il s'agit d'abord de l'imitation (puisque c'est elle qui se trouve en cause), puis de la personnalité même de Cicéron.

Parlons d'abord de l'imitation. Dolet affirme son éminente dignité dans la production littéraire et oratoire. Il est naturel aux hommes d'imiter le bien là où ils le trouvent. D'emblée, notre auteur se situe dans la tradition cicéronienne qui reprend pour sa part un des courants dominants de la critique antique.

Dolet nous renvoie en effet au *Brutus*¹, dans lequel Cicéron nous propose une double histoire des éloquences romaine et grecque. Les commentateurs ont parfois tendance à traiter ce livre avec quelque désinvolture. Ils ont tort. L'Arpinate y met au point une méthode originale, qui se fonde sur la conception suivante : il existe un progrès des esprits, qui se manifeste aussi bien dans l'évolution des

1. P. 58. Nous suivons l'édition originale de Gryphe (1535), reproduite par E. Telle.

arts que dans celle de la parole oratoire. L'éloquence, à Rome et en Grèce, est allée s'enrichissant. Peu à peu les orateurs ont découvert les différentes qualités qu'enseigne la rhétorique. Ils les ont éprouvées dans l'expérience et ils les ont ajoutées les unes aux autres. Le dernier d'entre eux (qui est précisément Cicéron) a porté la synthèse à sa forme la plus complexe, la plus totale, la plus parfaite. Il faut noter qu'un tel progrès s'est opéré de manière logique et naturelle : l'accroissement et la juxtaposition des qualités ne se sont pas faits de façon arbitraire. On est parti de la simplicité, à laquelle se sont ajoutées progressivement la culture, puis la plénitude des moyens artistiques. Dès lors, Dolet (comme Cicéron lui-même) peut à la fois justifier l'imitation et en fixer les moyens et les objets². Elle n'exclut, dirons-nous, ni la culture, ni la nature. Mais elle va porter sur un seul homme : Cicéron.

Erasme reproche pourtant à une telle démarche d'aller contre ce que nous appelons la culture. Car, enfin, s'attacher au seul Cicéron, n'est-ce pas rejeter ou méconnaître tous les autres auteurs ? Dolet répond que non. Il établit une distinction entre lecture et imitation. Il faut lire tous les bons écrivains³. On peut en tirer, dans le détail, des leçons ou des modèles. Mais la véritable œuvre artistique ou littéraire constitue un tout. L'imitation doit donc se faire à partir d'un tout — et, plus exactement, à partir du tout le plus total et le plus complet, qui est précisément constitué par l'œuvre de Cicéron. L'Arpinate est, par excellence, un modèle de culture, puisqu'il a voulu proposer en exemple la synthèse de la culture antique.

Mais l'enseignement du *Brutus* et de l'*Orator* atteste également qu'il est l'homme de la nature. Nous touchons ici un des points les plus attachants de notre dialogue. Dolet s'inscrit d'une manière marquante parmi les écrivains de la Renaissance qui, après Pétrarque, ont réfléchi sur l'imitation. Ils en percevaient l'importance et même la nécessité, puisqu'ils affirmaient l'éminente valeur des modèles antiques. Mais ils étaient également sensibles au caractère novateur et créateur de la production littéraire. Dès lors, ils se trouvaient obligés de concevoir la création dans un esprit dynamique. Dolet trouve en cela ses principaux arguments pour réfuter Erasme. Il lui reproche de se représenter le Cicéronisme d'une façon trop étroite, comme une reproduction littérale de termes et de formules. Une telle image est complètement fausse. L'imitation véritable est celle qui ne se voit pas. Elle réside dans l'esprit, non dans la lettre. Imiter Cicéron, c'est comprendre qu'il est l'écrivain le plus proche de la nature. Si nous osions, nous pourrions dire que, pour Dolet, l'âme humaine est naturellement cicéronienne. Pourquoi doit-on imiter l'Arpinate ? Pour la raison fondamentale qu'il est le plus humain des orateurs. D'abord, il fournit le plus souvent les solutions du sens commun à tous les problèmes qu'ils se posent. En second lieu,

2. P. 56 sqq.

3. P. 61 sq. ; 91 sq.

la richesse et la diversité des préceptes qu'il présente lui permettent de répondre de manière générale à toutes les exigences : cela aussi est une manière de rejoindre la nature. Certes, tout orateur porte en lui les germes d'une telle doctrine, il pourrait les développer spontanément. Mais cela demande beaucoup de lucidité et de travail. L'enseignement de Cicéron, qui va exactement dans le même sens, rend les choses plus faciles⁴.

Accord avec la nature, accord avec la culture. Une pareille conception de l'imitation cicéronienne aboutit à une conception très élevée de l'activité littéraire. E. Telle a noté avec pénétration que le désaccord entre Dolet et Erasme réside en particulier en ce point. L'un et l'autre se font une haute idée de l'activité littéraire. Ils se la représentent comme un idéal : pour Dolet, un tel but peut être atteint et il place donc très haut la mesure de ses exigences. Au contraire, Erasme est sceptique ; il désespère du succès et s'abandonne dès lors à une certaine facilité.

Il faut noter en premier lieu qu'une telle référence au platonisme, utilisée en critique littéraire, procède directement de la tradition cicéronienne. C'est dans l'*Orator*, 7 sqq., que Cicéron nous explique qu'il cherche, à la manière de Platon, l'idée de l'orateur parfait. Il pense la trouver dans la combinaison et la synthèse méthodique de toutes les qualités dont la rhétorique propose l'analyse. Dolet, nous l'avons vu, procède exactement de la même manière.

Naturellement, des objections se présentent. Chaque fois, nous sommes renvoyés aux traités de Cicéron et Dolet s'y réfère avec précision pour formuler ses réponses.

La première argumentation contraire avait été présentée dès la première querelle du cicéronianisme, lorsque Jean-François Pic de la Mirandole s'opposait à Bembo. Il lui objectait l'exemple de Zeuxis, qui, pour peindre Hélène, la plus belle des femmes, avait sélectionné et combiné les beautés relatives des cinq plus jolies filles de Crotone. L'exemple apparaît chez Quintilien, cité par notre auteur. Mais il était d'abord présenté au début du I. II du *De inventione*. Et il était facile de répondre⁵. D'abord, puisqu'on citait l'exemple de Zeuxis, c'était bien Zeuxis qu'il fallait imiter, et non la diversité de ses modèles. La beauté, l'originalité de l'acte artistique résidait précisément dans la démarche unificatrice. Comme l'indiquait le *De inventione*, Cicéron avait procédé de même en éloquence, il avait fait mieux, car Zeuxis n'avait représenté que cinq filles, tandis que Cicéron introduisait chacun des modèles dans sa synthèse. Ainsi la plénitude véritable, par laquelle on reconstruit l'idée, naît de la totalité, lorsque sont accomplies ensemble toutes les exigences et les possibilités de la nature.

4. V., outre les textes cités à la note précédente, p. 119, 146 sq., 160-162.

5. Cf. p. 116 sqq.

Une autre objection peut être présentée. Plutôt que d'essayer d'accorder ensemble des modèles si multiples, l'écrivain ne doit-il pas essayer de développer ce qu'il possède d'original, d'être d'abord lui-même ? Ici encore, pour répondre, Dolet saisit l'esprit le plus exact de la pensée cicéronienne. Certes, tout créateur est un individu, qui possède ses qualités propres. Mais, pour employer une terminologie que l'Arpinate invente au livre I du *De officiis*, il est aussi une personne. En tant que tel, il unit en lui le particulier et l'universel. La personne est individuelle, bien entendu. Mais, dans l'individu, elle fait apparaître l'homme, de manière générale, avec son éminente dignité. Dolet souligne, après Cicéron lui-même, qu'il en va de même en matière de style. La noblesse et la beauté n'existent pas sans une certaine universalité. L'auteur français, si attentif à la dignité de l'homme et à sa liberté, retrouve ainsi un des aspects fondamentaux de l'humanisme cicéronien⁶.

Nous voyons donc avec combien de force et de profondeur Dolet, quittant la surface des choses, revient aux principes mêmes de la culture cicéronienne. Naturellement, une autre objection se présente ici : ne faut-il pas, tout de même, se montrer un peu plus attentif à l'individu Cicéron ? N'a-t-il pas des défauts qui jurent avec ses principes et qu'on doit éviter d'imiter ? Il ne s'agit plus ici des méthodes générales de l'imitation, mais de son objet même : Cicéron est-il un modèle ?

Erasme, tout en déclarant imiter le Cicéron total, avait émis quelques doutes à ce sujet. Il avait souligné, après divers auteurs issus de l'antiquité même, qu'on pouvait préférer Brutus, Caton ou César⁷. Mais surtout, allant lui aussi au fond des choses, il avait ranimé le grand débat entre les rhéteurs et les philosophes qui durait depuis Platon et qui était passé par Sénèque. La rhétorique, dont Cicéron était assurément le plus grand maître, ne venait-elle pas corrompre par ses ruses et ses mensonges la vérité philosophique et sa rigueur ?

Pour répondre, il faut d'abord reprendre avec Dolet les différents éléments de la rhétorique cicéronienne et voir comment il les présente⁸. On s'aperçoit que, dans la rhétorique, il distingue trois parties. La première est relative aux mots, à leur sens, propre ou figuré, aux tropes qui permettent d'en infléchir la signification. La seconde partie est relative aux phrases et au discours. Elle traite à la fois des arguments, de la composition, des styles. La troisième concerne la *concinnitas*, rythme et musique de l'expression.

6. Cf. Cicéron, *De officiis*, 107 sqq. ; Dolet, *De imitatione ciceroniana*, p. 87-89. L'auteur combine la théorie des rôles avec la théorie des styles, qu'il expose à la p. 86. Là encore, Cicéron représente l'idéal, qui surpasse et concilie les diverses particularités.

7. Cf. en particulier p. 79.

8. P. 58 sqq.

On doit ici souligner l'originalité de Dolet. Dans sa présentation de l'*ars*, il ne suit pas directement les schémas de l'Arpinate qui, après Aristote, distinguait l'*inventio* et la *dictio*, le fond et la forme, *res* et *uerba*. Rien de tel chez notre auteur. Toute son enquête porte sur l'expression, prise comme un tout, sens et beauté. Il étudie d'abord les mots, puis les divers aspects de leur agencement. En procédant de la sorte, il fait apparaître dans toute sa rigueur la réflexion de Cicéron sur l'art d'écrire. Une telle attention portée sur la parole en tant que telle fait effectivement défaut chez Erasme, qui s'est borné à confronter *copia* et *breuitas* ou à étudier les formes diverses de la persuasion philosophique, mais qui n'a pas examiné avec autant d'exigence la part de *decorum*, de convenance et donc de grâce qui existe en tout signe. Ici encore, Dolet dépasse l'image extérieure qu'on pourrait se faire de l'imitation cicéronienne pour en chercher la signification profonde et l'esprit esthétique.

Au demeurant, Dolet, nous l'avons dit, soupçonne Erasme d'éprouver quelque malveillance à l'égard de la rhétorique qui serait, chez lui, peu compatible avec la philosophie et même avec la vertu. Ce procès d'intention envers l'auteur de l'*Ecclesiastes* nous paraît fort peu légitime et la recherche récente, notamment avec la thèse de J. Chomarat, en a fait justice. Mais cela donne à Dolet l'occasion de formuler une de ses idées les plus originales.

Il souligne en effet que la vertu, si elle est nécessaire à l'éloquence, ne lui est pas suffisante. Elle doit être accompagnée de la compétence, qui ne va pas toujours de pair avec les qualités morales. Le texte est redoutable. Il engage son auteur sur un terrain dangereux. Dolet est-il le premier à dire qu'on ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments ?

On doit bien voir, en premier lieu, que sa pensée est nuancée. S'il l'a formulée de la sorte, c'est d'abord, sans doute, parce qu'au fond de lui-même il n'est pas tout à fait sûr des qualités de caractère que la nature a dévolues à Cicéron. En revanche, ses talents sont indiscutables. Et surtout notre panégyriste, qui se reprend aussitôt, célèbre dans un style magnifique les vertus politiques du grand homme qui n'a cessé de se mettre héroïquement au service de l'Etat¹⁰. On ne peut rien demander de mieux, en fait de vertu, à un écrivain.

Dolet utilise une image. Celui qui se marie ne demande pas seulement à sa femme la vertu et les mœurs : il souhaite aussi qu'elle ait de la beauté et de l'argent¹¹. La technique de l'éloquence s'apparente à de tels avantages.

9. Cf. p. 107 sqq. ; les formules principales sont les suivantes : *Non fides eloquentem, non mores facundum, non uitiae integritas disertum quemquam aut doctum efficit. Tribuit eloquentiae facultatem et disciplinarum peritiam, tum ingenii felicitas, tum immensus labor atque uehementis exercitatio* (p. 107). Notons d'emblée l'importance du mot *peritiam*. Dolet ne fait que reprendre à son propos l'énumération des trois éléments dont dépendait selon Cicéron la formation du bon orateur : *natura, doctrina, exercitatio*.

10. Cf. p. 110.

11. P. 108.

Il n'est pas sûr que Dolet trahisse son modèle par une pareille interprétation. Il a bien lu le *De oratore* ou, peut-être, Quintilien¹². Il sait que les Anciens discutaient sur la définition de l'éloquence et de l'orateur. Les Stoïciens disaient que tout se ramenait à l'art de bien dire. Les Péripatéticiens (après les Sophistes) optaient plutôt pour le pouvoir (ou l'art) de persuader. Les premiers cherchaient la vertu, les autres l'efficacité. Cicéron avait décidé de se tenir à mi-chemin et de déclarer que l'orateur véritable était celui qui, de la meilleure manière, savait prouver, plaire et toucher. Dolet connaît ce choix. Il l'interprète à sa manière en mettant l'accent sur les caractères spécifiques de la compétence. Il affirme ainsi la nécessité de l'art. Contrairement à ce que pensent les Stoïciens (avant leur disciple Jean-Jacques Rousseau), la vertu ne se suffit pas à elle-même.

Il existe plusieurs interprétations possibles de l'œuvre cicéronienne. Pour certains, Cicéron a été avant tout un maître de plénitude, pour d'autres (comme Ramus), un modèle de méthode et de logique. Erasme lui a demandé le naturel et la *copia*. Dolet a certes attaché beaucoup d'importance à la première de ces qualités. Mais, avant tout, il a voulu donner toute sa valeur à la notion de compétence.

Son insistance sur les vertus politiques est elle-même significative. Là encore il met l'accent sur la compétence. Il prend l'exemple de Salluste, dont la moralité n'est pas évidente mais dont les qualités comme historien sont reconnues. Surtout, il met l'accent sur le *De republica*¹³.

Certes, le grand dialogue de Cicéron n'est pas accessible en son temps. A l'époque de Dolet, on ne possède que les témoignages indirects et le *Songe de Scipion*. Mais cela suffit à notre auteur pour élargir sa lecture du *De oratore* et pour fonder une philosophie. Nous en retiendrons deux idées, pour conclure.

D'abord, Dolet trouve ici les éléments d'une philosophie de l'immortalité où l'amour des lettres se combine avec la volonté d'engagement politique au service de la patrie. Sans doute, une telle immortalité n'est pas présentée comme sûre. La seule certitude est celle de la gloire, qui constitue une autre victoire sur la mort et que l'éloquence, pratique à la fois littéraire et politique, justifie aisément¹⁴.

12. Cicéron, *De oratore*, I, 64 ; Quintilien, *Institutio oratoria*, II, chap. 15.

13. On voit que le texte de Dolet ne porte pas essentiellement sur l'autonomie de l'esthétique. Il ne s'agit pas de louer l'art pour l'art mais, dans la plus exacte tradition cicéronienne, d'affirmer la spécificité des études de rhétorique, contre certains philosophes qui la niaient : la morale est nécessaire mais également la connaissance des lettres. Dolet ne dit rien de plus. Il est vrai que le mouvement qu'il donne à son texte nous entraîne peut-être plus loin...

14. Sur l'importance de la gloire chez Dolet, nous renvoyons aux différents travaux que C. Longeon a consacrés à sa *Correspondance*, à ses Préfaces ou à ses dernières œuvres. Dans le *De imitatione ciceroniana*, cf. les dernières pages, notamment la p. 189, où il est parlé des meilleurs écrivains modernes, *magni et immortalitate digni*.

Certes, une telle manière de présenter les fins dernières peut apparaître dangereuse, puisqu'elle maintient la possibilité de nier l'immortalité réelle.

Il en va de même pour la présentation cicéronienne de la croyance religieuse. Ici, Dolet va plus loin que le *Songe de Scipion*. Il rejoint les *Académiques* ou le *De natura deorum*. On sait en effet comment il procède pour récuser les vues religieuses d'Erasme, pour l'assimiler à un autre Luther : il lui reproche de faire le théologien, de prétendre expliquer la foi, d'émettre des arguties philosophiques à propos du divin. L'argument manque de bonne foi. Il est plaisant de voir Erasme et Luther placés ainsi sur le même plan que les Scolastiques. Mais si Dolet, présageant le fidéisme de Montaigne, affirme si fortement son refus de philosopher sur le divin, c'est assurément pour une grande part à cause des thèses soutenues par Cicéron dans le *De natura deorum* : elles aboutissaient bien au primat de la croyance, au refus des théologies philosophiques.

Aussi bien à propos de l'immortalité qu'au sujet des dieux, Dolet prend ainsi des positions dangereuses. Pour réfuter Erasme, il n'a pas voulu revenir (comme le faisait Scaliger) à des attitudes plus traditionalistes. L'utilisation qu'il fait de Cicéron annonce au contraire, par la double référence au *De natura deorum* et à la gloire de l'éloquence, les libertins érudits¹⁵. Mais Dolet n'a pas eu le temps d'aller si loin. Il s'est arrêté au *Cato christianus* et aux *Tusculanes* qu'il édитait peu avant sa mort.

Il est temps de conclure. Nous avons limité notre étude au *Ciceronianus* et à l'image de Cicéron qui s'en dégage.

Nous avons d'abord constaté combien cette image est fidèle. Dolet ne se tient pas à la surface des choses. Il récuse le portrait caricatural qu'on avait donné de Longueil. Le Cicéronisme ne réside pas dans l'imitation littérale d'un vocabulaire, mais dans une certaine vision de la beauté ou de la compétence littéraires : il s'agit d'unir la plénitude au naturel dans la recherche harmonieuse de la transparence. Il s'agit de joindre la plus grande unité à la plus grande diversité. Magnifique expression d'un idéal du style ! Elle rapproche notre auteur de Budé plus que d'Erasme. Mais il n'aboutit pas au

15. Faut-il voir en Dolet un fidéiste ou un sceptique ? La question domine actuellement la recherche. Elle vaut aussi pour les libertins érudits et même pour Montaigne. Nous ne prétendons pas trancher ici, mais seulement souligner un point : Cicéron permet à Dolet de tenir les deux bouts de la chaîne. Entre les dogmatiques et les sceptiques, il y a les Académiciens qui refusent à la théologie tout moyen d'arriver par la philosophie à des certitudes. Dès lors les disputes deviennent illégitimes : elles n'auraient de sens que pour les dogmatiques. Faut-il donc s'abandonner au pur scepticisme ? Cicéron ne le pense pas. Il estime qu'il doit croire à la foi de ses ancêtres et aussi aux grandes leçons de l'éloquence humaine. Même si nous n'avons pas de certitude relative à notre âme, elles nous donnent une forme de gloire qui dépasse le temps. La démarche de Dolet est donc opposée à celle de Budé, qui déposait sa culture aux pieds de Dieu. Comme Cicéron, c'est dans la culture seule qu'il prétend concilier le doute et la foi. Ce qu'il reproche à Erasme est de n'être pas allé assez loin dans ce sens (sur Erasme et Luther, v. p. 37 sqq., 111, 185).

point que Budé atteint exactement au même moment. Il n'écrit pas le *De transitu*, il ne fait pas l'offrande de sa culture à la foi. Il s'en tient à la gloire antique.

A-t-il parfaitement compris le Cicéron total ? On peut discuter sur les nuances. Il exagère peut-être la théorie de la compétence. Surtout, la conception cicéronienne de l'idéal aurait sans doute permis d'accorder Erasme, trop sceptique, et Dolet, trop dogmatique. Cicéron pensait comme Erasme qu'on n'atteint pas l'idéal. Mais l'auteur de l'*Hortensius* mettait aussi son bonheur à s'en rapprocher sans cesse. Il ne fallait renoncer ni à l'exigence, ni à la modestie.

Dolet aurait pu recevoir d'Erasme quelques leçons cicéroniennes relatives à la tolérance. L'orateur avait toujours évité la polémique en matière de littérature et l'humaniste de Rotterdam et de Bâle avait lui aussi préféré se défendre plutôt que d'attaquer¹⁶. Au demeurant, Dolet allait bientôt reconnaître une fraternité plus fondamentale, alors qu'Erasme mourait dans la tristesse et que venait un grand reflux. Il y avait une autre manière, plus profonde et décisive, de pratiquer l'*imitatio ciceroniana* : c'était de mourir pour la liberté de la parole humaine.

Paris

ALAIN MICHEL

16. Sauf en une occasion, celle du *Ciceronianus*. Il le payait cher, quoi qu'il eût été, somme toute, fort modéré.

DOLET ET ÉRASME

Bouffon (*scurrus*), cadavre édenté (*silicernio dentibus defecto*), vieillard fourbe à la langue double (*senem uersipellem aut bilinguem*), passionné pour la raillerie et le bavardage (*dicacitas et garrulitas*), animé par une haine cachée, par une jalouse brûlante qui le rend fou, par une *titillante garrulitatis uoluptate*, par la *conuictiandi libidinem*, par une *obtrectandi cupiditas*, comparable à une guenon, à un chien habitué à mordre, à une catin (*meretrix*) dont les paroles flatteuses n'ont pas d'autre but que de nous délester de notre argent, à un moine ivre monté en chaire d'où il aboie, mugit et tonne (*baubantem, boantem, tonantem*)¹ — cette liste n'est pas limitative —, tel est Erasme selon Dolet dans son *Dialogue de 1534 contre le Ciceronianus* paru six ans plus tôt. Dolet pourtant, ou plutôt son porte-parole, Simon de Neufville, précise bien que « nul plus que lui n'est dévoué à la renommée d'Erasme (*Erasmi laudibus tam ipse amicus sum quam qui maxime*) »² et quiconque a lu les discours de Scaliger inspirés par le même *Ciceronianus*³ trouvera qu'en effet Dolet est bien modéré dans ses critiques. Grands sont cependant les crimes du *graculus* (choucas, injure usuelle chez les humanistes par jeu de mots avec *graeculus*), du scorpion batave⁴ : il s'est moqué des cicéroniens représentés par le personnage de Nosoponus que Dolet identifie d'emblée sans discussion et sans réserve à Longueil, le maître de son maître Neufville ; il a montré chez Cicéron lui-même quelques imperfections qui en rendent l'imitation totale peu souhaitable. D'où la passion de la défense et de la contre-attaque ; Erasme vilipendé devient pour Dolet une figure qui lui sert à se définir lui-même par contraste.



Le premier grief ne nous retiendra pas longtemps, mais mérite cependant d'être souligné ; Erasme a le tort d'être un vieillard (il a

1. Comme bibliographie on rappellera les livres de Christie, de Chassaigne et les travaux récents de Claude Longeon. On a utilisé l'édition fac-similé du *Dialogus de Imitatione Ciceroniana, aduersus Desiderium Erasmus Roterdamum, pro Christophoro Longolio procurée en 1974 par Emile V. Telle*. Les injures citées se lisent pp. 4 (bouffon, cadavre), 32 (vieillard fourbe), 44 et *passim* (*dicacitas*), 38 et *passim* (*garrulitas*), 51 (haine et jalouse), 183 (*voluptate, libidinem*), 189 (*cupiditas*), 46 (*simia*), 65 (*canis*), 155 (*meretrix*), 182 (moine ivre).

2. 51.

3. Edition Magnien, à paraître chez Droz.

4. 183.

67 ans au moment où Dolet, lui-même âgé de 26 ans, écrit son pamphlet dialogué) ; la faute est impardonnable, car elle est irrémédiable. C'est la première fois, à ma connaissance, que la vieillesse est présentée comme une tare intellectuelle, car d'ordinaire chez les humanistes, comme dans l'Antiquité, elle est une garantie de savoir, d'expérience et de sagesse ; veut-on louer un adolescent de sa précocité, on le déclare d'une *prudentiae senilis* : si jeune il a déjà la sagesse, ordinaire privilège du grand âge. Le *Dialogue* de Dolet serait donc l'indice d'un renversement des valeurs à son début.

★

En tout cas ce n'est là qu'une épice. Le plat de résistance est la doctrine de l'imitation. Pour devenir un bon latiniste selon Erasme il ne faut pas imiter le seul Cicéron, il faut considérer celui-ci certes comme le plus grand des prosateurs latins, mais sans crainte d'emprunter à d'autres sources les éléments de son vocabulaire ; et Erasme ridiculise Nosoponus, cicéronien maniaque qui à l'aide de lexiques lentement composés par lui n'utilise que des formes et même des clausules présentes chez l'Orateur romain. Dolet s'indigne et réplique : on peut lire d'autres auteurs que Cicéron, mais c'est celui-ci seul qu'il faut imiter, comme l'avait fait Longueil⁵. La formule est tranchante et la doctrine simple et contraire à celle d'Erasme ; c'est du moins l'apparence, car en fait la position de Dolet est plus nuancée que ne le laissent penser ces formules abruptes. En effet dans le *Dialogus* lui-même il autorise le recours à Térence⁶, un poète pourtant, et aussi à d'autres écrivains ; il nous dit tantôt que le vocabulaire de Tite-Live, des deux Pline, de Quintilien, d'Aulu-Gelle, de Végèce, de Vitruve, voire de Sénèque est le même que celui de Cicéron (mais ils savent moins bien agencer les mots que lui)⁷, tantôt qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de limiter au seul Cicéron le trésor des mots qu'il est aujourd'hui permis d'employer⁸. S'il s'agit de parler de réalités ignorées de l'Orateur romain, il suffira d'imiter les vertus de son style pour être cicéronien⁹ ; on pourra à son exemple créer des néologismes, des mots tirés du grec pour parler de religion¹⁰, et il énumère : *ecclesia*, *apostolus*, *episcopus*, *catholicus* et près d'une vingtaine d'autres mots de même nature. Aux conseils du *Dialogus* pour exprimer en termes cicéroniens des réalités ignorées du passé les *Commentaires de la Langue latine* dont le tome I parut en 1536, un an après le *Dialogus*, et le tome II en 1538 ajoutent :

5. 59 (l. 1-2), 59-60, 92 (l. 1), 117. Dolet (p. 115) critique la comparaison de l'orateur imitant plusieurs modèles avec le peintre Zeuxis peignant Hélène à partir de plusieurs femmes réelles ; il l'attribue à Quintilien, oubliant qu'elle est dans le *De Inuent. II*, I.

6. 93.

7. 59 ; cf. 88.

8. 119, 179 ; cf. *C.L.L.* II, 168, 41 sq.

9. 119, l. 22 sq.

10. 179-180.

former des périphrases¹¹. N'est-ce pas la doctrine d'Érasme lui-même, ce qu'un récent critique appelle l'éclectisme, opposé d'une part au cicéronisme strict et d'autre part à l'apuléisme, rejeté par Dolet aussi bien que par Érasme¹²? On dirait que Dolet tient au nom de cicéronien, mais que sous ce nom il formule une doctrine qui n'est pas cicéronienne, au moins sur ce plan. Le refus du cicéronisme est nettement affirmé dans les *Commentaires*; on y retrouve contre Érasme bien des passages du *Dialogus*, inchangés, ou à peine, mais aussi: « Ici c'est de bon cœur, ici, dis-je, c'est de très bon cœur qu'en compagnie du scribouillard (*scriptitator*) batave je rirai de la superstition et de la religion de ces gens qui n'approuvent rien, ou plutôt rejettent tout ce qui ne se trouve pas chez Cicéron en termes identiques, en syllabes identiques¹³. » Érasme est encore insulté, mais c'est bien le moins que pouvait faire Dolet au moment où il lui donne raison sur le fond. De plus le contenu même des *Commentaires* le prouve: Cicéron fournit certes le plus gros contingent des exemples, sans doute (appréciation au jugé) environ la moitié; mais on y trouve aussi en abondance Plaute, Térence, Virgile, Tite-Live, Salluste; on lit encore les noms d'Ovide, d'Horace, de Juvénal, de César, voire de Spartianus, de Lampridius, de Claudien et d'Ennius, etc.; une seule absence (complète, m'a-t-il semblé, dans le second tome), mais significative, celle de Sénèque¹⁴.

Sur un autre point encore la critique du *Ciceronianus* montre de la part de Dolet confusion et embarras; Érasme répète à maintes reprises qu'il faut *apte dicere*, c'est-à-dire adapter son langage au sujet que l'on traite et à l'auditoire auquel on s'adresse; on ne parle pas sur le même ton dans une conversation et dans une harangue; et si l'on imite Cicéron alors que les circonstances politiques, les institutions, les mœurs, les croyances sont changées, on n'aboutira qu'à une sorte de reconstitution archéologique, une éloquence dépourvue de chaleur et d'âme. Dolet, tout en approuvant la formule *apte dicere* qui est de Quintilien¹⁵ et a son équivalent chez Cicéron, rétorque: comment ne parlerait-on pas *apte* en imitant Cicéron, puisque celui-ci parlait *aptissime*¹⁶? Érasme juge inadapté et ridicule de

11. *C.L.L.* I, 1230, 38, 41: *quod uno saepe uerbo dici non potest, breui uerborum ambitu efferendum, suo nos exemplo monet* (scil. Cicero).

12. Dolet reproche obstinément à Érasme de préférer Apulée à Cicéron (*Dial.* 33, 89, 141), en quoi il se trompe, mais il y a un atome de vérité; voir sur l'ensemble du sujet l'article de John F. D'Amico, *The Case of Apuleianism*, in *Renaissance Quarterly*, XXXVII, n° 3, automne 1984, p. 351-392, en particulier note 99.

13. *C.L.L.* I, 516, 51 sq.; déjà *Dial.* 92, 1. 27 sq.

14. Pour s'assurer que cette absence est complète il faudrait de patientes et minutieuses recherches. Si le fait était avéré, on pourrait penser à deux explications qui ne sont pas incompatibles: le stoïcisme de Sénèque, ses critiques contre Cicéron (Gell. *N.A.* XII, 2), sans compter naturellement son style, dont la critique est faite d'un point de vue cicéronien par Quintilien, X, I, 125 sq.

15. XI, 1; pour ce problème on peut se reporter à mon travail sur *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, 1981.

16. *Dial.* 28, 1. 11-12.

s'adresser aujourd'hui au conseil municipal de Rome par l'apostrophe *Patres conscripti* qu'avait employée Longueil ; Dolet justifie Longueil : ne parlons-nous pas encore d'auspices alors même que cet usage a disparu¹⁷, et « qui doute que, une fois disparu l'usage des choses, nous puissions encore utiliser les mots sans qu'il y ait de faute (*uitio*)¹⁸ ? » Plus loin Dolet développe l'idée que, si aujourd'hui l'éloquence a moins d'occasions de se manifester faute de conditions politiques et judiciaires favorables, il n'en faut pas moins admirer le talent de ceux qui s'engagent dans cette voie, tout artificielle qu'elle est devenue : « Longueil, dit-il, a fait ce qui lui était permis, et il aurait accompli de bien plus grandes choses si les mœurs de notre temps l'avaient rendu possible avec l'antique pratique du forum. Par Hercule il n'y a pas moins de difficulté ni d'éloquence à soutenir une cause fictive et artificielle (*fictam et quaesitam*) (...) avec des arguments probables que d'en soutenir une authentique et réelle (*ueram et oblatam*), d'en venir au corps à corps avec la partie adverse ou de la jeter à bas de la tribune par le moyen d'exemples et de témoignages¹⁹. » N'est-ce pas donner sans le vouloir raison à Erasme ? Qu'est-ce en effet que l'éloquence, dont la fin est de persuader, s'il n'y a personne à persuader ? que signifie *apte dicere* si le discours est fictif ? il ne reste plus qu'une forme pure ; et Dolet admire en effet le style de Longueil : *syncerus, purus, politus, acutus, concinnus, sui semper similis, grandis, mollis, mitis, maturus, pellucens, non hiulcus, non asper*²⁰ ; il loue la splendeur de ses mots, son euphonie, son abondance, son style soigné et raffiné²¹. Les causes qu'avait plaidées Cicéron sont éteintes depuis bien des siècles, mais son art immortel obtient toujours notre admiration. Dolet invite à adopter par avance sur l'œuvre à écrire ce point de vue rétrospectif, celui de la postérité. L'éloquence existe hors du temps, sans fin réelle, on serait presque tenté de dire « aboli bibelot d'inanité sonore ». Elle est de l'art pour l'art, ou plutôt de l'art pour la gloire.

De là découle le rejet par Dolet de la définition antique, cicéronienne pourtant, de l'orateur comme *vir bonus dicendi peritus*²². Pourquoi *bonus*, demande-t-il ? le point de vue moral n'a rien à faire dans ce qu'on appellera plus tard l'esthétique. Cicéron, Quintilien veulent que l'orateur soit un homme honnête : pour communiquer sa conviction, il faut qu'il en ait une ; selon Dolet ce n'est pas nécessaire, il est possible de feindre ; une canaille est quelquefois grand orateur ; mais cet amoralisme est moins dicté par le cynisme ou le machiavélisme que par l'esthétisme. Un discours est beau indépendamment des circonstances où il est né, de sa réussite ou de son échec immédiat, de la sincérité et de la moralité de son auteur.

17. 28-30.

18. 31, l. 1-3 ; cf. 174, l. 3-5.

19. 21 et 147 ; cf. *C.L.L.* I, 1156, l. 34-51.

20. 50.

21. *Ibid.*

22. 107-112.

Une autre conséquence de cette position est le refus de l'improvisation²³. Celle-ci est sans doute inévitable dans une cause réelle, mais ne peut qu'être une source de fautes ou d'imperfections. C'est pourquoi l'écrit est préférable au parlé, car il est élaboré de façon réfléchie. Donc « ceux qui craignent et veulent éviter qu'un seul mot un peu impropre ou mal placé et rompant l'harmonie ou prononcé maladroitement ne leur échappe, ceux qui aiment un style régulier et uni, une parole qui s'écoule sans heurt, n'utilisent pas très volontiers, et seulement en cas de nécessité, la langue latine²⁴. » L'éloquence en dépit de l'étymologie et de l'histoire est donc essentiellement un genre écrit. Le latin est une langue morte. Et Dolet de tracer un portrait satirique assez drôle de ceux qui utilisent le latin comme une langue vivante, pour les besoins de la vie quotidienne, qui « s'adressent en latin aux domestiques et aux femmes qui l'ignorent » et parlent même à leurs chiens ou aux animaux dans cette langue²⁵. Il est certain en effet que le vernaculaire est la langue spontanée de ceux-ci ! Toute plaisanterie à part, la position de Dolet est celle des cicéroniens italiens comme Bembo : le latin est réservé à la composition d'œuvres d'art ; l'italien, propre à la vie courante, peut cependant lui aussi au prix du travail être élevé à la dignité d'une langue d'art, écrite pour la postérité. Quand plus tard Dolet écrira en français, ce ne sera pas par suite d'une conversion, mais par une conséquence logique des principes affirmés contre Erasme dans le *Dialogus*.

★

Erasme en effet improvise ses œuvres ; c'est ce que Dolet stigmatise quand il parle de sa *loquacitas* et de sa *garrulitas* ; pour lui le latin est une langue vivante et on écrit pour persuader, pour changer les dispositions d'un public. Dolet répète sans fin avec des variations le même leitmotiv : Erasme, dit-il, aime un parler (*sermo*, et non *oratio*) « équipé à la légère et qui court sans art », « un style qui coule rapidement » ; on ne trouve point chez lui de périodes harmonieuses et cadencées ; il a des pensées abondantes, mais sans force, comme un écrivain estimable plus que louable ou admirable. « Il a préféré rester couché sur le dos plutôt que de se redresser et de s'élever vers les hauteurs. Il a préféré que son nom fût connu de la foule plutôt que d'acquérir une renommée sans égale et extraordinaire auprès des hommes éloquents ». « Il a jugé bon de laisser à la postérité un monceau de volumes plutôt que des ouvrages raffinés (*elegantes*)²⁶. » Du moins, objecte timidement son défenseur dans le *Dialogus*, on le lit avec plaisir, on l'applaudit. « Oui, réplique Neufville-Dolet, nous écoutons avec plaisir même les bouffons et les fous, mais nous en sommes aussitôt rassasiés et lassés (...). Qui lirait plus d'une fois les écrits d'Erasme, qui les savourerait à nouveau après les

23. 94.

24. *Ibid.*25. *Ibid.* Sur le latin langue morte, voir aussi p. 42, 5-6.

26. 43.

avoir dévorés²⁷ ? » Nous dirions aujourd’hui qu’aux yeux de Dolet Erasme est un journaliste, non un écrivain. C’est pourquoi, croit-il constater, ses œuvres sont mortes avant lui. N’ayant pas aspiré à la gloire, à la survie posthume, il ne l’obtiendra pas et il ne ferait de tort qu’à lui-même si par le *Ciceronianus* il ne risquait d’avoir la plus déplorable influence sur la jeunesse qu’il détourne de ce noble dessein et de l’imitation du style de Cicéron ; de là le courroux de Dolet. On notera une grande analogie entre ces reproches et ceux que bien des années plus tôt Budé adressait à Erasme, coupable de gaspiller son talent dans des *λεπτολογήματα*²⁸. On ne s’étonne pas que les *Commentaires de la langue latine* soient dédiés à Budé ; ce n’est pas que le style de Budé soit cicéronien, il s’en faut de beaucoup, mais il est recherché, fort loin de l’usage parlé, il partage avec Dolet le souci de la grandeur et de la gloire.

Dolet ne se borne pas à juger globalement le style et l’œuvre d’Erasme, il passe en revue ses ouvrages. Dans le catalogue qu’il en dresse il a groupé en tête un ensemble de travaux grammaticaux et philologiques mineurs destinés aux besoins de l’enseignement, ce qui explique l’admiration pour Erasme des régents de collège²⁹ ; par exemple les *Apophthegmes* « sont un travail indigne d’un vieillard et plus convenable à un grammairien qu’à un homme hors du commun par ses mérites (*ad laudem insigni*) ; car il n’y a rien de glorieux à ajouter trois ou tout au plus quatre mots à ce qu’on a trouvé ailleurs et à le saupoudrer de scholies de ce genre : parole ingénieuse, fine, spirituelle, irritée, orgueilleuse, plaisante³⁰. » Un autre groupe d’œuvres est constitué par des livres pieux tels que l’*Enchiridion*, la *Paraclesis*, les *Commentaires sur les Psaumes* et la *Liturgie pour la Vierge de Lorette*, deux *Prières* à la Vierge Mère et une à Jésus, etc. Dolet les dédaigne et il en condamne l’inspiration avec des attendus sur lesquels il nous faudra revenir.

Dolet avait-il lu attentivement la totalité des œuvres d’Erasme ? cela est fort douteux ; pour certaines d’entre elles le titre suffisait à en révéler en gros le contenu et dispensait Dolet de les lire si le sujet ne lui agréait pas. Mais il s’agit plus que d’une vraisemblance *a priori*. Maints détails confirment cette impression : Dolet n’a qu’une connaissance partielle et superficielle d’Erasme. Admettons que ce soit par une ruse de polémiste qu’il ignore les éditions de Cicéron procurées par Erasme (il mentionne seulement³¹ celles d’Ambroise, de Cyprien et des *Lettres de Jérôme*) et qu’il soit de mauvaise foi (ou

27. *Ibid.* ; les œuvres d’Erasme mortes avant lui : 53, I. 1-3.

28. Voir J. Chomarat, *Les bluettes et la grandeur*, in *Acta conventus neolatini Turonensis*, Paris, Vrin, 1980, p. 315-328.

29. Dolet a peu d’estime pour ces honorables personnes : 4, 17, etc. Le catalogue des œuvres d’Erasme commence p. 18 ; un autre : p. 44 sq. Erasme a écrit *non oratoria, sed grammaticae* (p. 33, 7).

30. 44.

31. 41.

qu'il utilise une hyperbole outrancière) quand il assure qu'Érasme n'avait pas consacré plus de quelques heures à la lecture de Cicéron³². Mais quand il rejette comme absurde le rapprochement que More, défendant son ami, propose à juste titre entre les *Colloques* et des comédies, il cite comme arguments quelques détails précis, tous empruntés non point aux *Colloques* proprement dits, mais aux *Colloquiorum familiarium formulae*, qui en sont seulement l'embryon scolaire³³; connaissait-il autre chose que ces *formulae*, on peut se le demander. Pourquoi Dolet s'obstine-t-il à parler des *Paraphrases de saint Paul*³⁴ comme si Érasme n'avait pas écrit aussi des *Paraphrases des Evangiles*? Dans la *Lingua* est développé le thème « la langue est la meilleure et la pire des choses », la *garrulitas* et la *loquacitas* y sont longuement critiquées; l'ouvrage, chez Dolet, est transformé en un *Linguae encomium*³⁵. Il a entendu parler de la polémique entre Érasme et Luther au sujet du libre-arbitre, mais confond apparemment la position théologique des deux hommes: « Érasme, dit-il, publie des livres sur le serf-arbitre, mais en réalité il pense que la capacité de choisir (*arbitrium*) doit être avant toutes choses libérée»³⁶; cette dernière formule est bien obscure, mais quel qu'en soit le sens exact elle ne traduit nullement la pensée d'Érasme. Dolet parle des *Adages* comme d'une compilation (*surreptas Adagiorum chiliades*) formant un volume épais et ardu (*spissum et operosum*)³⁷; comme lui-même n'a pas recours à des proverbes, forme certainement trop basse et populaire à ses yeux, indigne du grand style, il est probable qu'il n'a fait qu'entrouvrir le recueil d'Érasme et qu'il ne l'a même pas feuilleté assez longtemps pour constater que Cicéron y est l'auteur latin le plus souvent cité. Dans le tome premier des *Commentaires de la langue latine* Dolet reprend ce catalogue et ces critiques. Il y ajoute l'*Ecclesiastes*, paru depuis le *Dialogus*, il en cite avec complaisance la Préface dans laquelle Érasme relève lui-même les défauts de l'ouvrage, mais il parle de ses *tres ponderosos libros*³⁸, alors que ce traité compte en réalité quatre livres. Ces quelques faits suffisent à montrer que Dolet n'avait vraiment lu qu'une faible partie de l'œuvre qu'il dédaigne, et que cette teinture lui avait ôté le goût d'en

32. Même pas une heure et demie: *C.L.L.* I, 1082, 40.

33. 46; les détails cités sont dans l'édition ASD 1-3, p. 131, l. 172-173 (*Beta, Quercus*); 161, 1171 (*caput aperire*); 149, 771 (*compotationes*); 157, 1031 (*Monechorum imposturas*).

34. 19 et 36.

35. 18, l. 25.

36. 111; il y a une série de phrases à deux propositions antithétiques destinée à montrer la duplicité d'Érasme, il écrit une chose et en pense une autre: *De seruo arbitrio libros edat, et arbitrium in libertatem asserendum omnium maxime putet*.

37. 19, l. 2-3.

38. *C.L.L.* I, 1083, 17.

prendre plus ample connaissance³⁹ : à quoi bon perdre son temps avec un auteur qui écrit pour les écoliers ou pour le grand public, non pour les hommes doctes et éloquents⁴⁰ ? Ce serait d'ailleurs une illusion de s'imaginer qu'à n'importe quelle époque, et en particulier au XVI^e siècle, les écrivains s'empressent de lire les œuvres de leurs contemporains. Dolet avait trop à faire avec Cicéron pour se consacrer à Erasme.



Après le grief de bassesse (style bas, ambition basse)⁴¹, un autre reproche capital est adressé par Dolet à Erasme ; il a constamment mêlé le sacré et le profane⁴², il a traité de questions religieuses. Ce grief à son tour a plusieurs aspects ; tout d'abord Erasme, comme Luther auquel Dolet l'associe sans faire entre eux de différence, a la prétention d'expliquer l'Écriture, d'éclairer par ses commentaires la doctrine du Christ : n'est-ce pas se croire plus efficace que le Christ et la puissance (*numen*) du Père éternel ? *O uanas hominum mentes, ô pectora caeca*, s'écrie-t-il, ce qui est une citation, mais il n'en donne point la source (*cum illo*, se borne-t-il à indiquer) : est-ce l'*Ecclesiaste*, un *Psaume*, la *Sagesse de Salomon* ? nullement puisque c'est un vers du *De Natura rerum*⁴³ ; avoir recours à Lucrèce pour

39. Avait-il lu des recueils de lettres d'Erasme, par exemple la *Farrago* ? M. Telle le pense à cause de la manchette *Epistolarum farrago* (p. 44, l. 28), mais le titre d'Erasme est *Farrago noua epistolarum* et Dolet emploie fréquemment le mot *farrago* non comme un titre mais pour désigner un fatras (de lettres, mais aussi de mots, de proverbes) : *Dial.* p. 17, l. 14 ; 26, 7 ; 42, 26 ; 178, 28 ; *C.L.L.* I, 1083, 62 ; *Liber de imitatione Ciceroniana aduersus Floridum Sabinum*, Lyon, Dolet édit., 1540 (B.N. Rés. Z 875), p. 28 : *illa Adagiorum farrago*. De même quand Dolet écrit *creber ille in epistolis florulenis de Longolio sermo* p. 52, l. 13 il est à peu près certain qu'il ne s'agit pas des *Epistolae floridae* parues en 1531 : Erasme n'y parle pas abondamment de Longueil, il le nomme une seule fois sauf erreur (Allen, n° 2379, t. IX, 40, 447-448) pour déplorer en deux lignes sa mort prématurée ; en revanche ce recueil contient plusieurs lettres visiblement destinées par Erasme à apaiser la querelle du *Ciceronianus*, à montrer qu'il est en relations amicales avec des cicéroniens célèbres comme Bembo (Allen n° 2290, la 3^e du recueil), Sadole (n° 2272, 2315, 2385 qui sont les 4^e, 5^e et 6^e du recueil), Germain de Brie (n° 2340 et 2379, les 16^e et 17^e) ; Erasme voudrait en particulier une réconciliation entière avec Budé (n° 2379, 448-465) ; si Dolet avait eu connaissance de ce recueil, il pouvait y puiser de quoi modifier son portrait d'Erasme, soit pour atténuer la critique, soit pour l'aggraver. Il semble donc que *epistolae florulentiae* désigne avec ironie n'importe quelles lettres d'Erasme, tout comme *epistolarum farrago*.

40. Sans l'épargner Dolet parle de façon plus circonstanciée de la *Querimonia Pacis* (p. 45) : il s'agit en effet d'une œuvre oratoire, non d'un « bavardage », mais elle manque à tous les devoirs de l'éloquence : *nihil docens, nihil oblectans, nihil mouens*.

41. *Quicquid in buccam uenit, inconsulto garrire effutireque* (p. 17) : *abiecte, frigide, ieuineque scripta omnia, sordida omnia, impura omnia, male culta omnia* (p. 26).

42. 35, 15. En fait Dolet dit *sacris humana miscere* : Horace, cité par Erasme (Adage n° 282, LB 142 C), écrit *Miscebis sacra profanis* ainsi commenté par Erasme : *qui nihil habent pensi, quique nihil non audent, miscent sacra profanis*. La formule de Dolet signifierait-elle que la religion d'Erasme est humaine, trop humaine ?

43. II, 14 ; Dolet dit *uanas*, alors que le texte est *miseras* ; peut-être est-ce la leçon de certains manuscrits, mais il est possible aussi qu'il cite de mémoire et modifie par un lapsus le texte authentique.

déplorer la prétention des exégètes chrétiens qui croient pouvoir aider Dieu, n'est-ce pas étrange ? On est fort tenté de penser que la protestation de Dolet n'est sans doute pas inspirée par un zèle excessif pour la religion chrétienne ; on soupçonne ici un sarcasme caché, une ironie invisible au lecteur trop naïf et on ne peut s'empêcher de rapprocher de ce passage celui des *Lettres philosophiques* où Voltaire, feignant la dévotion, proteste contre les *Pensées* de Pascal : « Je crois même que tous ces livres qu'on a faits depuis peu pour prouver la religion chrétienne, sont plus capables de scandaliser que d'édifier. Ces auteurs prétendent-ils en savoir plus que Jésus-Christ et les apôtres ? C'est vouloir soutenir un chêne en l'entourant de roseaux »⁴⁴. Quelques pages plus loin Dolet, prenant apparemment conscience de la gravité de ce qu'il vient de dire et qui semble condamner tout commentaire de l'Ecriture, ajoute dans une parenthèse un peu désinvolte : « Je fais toujours exception pour ceux qui étaient poussés à l'entreprendre soit parce qu'ils s'étaient vu confier le soin d'une cité chrétienne, soit par un accord unanime et exceptionnel : Augustin, Jérôme, Chrysostome, Cyprien »⁴⁵. Pourtant si l'on prenait à la lettre ce qu'il écrit ailleurs, toujours au sujet d'Érasme, c'est l'Ecriture elle-même dont la lecture serait superflue⁴⁶ ; non seulement Dolet ne dit point s'il faut la lire dans le texte original ou dans une traduction, et dans ce cas laquelle, mais il assure que les sentiments religieux ne peuvent être suscités par aucune lecture : *Religionem omnem ingenua animi inductione, metu et reuerentia contineri, non uerbis induci, sapientibus exploratum est* « Les sages savent très bien que toute religion est déterminée par une induction spontanée de l'âme, par la crainte et le respect, qu'elle ne peut être induite par des paroles »⁴⁷ ; le sens de cette phrase est éclairé par cette autre affirmation de Dolet proclamant la vanité de la littérature moralisatrice : *Mores sibi quisque aut perditos aut probos effingit, non ex scriptorum lectione induit*, « Chacun se fait soi-même ses mœurs, dépravées ou honnêtes, il ne s'en revêt pas par la lecture d'œuvres écrites »⁴⁸. Dolet exprime aussi en passant une thèse assez différente selon laquelle c'est Dieu lui-même qui par sa puissance (*numine*) meut les âmes, les appelle, les attire, les entraîne⁴⁹ ; qu'on

44. *Vingt-cinquième lettre : sur les Pensées de M. Pascal*, édit. Van den Heuvel (coll. Pléiade), p. 105.

45. 38.

46. Nulle part dans le *Dialogus* ou les *C.L.L.* ni ailleurs l'Ecriture n'est citée.

47. 36 ; quels sont les « sages » auxquels Dolet fait allusion ? Sa définition de la religion ne semble pas une citation empruntée telle quelle à un auteur ; l'idée n'est pas tout à fait celle de Lucrèce qui parle d'*horror* (V, 1165), de *formido* (V, 1218), de *pauor* (V, 1219), ce qui va bien au-delà de *metus* et de *reuerentia*. La pensée est plus proche de Cicéron : *religionem eam quae in metu et caerimonia deorum sit appellant* (*Inu.* II, XXII, 66). Dans les *C.L.L.* II, 1434, 45 sq. *religio* est défini : *quae superioris cuiusdam naturae, quam Diuinam uocant, curam ceremoniamque affert*, ce qui est une citation de Cicéron (*Inu.* II, LIII, 161) ; Dolet définit ensuite les autres acceptations du mot latin : *id quod uulgo debitum officii hoc est, iustum muneric* (imprimé, par erreur visiblement, *numeris*) *functionem appellant*.

48. 135, 25-27.

49. 38-39 ; plus exactement Dolet dit : *Christus, qui suo numine mouet, etc.* ; quelques pages plus haut (p. 35), il associe *Christus* et *patris aeterni numen*.

retienne l'une ou l'autre, elles ont toutes deux pour conséquence logique de frapper de nullité l'exégèse, les traités de morale et de piété, l'Ecriture elle-même, et en tout cas une bonne part de l'œuvre d'Erasme. Tout ceci ne paraît nullement inspiré par un zèle ardent pour la religion chrétienne ; on a d'ailleurs remarqué que Dolet fait consister le sentiment religieux dans la crainte et le respect ; nulle place n'est faite à l'amour de Dieu qui est le premier commandement biblique ; en fait la définition du sentiment religieux que donne Dolet pourrait se rencontrer chez Cicéron.

Deuxième grief contre la littérature pieuse d'Erasme, Luther et consorts : si elle ne peut faire aucun bien elle nuit de façon assurée à la religion et à l'Eglise⁵⁰. En examinant, de façon contradictoire entre eux, certains points de la croyance chrétienne (*Christiana persuasionis*)⁵¹, ils l'ébranlent ; par leurs polémiques ils font naître des incrédules que l'on voit « nier que Dieu prenne soin des affaires humaines, proclamer que l'âme ne survit pas au corps, croire que tout est détruit par la mort et qu'il ne subsiste aucune conscience »⁵². Ce raisonnement ne convainc qu'à moitié ; car, quelles que soient leurs polémiques, tous les chrétiens, et Erasme parmi eux, ne mettent nullement en doute la Providence ni l'immortalité de l'âme. De telles négations ont pu être aidées par les controverses théologiques, mais on voit mal comment celles-ci auraient pu susciter le matérialisme qui au contraire a dû être nourri par la lecture de Lucrèce ou de Cicéron : non que ce dernier soit épicien, mais en réfutant l'épicurisme il l'expose. De toutes les explications qu'on peut proposer de cette phrase de Dolet, étant donné ce qu'on a déjà compris de lui et de son ironie cachée, la plus plausible est que là encore il se donne le malicieux plaisir de feindre d'incriminer Erasme et les autres en leur imputant une influence déletière, alors qu'en fait les opinions que Dolet leur reproche d'avoir favorisées sont assez voisines des siennes. En tout cas un rapprochement laisse songeur : dans la *Préface* du *Dialogus*, écrite en novembre 1534 peu après l'affaire des placards alors que les arrestations sont nombreuses, il écrit : « Devant ces tragédies j'ai l'attitude d'un spectateur : les autres à la fois m'inspirent de la douleur et de la pitié pour leur malheur, et me font rire par leur sottise, car avec un ridicule entêtement et une intolérable obstination ils se mettent eux-mêmes dans un péril mortel⁵³. » Le point de vue de Dolet n'est ni celui d'un luthérien (il s'indignerait), ni celui d'un catholique (il s'indignerait aussi mais pour des raisons contraires), ni celui d'un simple chrétien (il ne montre aucun souci pour le salut éternel des malheureux) ; c'est une pitié tout humaine qui l'anime ; il semble suggérer que ces luthériens feraient bien mieux de renoncer à leur foi pour avoir la vie sauve : c'est de la sottise de s'accrocher à de telles convictions au risque de perdre la

50. 36, 12 à 37, 19.

51. 37, 2-3.

52. 37, 8-10.

53. 6, 20-25.

vie ; il y a vraiment là une sorte d'indifférence en matière de croyance religieuse : Dolet le dit bien, son attitude devant cette tragédie religieuse est celle d'un spectateur.

Troisième grief contre les œuvres religieuses d'Erasme (et, ajoutons-le à nouveau, Luther et *alii*) : il a eu tort de critiquer les Moines, les Evêques, le Pape ; non qu'il n'ait eu raison sur le fond, et en quelques mots énergiques Dolet renchérissant sur lui rappelle la duplicité des moines, les vices des évêques, la cupidité du Saint-Siège, mais il ajoute que nos ancêtres avaient une attitude plus sage et plus prudente, car ils gardaient le silence sur ces dérèglements dont ils n'ignoraient rien : mieux valait fermer les yeux que de soulever les tempêtes qu'a déchaînées la dénonciation irréfléchie des modernes⁵⁴. Il est bien difficile de voir dans cette attitude autre chose que mépris pour la corruption de l'Eglise, indifférence à sa guérison, conservatisme social qui repose sur un certain dédain pour les opinions de la masse : il vaut mieux qu'elle soit dupe et respectueuse qu'informée et révoltée. On notera une analogie toute superficielle entre ce point de vue et les conseils d'Erasme invitant à ne pas soulever devant le peuple les débats théologiques sur les questions disputées ; mais cette prudence concerne la théologie, non les mœurs et, comme Dolet le lui reproche, l'auteur des *Colloques* ne se fait pas faute de critiquer la discordance entre les principes affichés et la conduite réelle chez les moines, les évêques ou les papes ; il ne partage pas le conservatisme dédaigneux et sarcastique de son accusateur.

Enfin le dernier point de désaccord entre l'auteur des *Paraphrases* et celui des *Commentaires de la langue latine* concerne la destinée posthume de l'homme. C'est probablement le point central qui explique les autres griefs du *Dialogus*. La citation voilée de Lucrèce, les remarques ironiques sur les opinions matérialistes répandues par les polémiques religieuses amènent évidemment à se demander si, comme on le lui a reproché de son vivant et après sa mort, Dolet n'aurait pas été épicurien. On relèvera que nulle part il n'exprime la moindre préoccupation concernant son salut et la vie éternelle au sens chrétien, sinon la bizarre formule : « C'est le Christ qui accueille les transfuges quand ils ont reconnu leur faute, qui pardonne aux déserteurs et leur ouvre l'entrée du camp qu'ils ont souhaité⁵⁵. » Mais si cela ne suffit pas pour faire de Dolet un chrétien (dans les *Commentaires* il parle plusieurs fois de la religion chrétienne, il ne dit jamais, semble-t-il : « notre religion »)⁵⁶, on est encore moins autorisé à faire de lui un épicurien, bien qu'il ait pu emprunter à l'épicurisme certains thèmes, car la vie tumultueuse qu'il a menée ne s'accorde point au précepte « Cache ta vie » et les travaux gigan-

54. 39, 10 à 40, 22 en particulier 40, 4 sq. : *Satius illis tamen uisum est et cautius ad hominum lapsus conniuere*, etc.

55. 39, 2-4. Nulle part : sauf peut-être dans les derniers mois.

56. *C.L.L.* II, 888, 12 ; 1087, 14 ; 1030, 23 ; 1448, 27, etc.

tesques qu'il a menés à bien, animé par le désir de la gloire, sont difficilement compatibles avec un épicurisme conséquent. Quelques textes permettent de cerner mieux le problème. « Il était né, dit-il de Longueil, sous la loi et la condition qui nous fait descendre dans cette auberge mortelle pour y contempler un ou deux actes de la comédie humaine, pour sortir du théâtre au premier signe de la nature qui nous commande, et pour revenir au lieu que nous avions quitté peu auparavant pour nous glisser secrètement ici⁵⁷. » Le thème de la vie comme auberge est compatible avec le christianisme ; il vient du *De Senectute*⁵⁸ qui a fourni à Erasme un développement connu du *Conuiuum religiosum*⁵⁹ ; comme figurent aussi dans cet ouvrage le thème du théâtre qu'est la vie⁶⁰, celui de la préexistence des âmes et de leur retour après la mort à leur lieu d'origine⁶¹, il paraît plus que probable que Cicéron est la source de ce passage du *Dialogus* et plus largement des idées de Dolet sur la destinée *post mortem*. On ne pense pas seulement au *De Senectute*, mais aussi au *Songe de Scipion* ; l'Africain, du haut de la Voie lactée, montre à son petit-fils les grands hommes morts : *hinc profecti huc reuertuntur*⁶² (les âmes des hommes qui ont vécu dans l'obscurité ou les plaisirs, au lieu de remonter aussitôt au ciel, se traînent longtemps près de la terre). Dolet développe la même idée en inversant l'ordre : *eo reddituri unde paulo ante clam huc adrepserunt*⁶³. Comment concilier cette affirmation, d'origine en fin de compte platonicienne⁶⁴, avec les reflets d'épicurisme qui brillent ironiquement ça et là ? C'est encore Cicéron qui fournit la clé : dans le livre I des *Tusculanes* il démontre que la mort ne saurait être un mal car ou bien l'âme est immortelle et d'origine divine et la Providence veille sur elle qui n'a rien à craindre, ou bien l'âme s'anéantit à la mort qui la délivre des maux de cette vie ; ou bien préexistence et survie, ou bien le néant⁶⁵. Dolet proclame avec fougue qu'il est absurde de craindre la mort et que cela est vil⁶⁶. Il semble peu douteux qu'il faille voir là l'enseignement de Cicéron. Dans le *Dialogus* Dolet dit que l'imitation de Cicéron consiste entre autres choses à lui emprunter des *sententiae*, c'est-à-dire des pensées, et à les arranger autrement⁶⁷ ; il assure aussi que Cicéron est un

57. 76, 19-24.

58. XXIII, 84 ; le mot *diuersorium* est commun à Cicéron et à Dolet.

59. ASD I-3, 252, 631 sq.

60. C.M. XIX, 70 ; il y a cependant une différence : chez Cicéron l'homme est acteur, chez Dolet spectateur.

61. C.M. XXI, 77.

62. *Somn. Scip.* XIII, 13.

63. 76, 23-24.

64. Comme cela est rappelé dans le *De Senectute*, XXI, 78.

65. L'alternative se trouve formulée de la façon la plus concise au paragraphe 117.

66. Voir en particulier C.L.L. II, 1162-1163 ; les manchettes en résument le contenu : *Mors morituris terribilis : immortalibus ridicula* et *Mortis cogitatio mortalibus horribilis : immortalibus grata*.

67. 66-67 ; voir par exemple 67, 9 sq. *Ita sententias ex Cicerone collectas sic inuertere arte nostra possumus, ut sua, si uiuat, Cicero non agnoscat, etc.* ; le mot *sententia* est équivoque comme « pensée » en français ; de même *loci* peut désigner soit des « passages » de l'auteur, soit des « lieux » (rhétoriques, communs, etc.) ; cela revient au même pour notre propos.

maître de philosophie⁶⁸ ; on doit donc admettre que le cicéronianisme de Dolet, assez contestable s'il s'agissait seulement des mots, comme on l'a vu, est surtout un cicéronisme de la pensée, mais le Cicéron de Dolet n'est nullement christianisé comme celui d'Erasme, il est entièrement païen ; et peut-être est-ce un des griefs inavoués et inavouables de Dolet contre Erasme que d'avoir christianisé l'auteur des *Tusculanes*.

Là ne s'arrête point l'influence de Cicéron et l'opposition entre Dolet et Erasme au sujet de la destinée *post mortem*. L'immortalité recherchée par Cicéron et à sa suite par Dolet consiste dans la gloire posthume, alors que pour un véritable chrétien la gloire appartient à Dieu seul. Le *De Gloria* est perdu, mais les idées qui en formaient la substance sont exprimées dans maintes autres œuvres, depuis les *Tusculanes* et le *De Officiis* jusqu'au *Songe de Scipion* et à la première *Philippique*. Dolet parle plus souvent, plus nettement et avec plus d'ardeur de la survie du nom que de celle de l'âme. L'article *Immortalis* des *Commentaires de la langue latine* est illustré de citations du seul Cicéron qui concernent toutes la mémoire immortelle, l'immortalité du nom, la gloire immortelle ; une seule parle de l'immortalité de l'âme au sens strict, encore dit-elle : « S'il n'était pas vrai que les âmes soient immortelles, l'âme de tous les meilleurs d'entre nous ne s'efforcerait pas d'atteindre une gloire immortelle » (*De Senectute*)⁶⁹. Dans la Préface du *Dialogus* Dolet écrit avec émotion : « Je n'ai présentement qu'un seul refuge contre les angoisses et l'afflux des soucis et les injures de la fortune: le savoir et les lettres (...) ; elles me promettent une durée sans fin pour ma renommée et pour mon nom (...). Je suis plongé en elles afin que la postérité comprenne que non seulement j'ai vécu, ce qui nous est commun avec les bêtes, mais que j'ai vécu dans l'amour de la vertu. Ceux que cela fera rire et qui me prendront pour un fou, peuvent bien se fondre dans des plaisirs qui disparaîtront avec eux et accumuler des biens périssables, moi je m'engagerai dans la vertu et la pratiquerai, car c'est elle seule qui nous arrache aux ténèbres de la mort⁷⁰. » Ainsi, comme pouvait déjà le suggérer la précédente citation du *De Senectute*, l'immortalité de l'âme consiste essentiellement dans celle du nom, dans la gloire posthume. Cette sorte de religion où la recherche de la gloire tient la place qu'occupe dans le christianisme celle du salut, où, pour mieux dire, la gloire est la victoire sur la mort, le salut est encore défini avec flamme dans l'article *Posteritas* des *Commentaires* : « Embrasés

68. 34, 10-15.

69. *C.L.L.* I, 1312 ; la citation du *De Senectute* (XXIII, 82) est l. 45 sq. Voir aussi l'article *Viuere* (*C.L.L.* II, 1142, 47 sq) : *Viuere est spirare, in uita esse, uel commorari, lucem intueri. Neque solum viuere dicuntur uiuia, sed etiam uita, carentia: in quibus scilicet uita propter celebritatem nominis uel praestantiae constituitur. Sic dicitur aliquis post mortem uiuere gloria et uirtutis celebritate. Dicuntur etiam alicuius opera post mortem autoris uiuere, quae non inter mortua iacent, sed in manibus hominum uersantur.*

70. *Dial.* 5, 5-20. A l'influence de Cicéron on peut ajouter celle des *Prologues* de Salluste ; voir par exemple *Cat.* I, 1-4 et III, 2 (on se rappellera que Dolet projetait une œuvre d'historien : *C.L.L.* II, 1385, 7 sq.).

par la passion de la postérité nos ancêtres ou bien se sont consacrés aux arts et aux lettres pendant des jours et des nuits ou bien ont embrassé la carrière des armes et ils ont accompli des efforts presque surhumains. (...) Hommes vraiment dignes du nom d'hommes ! En effet l'immortalité qui est propre à l'homme, ils l'ont recherchée par leurs hauts faits (...). Mais ceux qui se sont attachés au loisir et à la paresse, en quoi diffèrent-ils des animaux ? après avoir passé leur vie dans le silence, ils disparaissent comme des bêtes ; ils sont envoyés aux ténèbres extérieures comme des bêtes : entrés dans la vie, bientôt privés de vie et de lumière. En revanche ceux que les honneurs accordés par la postérité poussent à s'attacher à la vertu ne sont-ils pas à ton avis plus semblables à des dieux qu'à des hommes ? Et nous sommes vraiment semblables à des dieux si nous sommes l'objet d'un culte de la part de la postérité, puisque la puissance (*numen*) des dieux n'est rien d'autre que le culte et le respect que leur accorde la postérité⁷¹. » Que penser de cette divinisation accordée par la postérité ? Peut-être se comprend-elle mieux si l'on a présenté à l'esprit la doctrine d'Evhémère, reprise par le poète Ennius, et exposée dans le *De Natura deorum* : les dieux, disait Evhémère, sont en réalité des hommes auxquels leurs exploits ou leurs bienfaits ont valu d'être l'objet d'un culte après leur mort ; Dolet reprend l'idée en l'inversant : au lieu de montrer dans les dieux des hommes, il affirme que les hommes peuvent devenir des dieux ; le double sens de *colere*, à la fois « honorer » et « rendre un culte à », facilite ce pathétique détournement de l'évhémérisme.

Reste à répondre à une objection qui pourrait se tirer du passage du *Dialogus* dans lequel Dolet, pour laver Longueil de l'accusation de paganisme lancée contre les cicéroniens par Erasme, assure : « tout ce qu'il dit et écrit est chrétien »⁷². En revanche, c'est Erasme lui-même qui mériterait l'accusation de paganisme : « il a beau couvrir de baisers la douceur du nom de Jésus, embrasser l'image de Pierre et Paul, vénérer les reliques des Apôtres, s'attacher au bois de la croix et au crucifié, orner sa bibliothèque d'emblèmes sacrés et de statues des saints (*diuorum*), bavarder sans fin de théologie, il a l'âme la moins chrétienne qui soit et la plus impie, la plus envieuse, la plus injuste, la plus scélérate du monde, selon moi⁷³. » Ces sarcasmes visent Erasme, mais le tableau d'une piété extérieure et matérielle ne lui ressemble pas : il l'a lui-même suffisamment dénoncée comme piété impie ; il est peu probable que Dolet ignore cela et ce serait donc une nouvelle malice que cette sorte de bataille à fronts renversés où Dolet attribue à son adversaire les aberrations que celui-ci s'est acharné à peindre comme ridicules ou détestables. Quant au reproche final d'avoir l'âme la moins chrétienne qui soit, il équivaut à celui-ci : « l'âme la moins morale qui soit », mais ce pourrait être la morale de Cicéron, car il n'y a rien de proprement irréligieux dans les

71. *C.L.L.* I, 1310, 31-53.

72. 186, 20-21.

73. 186, 6 à 187, 5.

vices que Dolet attribue à Erasme sinon le très vague « impie »⁷⁴. En fait, ce que Dolet avec des ruses reproche à Erasme, c'est sans doute d'être resté intérieurement attaché à la croyance chrétienne et c'est ce que me paraît signifier la formule dénonciatrice : *Contractum cucullo ingenium, abiecko cucullo non exuit* : « L'esprit que lui avait donné la cagoule, il ne l'a pas dépouillé en rejetant la cagoule⁷⁵. »



Les jugements de Dolet sur Erasme ne se limitent point au *Dialogus* et aux *Commentaires de la langue latine*, tome premier. Le tome II parut en 1538 deux ans après la mort du Rotterdamois. Le changement de ton qui suivit celle-ci ne s'explique pas seulement par le *De mortuis nil nisi bonum* traditionnel. Les articles *Acrimonia* et *Conditio* rendent hommage aux travaux immenses du défunt⁷⁶ ; Dolet pousse même l'amabilité jusqu'à utiliser un adage⁷⁷ et il se pourrait qu'il se soit familiarisé avec le gros ouvrage d'Erasme après 1536 ; en tout cas il l'associe en une triade inattendue à Budé et à lui-même : « On dira (...) que Budé, Erasme, Dolet exactement à la même époque ont brûlé du même zèle pour la vertu, qu'ils ont été célèbres pour leur amour de la vertu et des lettres, qu'ils ont méprisé les plaisirs (quoi de plus indigne qu'eux d'un homme docte ?), qu'ils se sont consacrés tout entiers aux lettres et se sont montrés utiles chacun à sa façon à la République des lettres et à la jeunesse ignorante⁷⁸. » Voici donc les *Adages* mis sur le même plan que les *Commentaires de la langue latine* ou ceux de *la langue grecque*. Il y a donc des ouvrages d'Erasme qu'on peut relire et qui lui survivent ; s'il lui rend hommage, Dolet reste fidèle à ses principes ; les immenses

74. On sait le sens large du mot *pius* (envers les dieux, mais aussi envers la patrie ou les parents, voire les enfants) ; or les attendus par lesquels Dolet justifie les épithètes dont il accable Erasme se résument à sa prétendue passion de dénigrer, de calomnier et d'insulter tout le monde y compris les morts (comme Longueil) : *qui defunctorum famam non obscuret solum, sed impiorum etiam nomen eis impingat* (187, 8-9) ; l'impiété d'Erasme consiste à traiter des morts d'impies : le fondement de ce grief est l'identification de Longueil et de Nosoponus, qui est tout de même un personnage fictif, même s'il doit quelque chose (disons : beaucoup) à Longueil.

75. 158, 17-18.

76. *C.L.L.* II, 520, 41 : *Viri tanti immensis laboribus, ingenio non uulgari, eruditioni uendibili* ; *C.L.L.* II, 954, 26 sq.

77. *C.L.L.* II, art. *Acrimonia*, 520, 1. 24-25 : *Erasmus ipsum in eadem mecum nauis esse* (*Erasmi animae delicias facio paroemio, paroemis in uita perpetuo usae*)... Cet adage est le n° 1010 d'Erasme (LB II 410 A) ; Dolet a d'autant plus de plaisir à le citer qu'Erasme l'a trouvé chez Cicéron (*Fam.* II, V, 1) ; il l'explique : *in communis periculo esse* ; le danger commun dans lequel se trouvent Erasme mort et Dolet, c'est d'être dénigrés et calomniés, et peut-être par les mêmes ennemis.

78. *C.L.L.* II, art. *Conditio*, 954-955 ; on relèvera la permanence d'un même thème : c'est seulement par d'héroïques travaux (la vertu) qu'un homme se distingue de l'animal ; on comparera la *Préface* du *Dialogus* (texte cité, voir note 70), de novembre 1534, à ces lignes parues en 1538 : *Pecudem, non hominem nominaro, qui, ut pecus, uitam silentio transegerit, nullis relictis homine dignis monumentis, quae uixisse, non perpetuo mortuum fuisse testentur : id est, uoluptatibus colliquisse etc.*

labeurs donnent à Erasme cette grandeur que lui dénialt le *Dialogus* et assurent sa gloire posthume : « Vaine est contre des hommes protégés par les remparts si solides de l'immortalité la puissance de la mort ⁷⁹. » Tragique paradoxe : si Dolet a atteint lui aussi l'immortalité ce n'est pas par ce travail d'Hercule que représentent les deux tomes de ses *Commentaires* ⁸⁰, c'est par le bûcher de la place Maubert : cette mort scandaleuse lui a assuré la victoire sur la mort qu'il désirait si passionnément.

Paris

JACQUES CHOMARAT

79. C.L.L. II, 1163, 25-26 : *Inanis est contra uiros tam firmis immortalitatis uallis septos mortis potentia.*

80. La comparaison avec les travaux d'Hercule est de Dolet lui-même dans le *De suis linguae latinae commentariis carmen* qui figure à la fin du tome II des C.L.L. en avant-dernière position. Plus émouvant le dernier poème :

De se ipso

Pertulit et multos aectus et frigora multa,
 Abstinuit somno saepe ciboque libens,
 Viueret ut fama celebri post fata Doletus :
 Quas natura negat, sic cumulantur opes.
 Quam natura negat certam post funera uitam
 Credidit aeterno nomine posse dari.
 Et tu hunc miraris tantos subiisse labores ?
 Fecit id optatae posteritatis amor,
 Posteritatis amor : quem quis, nisi bellua, spernat ?
 Heu uita ut nulla est, posteritate carens.

« Dolet a supporté maintes chaleurs et maintes froidures, souvent il s'est de bon gré privé de sommeil et de nourriture, afin de vivre après le trépas par la renommée : c'est ainsi qu'on accumule les ressources refusées par la nature. Une vie assurée après les funérailles est refusée par la nature : il a cru qu'elle pouvait être donnée par un renom éternel. Et toi tu t'étonnes qu'il ait persévééré dans de si grands travaux ? La cause en est l'amour de la postérité désirée : l'amour de la postérité, qui le mépriserait, s'il n'est un animal ? Hélas comme la vie n'est rien sans la postérité ! »

SCALIGER ET DOLET

« Quant à Dolet, on peut bien l'appeler la plaie et le fléau des Muses, car outre qu'un si grand corps, pour parler comme Catulle, ne renferme pas même un grain de sel, cet insensé souhaite se poser en tyran de la poésie ; ainsi il incruste à son gré dans la poix de ses poèmes des perles virgiliennes dans l'espoir qu'elles paraissent être ses créations. »

Ce jugement, tiré de la *Poétique*¹, est trop connu² pour que nous le citions dans son intégralité ; son injustice n'a d'égal que sa cruauté : Scaliger, qui en 1531 avait fait grief à Erasme d'oser troubler le repos d'un mort, n'hésite pas à y tourmenter les Mânes de l'Orléanais par delà le bûcher de la Place Maubert³.

Pourquoi une rancune si tenace ? Peut-on découvrir dans les relations entre les deux humanistes la source de cette haine qui s'affiche et qui s'étale d'une aussi choquante manière ? Tel sera ici notre but ; non justifier l'injustifiable, mais tenter de trouver — et de comprendre — les motifs de l'Agenais. Peut-être décèlerons-nous, au cours de cette enquête, certaines constantes dans l'attitude de Dolet, si souvent surnommé « Durus » par ses amis et relations.

Les rapports entre les deux hommes avaient pourtant débuté sous les meilleurs auspices. Vers la fin de 1533, sans doute par l'entremise de Jacques Rostaing⁴, un ami commun, Dolet liait amitié avec un brillant étudiant de la Faculté de Droit de Toulouse, Arnoul Le Ferron.

1. *I.C.S. Poetices libri VII*, Lyon et Genève, A. Vincent et J. Crespin, 1561, p. 305 A'.

2. Le passage est cité par Bayle (*Dict. Hist. et Crit.*, t. II, éd. 1720, p. 1011-1012, rem. C), Bailliet (*Jugemens des Savans*, éd. La Monnoye, t. IV, Amsterdam, 1725, p. 66, n° 1279), Maittaire (*Annales Typographici ab anno MDXXXVI ad annum MDLVII*, La Haye, 1725, t. III, *pars Ior*, p. 16), J. Boulmier (*Estienne Dolet*, Paris, Aubry, 1857, p. 93-94), Ch. Nisard (*Les gladiateurs de la République des Lettres*, Paris, Michel Lévy, 1860, t. I, p. 352-353), R. Copley-Christie (*Etienne Dolet*, 2^e éd., Londres, Macmillan and Co., 1899, p. 215-216 et 476), V. Hall Jr. (*Life of J.C. Scaliger*, *Transactions of the American Philosophical Society*, New Series, 40, vol. IV, Part 2, 1950, p. 153-154).

3. « Et bien que ses vers l'eussent mérité autant que leur auteur, convaincu d'athéisme, il a tout seul enduré la flamme du supplice ; la flamme cependant n'a su le purifier ; lui-même a plutôt souillé la flamme... ». Odieuse insinuation mise plus tard en vers par E. Pasquier, v. l'épigramme chez Busson, *Le rationalisme...*, Paris, 1957, p. 120.

4. Selon Cl. Longeon, *Correspondance d'E. Dolet*, Genève, Droz, 1982, p. 34-35, note 2.

Or ce dernier avait quelques mois plus tôt entamé avec Scaliger une relation épistolaire intense et chaleureuse, puisqu'elle se prolongera plus de vingt années durant⁵. L'exilé d'Agen apprend ainsi au détour d'une lettre que son jeune ami s'est lié avec l'orateur turbulent de la nation française ; or Scaliger connaît déjà l'éloquence de Dolet (il a pu en avoir quelques échos par Le Ferron, qui se trouvait présent⁶ le jour où le « *religiosus Ciceronis imitator* »⁷ a lancé sa seconde harangue contre les Gascons) ; et en janvier 1534 Le Ferron a ainsi la joie de transmettre à son condisciple les salutations chaleureuses de Scaliger⁸.

Dolet, au moment même où les récriminations contre son *Oratio II* devaient se faire plus violentes, s'empresse de répondre au juris-consulte pour le remercier de lui avoir concilié un allié d'une telle valeur ; car, comme il en assure son correspondant, « il n'y a absolument personne pour qui [il ait] plus d'affection et d'admiration » que Scaliger⁹.

A l'automne de cette même année 1534, Dolet fait imprimer sa correspondance à la suite de ses deux discours toulousains ; il pense prouver par là à ses détracteurs qu'il s'est fait un nom dans la République des Lettres, puisque ses relations s'étendent, bien au delà du cercle humaniste toulousain, jusqu'à Paris. Or le recueil ne s'ouvre pas sur la lettre que Dolet avait adressée à Budé¹⁰, et dont il devait être si fier, mais avec les trois lettres qu'il avait écrites à Le Ferron au début de l'année ; elles sont en effet le prolongement de ses harangues, comme une justification de sa violence, une glose portée en marge de son *Oratio II*. Double avantage, puisque ces lettres révélaient qu'un Gascon dès lors renommé à Toulouse avait accordé son soutien et sa caution à la cause défendue par Dolet, et que la

5. Sur les relations entre les deux humanistes, v. R. Dezeimeris, *Remarques et corrections d'E. de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé 'EPOTIKΟΣ*, Paris et Bordeaux, Aubry et Chaumas, 1864, p. 7-37.

6. Dans sa deuxième lettre à Dolet, envoyée entre le 27 et le 29 janvier 1534 (*Amicorum Epistolarum Liber*, à la suite des *Orationes duae in Tholosam*, s.l.n.d. [Lyon, Gryphe, 1534], p. 156), Le Ferron évoque un passage de l'*Oratio II in Tholosam*, rempli d'interrogations oratoires où Dolet répondait à Pinaqui, qui avait accusé les Français d'être larbins et fripons. Le Ferron paraphrase ce passage (= *Oratio II*, p. 48 éd. cit.) sur le ton du reproche et ajoute : « *Reliqua melius nosti et ego, propter Gallorum risum, quo tuas illas interrogations excipiebant, pauca exaudavi.* »

7. Comme l'a déjà souligné E.-V. Telle (*L'Erasmianus d'E. Dolet*, Genève, Droz, 1974, p. 22-23), qui cite le passage, Dolet a déjà dans son *Oratio II* (éd. cit., p. 35-36) pris nettement position, dans la querelle cicéronienne, contre le « *Batavus rhetor* » ; « *Nec profecto enim video qua me macula contaminaris, aut quam mihi notam inieceris, dum me religiosum Ciceronis imitatorem contumeliose exclamasti* » (*ibid.*, p. 35).

8. C'est ce qui ressort d'une lettre de Le Ferron à Dolet, *Amicorum Epistolarum liber*, éd. cit., p. 152-153. « *Existimo hominis eruditonem probare te, est enim ex numero vestrorum Ciceronianorum, et satis iam eruditis notus, ex oratione quam Pro Marco Tullio edidit adversus Erasmus...* »

9. Lettre du 27 janvier 1534, Longeon n° 28 (*Epistolarum liber primus*, p. 77) : « *...deinde Scaligero persuadere coneris, quem plus illo aut amem, aut laudem, esse plane neminem* ».

10. Lettre envoyée de Toulouse, le 30 novembre 1533 (= *Longeon* n° 24) à laquelle Budé lui fit l'honneur de répondre le 26 janvier 1537, v. *Amicorum epistolarum liber*, éd. cit., p. 164-167.

première d'entre elles comportait un véritable brevet de cicéronianisme, étalant, dès ses premières lignes, le nom de Jules-César Scaliger et dévoilant l'amitié que le premier champion de la cause cicéronienne contre Erasme¹¹ avait offerte à l'Orléanais.

Car Dolet a incontestablement été flatté de voir son éloquence connue et reconnue par un cicéronien dont il avait fort goûté le discours contre Erasme, comme vient le prouver une anecdote. Lorsqu'à Lyon, durant l'été 1535, il rencontre Giovanni-Angel Odoni, le premier livre qu'il lui donne à lire est en effet le pamphlet de l'Agenais¹². Deux pièces des *Carmina*, publiées en 1538, évoquant son *De Imitatione* et le trépas d'Erasme, toutes deux dédiées à Scaliger, viendront encore témoigner la reconnaissance de Dolet¹³. De même, dans son dialogue, il consacre près de deux pages — le plus long texte contemporain — à la réponse de Scaliger au *Ciceronianus* ; au moment où Simon de Neuville définit pour Th. More le véritable cicéronien, il en cite deux exemples : Longueil et Scaliger, « personnage qui s'est beaucoup adonné à la lecture de Cicéron, auquel les ressources de la grammaire ne font pas défaut et dont l'éloquence est digne d'éloge » (D. 64).

L'essentiel du passage est cependant consacré au silence d'Erasme. Dolet avait sans doute eu vent par Le Ferron de l'impatience, puis de la déconvenue de Scaliger, qui avait vu tous ses espoirs déçus devant le refus méprisant d'Erasme de croiser le fer avec lui. Et il prétend ne pas avoir plus souvent cité l'*Oratio* de Scaliger dans son dialogue¹⁴ pour ne pas rouvrir la blessure que ce dernier a infligée à Erasme, et « qui est cicatrisée depuis longtemps déjà ». On voit bien dans quelle plaie Dolet entend remuer son couteau ; d'autant plus qu'il se targue de l'emporter là où Scaliger a échoué, et d'obtenir une réponse du « Batave » qui ferait connaître son nom de tous les érudits (D. 192).

11. Avec : *I.C.S. Oratio pro M. Tullio Cicerone contra Des. Erasmus Roterodamum*, Paris, P. Vidoue, 1531, 62 ff. non chiff. Nous renvoyons par la suite entre parenthèses à la pagination de notre édition (thèse de 3^e cycle, dirigée par le Professeur R. Aulotte, Paris IV, le 30 juin 1984) qui suit exactement la pagination de l'édition Vidoue (notre page 1 étant le verso de la page de titre). Soulignons que l'*Oratio I* de Scaliger est achevée dès la mi-décembre 1529.

12. Odoni est présenté à Dolet par un autre anti-érasmien, Ortensio Lando : il fait le récit fort piquant de cette rencontre à Gilbert Cousin (v. *G. Cognati Nozerini Opera multifarii argumenti...* Bâle, H. Petrus, 1562 t. I, p. 313-314 ; traduit par M. Chassaigne, *E. Dolet*, Paris, Albin Michel, 1930, p. 99-102), qui transmet la lettre à Erasme (v. Allen, t. XI, n° 3104, l. 55). Sur Odoni, v. l'excelente mise au point de S. Seidel Menchi, « *Sulla fortuna di Erasmo in Italia* », *Revue Suisse d'Histoire*, 1974, t. 24, fasc. 4, p. 541-562 et 626-634.

13. *S. Doleti Galli Aurelii Carminum Libri IV*, Lyon, Dolet, 1538, I. II, XIX (« *Ad Iulium Caesarem Scaligerum. De suo Dialogo in Erasmus Rot.* » ; transcrit par Telle, *op. cit.*, p. 333), p. 79 et I. II, XX (« *Ad eundem, de ejusdem Erasmi obitu* », traduit par Boulmier, *op. cit.*, p. 95), p. 80.

Notons cependant que Scaliger ne figure pas parmi les humanistes pourtant fort nombreux dont Dolet chante les louanges dans les *Commentaires* (t. I, Lyon Gryphe, 1536, coll. 1156-1163), ce qui accrut sans doute encore sa colère.

14. *S. Doleti Dialogus de Imitatione Ciceroniana...* Lyon, Gryphe, 1535 (désigné entre parenthèses par D., suivi de la p.), p. 64 : « *hominem prudens pene praeterii* », cet *hominem* n'est pas, comme semble le penser Telle (*op. cit.*, p. 333), Erasme, mais bien Scaliger, auquel tout lecteur contemporain du *De Imitatione* devait songer, tout en s'étonnant que Dolet ne lui rende pas plus souvent hommage.

Neufville tente ensuite d'expliquer la réserve du Rotterdamois : frappé de stupeur devant l'éloquence de son adversaire, mais pour ne pas reconnaître sa défaite, il prétend refuser de se mesurer à un furieux. More se fait alors le porte-parole d'une opinion fort répandue à l'époque — puisque Le Ferron s'en fait lui-même l'écho¹⁵ — : « Ce n'est pas l'éloquence de Scaliger, mais ce sont ses injures qui ont dissuadé Erasme de lui répondre ». « Je vois, répond alors Neufville, tout comme le chien hargneux craint le chien hargneux, l'offenseur craint l'offenseur. Tout va bien » (D. 64-65).

Voilà désormais Erasme et Scaliger renvoyés dos à dos. Devant ce mélange de réflexions douces-amères et ces compliments qui n'en étaient pas — car quelle est cette éloquence qui ne parvient pas à ses fins ? — la réaction de Scaliger fut vive, comme en témoigne la fin d'une longue lettre adressée au tout début de 1536 à Arnoul Le Ferron¹⁶. Dolet lui « a volé toutes ses idées en tournant son discours autrement et en le surchargeant des plus ridicules afféteries ». Quant aux éloges qu'il lui adresse, ils lui ont été arrachés sous la contrainte ; Dolet a en effet été informé par Le Ferron que Scaliger préparait « tout un dialogue¹⁷ où il allait révéler son esprit malveillant, plein d'une vaine gloire, son étourderie et sa stupidité, son style incorrect et verbeux, ses expressions folles et impudentes »¹⁸ ; il aurait ainsi flatté à contre-cœur l'Agenais pour se préserver de ses foudres.

L'animosité de Scaliger à l'encontre de l'Orléanais date donc, contrairement à tout ce qu'on a dit depuis Bayle, d'une époque antérieure à la publication du *De Imitatione* ; très exactement, pour reprendre les mots de Scaliger, « aux impertinences par trop sottes et irréfléchies répandues par Dolet sur le nom italien »¹⁹. Dans son *Oratio II*, ce dernier avait en effet, afin de faire valoir aux yeux des Gascons le mérite et le courage des Français, longuement chanté leurs exploits militaires : Rome n'avait-elle pas souvent été assiégée par eux ? Il avait même osé évoquer les sacs successifs opérés par

15. « *Atque aīs etiam licuisse illi* (= Erasmo) *negare a me confectam Orationem, propterea quod amarioribus appellationibus meis acerbius exceptus esset* » in *Iul. Caes. Scaligeri Epistolae aliquot nunc primum vulgatae*, Toulouse, Colomiez pour Bosc, 1620, p. 46. Lettre à A. Le Ferron, *ep. XV*, du 31 janv. 1535 [a.s.].

16. *Ibid.*, *ep. XIV* des premiers jours de janvier 1536, p. 35-36 (ou *ep. 94*, p. 294-295, in *I.C.S. Epistolae et Orationes*, Leyde, 1600). Le passage est cité par Bayle, Maittaire (*op. cit.*, p. 18-19), Boulmier (*op. cit.*, p. 97-98), Christie (*op. cit.*, p. 213-214), Chassaigne (*op. cit.*, p. 111), V. Hall (*op. cit.*, p. 109). Notons que Scaliger y calomnie Dolet en prétendant que les livres dont il a corrigé les épreuves chez Gryphe sont cousus de fautes.

17. Un autre passage de la même lettre (*ep. XIV*, éd. cit., p. 37) nous apprend le nom de ce dialogue : *Atticus*. Scaliger a donc choisi pour titre du brûlot qu'il aurait lancé contre Dolet (et dont nous n'avons trouvé nulle autre trace) le surnom qu'il a donné, en cicéronien modèle, à son correspondant préféré : Le Ferron. C'est en effet ce dernier qui a prié, à l'en croire, Scaliger de rédiger ce dialogue pour faire connaître sa colère et ses véritables sentiments envers Dolet.

18. *Ibid.*, *ep. XIV*, p. 35-36.

19. *Ibid.*, *ep. XIV*, p. 35.

les Gaulois, osé affirmer que la Ville éternelle, qui avait vaincu toutes les autres nations, était bien inférieure aux Gaulois²⁰.

Scaliger avait d'ailleurs trouvé dans le livre issu des presses de Gryphe à l'automne 1534 un autre motif de mécontentement : Dolet avait eu le front de publier des lettres que Le Ferron lui avait écrites, bien qu'il lui eût fait à deux reprises²¹ la demande expresse de ne les communiquer à personne et que Dolet s'y fût engagé, promettant même de les déchirer²².

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre, comme Scaliger²³, que Dolet ait eu l'impudence de remanier les lettres de son ami. La présence même de la prière réitérée de Le Ferron dénonce la précipitation avec laquelle Dolet a publié sa correspondance. S'il l'avait remaniée, n'aurait-il pas supprimé les passages qui soulignaient ce qui est pour le moins son indélicatesse ?

Cette publication — Scaliger le souligne dans sa lettre — mettait son jeune ami dans une situation fort embarrassante. Il était en effet lié avec l'orateur basque adversaire de Dolet, Pierre Pinaqui d'Aquerreta. Or Le Ferron avait pris dans ces lettres nettement le parti de Dolet allant jusqu'à lui reprocher d'avoir attaqué l'Aquitaine et non comme de juste le défenseur des Gascons ; ce Pinaqui qui, taxé ailleurs de lâcheté, de légèreté et d'inconstance²⁴, pouvait aisément accuser Le Ferron de duplicité ; d'autant plus que le jurisconsulte — comme en témoigne sa correspondance avec Dolet — avait proposé ses bons offices pour apaiser la querelle entre les deux orateurs.

20. Dolet, *Oratio II*, éd. cit., p. 44-45 : « ...Galli... quorum virtute atque industria Roma prima orbis sedes, saepe quondam tremuit : tremuit autem, at oppugnata, at expugnata, at capta, at direpta, at incensa est. Succubuit, cui obsistere non poterat, Gallorum virtuti atque potentiae altius terrori [p. 45] fuit, alios evertit, alios imperio spoliavit, at Gallorum armis cessit, reliquis omnibus maior, Gallis multo quidem minor ». Voir aussi p. 45-46 où Dolet répond à Pinaqui, qui avait évoqué la capture de François I^{er} à Pavie, qu'il faudrait aussi priver Pompée et César de gloire « quod plagas multas saepe acceperint, quod victi aliquando ceciderunt, quod manus capti dederint ».

21. *Amicorum Epistolarum liber*, éd. cit., p. 158 (« Ad extremum unum est quod a te impetratum velim, ut quae de tua cum oratore Aquitanico contentione scripsi, comprimas et recondas hoc tempore. » Lettre envoyée entre le 27 et le 29 janvier 1534) et p. 161 (« Hos [les ennemis de Dolet] me in me commoveam, obtestor te, suavis familiarisque noster sermo (quod polliceris) in alienas manus fac ne obveniat. De inscindendis meis literis, res tui sit arbitrii ; malum tamen eas asserves, ut tibi aliquando renovent amici memoriem. » Lettre envoyée entre le 29 janvier et le 18 février 1534).

22. Longeon n° 29, de Toulouse, le 29 janvier 1534 (= *Epist. lib. I*, p. 83 : « Suavis noster familiarisque sermo ne in alienas manus deveniat, me monere, tum vero vereri desine, utrunque epistolam tuam, si voles, inscindam, aut ita certe, ne quando usquam emanet, asservabo et recondam »).

23. « Quid enim perfidiosius quam amicos inter se committere ? epistolas ad se abs te datas invertisse ? altis alia verba substulisse, delevisse, induxitse ? » *ep. XIV*, éd. cit., p. 36.

24. V. les passages traduits par Christie, *op. cit.*, p. 126-127, 128-130 et 131-133.

Or, comme au début de 1535 Le Ferron avait quitté Toulouse pour gagner la Cour²⁵, le Basque fit le voyage d'Agen, afin de demander des comptes à Scaliger, qui prend décidément fort à cœur les intérêts de Le Ferron dans cette affaire. Par deux lettres²⁶ adressées en janvier 1536 au nouveau conseiller au Parlement de Bordeaux, enfin de retour en Guyenne, Scaliger dira la sympathie qu'il a immédiatement éprouvée pour l'orateur gascon, fin et tempéré. Pinaqui était venu dénoncer le double langage de Le Ferron qui l'avait assuré de son estime en privé, mais laissait paraître en public des lettres qui l'éreintaient. Scaliger lui révèle alors l'indélicatesse de Dolet, et Pinaqui réclame aussitôt un désaveu public de Dolet par son correspondant ; ce qu'exige évidemment à son tour Scaliger et à quoi Le Ferron semble s'être engagé²⁷. Et deux années après que Dolet eut prononcé ses discours, Scaliger incite encore Pinaqui et Le Ferron à défendre l'honneur de l'Aquitaine !

C'est qu'entretemps la publication du *De Imitatione* a profondément ulcéré l'Agenais ; furieux qu'on ait pu juger que sa réponse à Erasme n'était pas définitive, il accuse — nous l'avons vu — Dolet de plagiat. Qu'en penser ?

Nos deux cicéroniens lancent leurs traits sur la même cible, à partir de positions voisines ; aussi n'est-il guère surprenant de

25. Le Ferron bien qu'à peine âgé de 20 ans était déjà professeur de droit à Toulouse. Mais il souhaitait succéder au Parlement de Bordeaux à son père, Jean Le Ferron, qui était prêt à résigner son office de Conseiller en faveur de son fils. Vu son âge, il lui fallait donc une dispense, qu'il partit quérir à la Cour. Il l'obtiendra en définitive le 20 novembre 1535, *Catalogue des Actes de François I^{er}*, t. III, Paris, 1899, p. 153, n° 8195 : « Provisions de l'office de conseiller lai au Parlement de Bordeaux en faveur d'Arnaud de Ferron. Dijon, 20 novembre 1535 ». L'enregistrement sera fait au Parlement de Bordeaux le 10 avril 1536, v. *Archives de la Gironde*, registre 1-B-3, f° 276 v° - 278 r°. L'absence de Le Ferron a été, au témoignage de Scaliger (*ep. XIV*, éd. cit., p. 32-33), fort longue ; au point que sans nouvelle de son Atticus, l'Agenais a dédié son deuxième discours contre Erasme, rédigé à la fin de septembre 1535, à un autre ami (*ibid.*, p. 35). Notons la jolie formule de Scaliger, non exempte de reproche quant à son silence obstiné : *aulicus ne fieres, factus es* ». Il est sûr que si Le Ferron a suivi la Cour depuis janvier 1535, il n'a guère eu le temps de songer à ses amis gascons, puisque le Roi se trouve successivement à Paris, en Normandie (mars-mai), dans le Nord (mai-juin), dans l'Est (août), puis en Bourgogne !

26. *Ep. XIV*, p. 36-37 éd. cit. et *ep. XV*, p. 53-54, toutes deux de janvier 1536.

27. Scaliger félicite en effet Le Ferron d'avoir pris cette résolution, dans son *ep. XV*, p. 53 éd. cit. Notons cependant que Le Ferron a demandé à Scaliger si la colère de Pinaqui pour Dolet s'était calmée ou s'il entendait toujours répondre à l'Orléanais ; « *Frigere tamen admodum mihi visus est* », répond Scaliger (*ibid.*).

En effet en 1536 Le Ferron est toujours en relation étroite avec Dolet puisqu'il publie en tête de ses *Consuetudinum Burdigalensium Commentarii* (Lyon, Gryphe, 1536, in-4 de 112 p. ; v. p. 2) une lettre de J. Rostaing (Toulouse, le 15 octobre 1536) à Dolet, qui évoque l'amitié de ce dernier pour le jurisconsulte. La pièce de vers de Rostaing qui suit cette lettre (transcrites toutes deux par Telle, *op. cit.*, p. 417) fut curieusement reprise par Dolet dans ses *Carmina* de 1538 (II, LX, p. 108) avec une légère modification du dernier vers.

Deux ans plus tard, Le Ferron semble avoir rompu avec Dolet puisque dans la deuxième édition de son commentaire (*In consuetudines Burdigalensium libri II*, Lyon, Gryphe, 1540, 2 vol. in-4° de 160 et 169 p.) ne figurent ni la lettre ni le poème de Rostaing, remplacés par une lettre de Le Ferron à Briand de Valée et une pièce d'Antoine de Gouvea.

retrouver dans le *De Imitatione Ciceroniana* certains jugements ou attitudes affichés par Scaliger quatre années plus tôt.

Tout d'abord, l'attaque *ad hominem* : les deux *juvenes*²⁸ souhaitent obtenir une réponse d'Erasme et s'imaginent qu'il faut le provoquer. Scaliger avait ouvert la voie en le couvrant d'injures : le Rotterdamois était médisant, jaloux, impudent, un vaurien, un bourreau ; il se voyait gratifié des épithètes animales les plus variées ; Dolet lui emboîte le pas, avec moins d'ardeur cependant : il ne traitera jamais Erasme de déserteur ou d'ivrogne puisqu'il ne veut pas l'indisposer par des injures et se voir méprisé comme l'Agenais.

Le portrait qu'ils brossent tous deux d'Erasme est néanmoins fort semblable : il est avant tout un vieillard — le mot revient sans cesse sous la plume de Dolet — ambitieux et intéressé ; il a renoncé à bien écrire par souci du lucre (S. 19 ; D. 48) ; sa production littéraire est énorme (S. 19, 84 ; D. 50) mais dépourvue de toute valeur aux yeux des doctes, puisqu'Erasme a scientement, à la différence d'un Longueil, sacrifié la qualité à la quantité dans des ouvrages qu'on ne lit qu'une fois (D. 43), puis qu'on oublie (S. 47). Seuls la foule, les esprits superficiels peuvent s'y complaire. Pressé par le temps, Erasme galvaude son indéniable talent (D. 43-44), ne met au jour que des avortons (S. 45-46 ; D. 48). Quoi de plus futile que les *Colloques* ? Quoi de plus dangereux aussi pour les jeunes enfants ? (S. 47 ; D. 46-47). Car, comme dans la *Moria* (S. 12 ; D. 44), Erasme y mêle le sacré et le profane ; nouveau Lucien (S. 41, 76, 92, 116 ; D. 18, 40, 89-90), il s'y rit de la religion et de Dieu (D. 87). Et ses *Paraphrases* ne sont pour nos deux critiques qu'un vain babilage (S. 90 ; D. 48). Tous deux voient en Erasme, pour reprendre une expression alors en vogue, « celui qui a pondu les œufs couvés par Luther » (S. 18, 41, 74 ; D. 36, 39, 111, 185) ; ils dénoncent le danger du christocentrisme d'Erasme qui souhaiterait voir tous les discours des Chrétiens *resipere Christum*. Cette volonté ne saurait aboutir qu'à une profanation : mettre le Christ partout, c'est en définitive effacer la prééminence du sacré (S. 106 ; D. 157). Ni l'un ni l'autre n'accepte d'ailleurs les insinuations d'Erasme tendant à faire du cicéronianisme un avatar moderne du paganisme. Aux yeux de l'Italien comme du Français, le culte d'une forme belle n'a rien de suspect et peut parfaitement être concilié — parce qu'il s'exerce justement en marge des activités proprement religieuses — avec l'amour du Christ et la pratique de la religion (S. 107-108 ; D. 93-94).

Et ils démontrent l'inefficacité de l'argument à la fois chronologique et théologique (D. 173-178) développé dans le *Ciceronianus*, selon lequel on ne saurait désormais plus parler comme Cicéron puisque les réalités contemporaines sont bien différentes de celles de la fin de la République romaine. Les cicéroniens se moquent en effet d'un scrupuleux respect des mots ; l'élocution a son ordre propre ; le

28. Erasme, reprenant Horace (*Od. IV, VI, v. 14*), appelle en effet tous les « Italiens » (Scaliger, Dolet, Lando, Camillo) qu'il croit manœuvrés par J. Aléandre, « *juvenes male feriati* » (Allén XI, n° 3019, l. 48).

souffle, le *pectus*, seuls comptent ; et dans cette perspective un imitateur de Cicéron persuadera bien plus aisément son auditoire, même s'il aborde des sujets chrétiens (S. 90-94 ; D. 73-74).

Nos cicéroniens soulignent par ailleurs la duplicité d'Erasme qui, pour échapper aux reproches, retire d'une main ce qu'il avait baillé de l'autre, mêlant curieusement éloges et critiques dans son analyse de l'œuvre de Cicéron (S. *passim* ; D. 168-169), les flatteries et les blâmes à l'adresse de Longueil (D. 72).

Le succès même de ses œuvres fait courir un grave danger aux études puisqu'Erasme mesure tout le monde à son aune (S. 42 ; D. 79) et n'a écarté l'imitation de Cicéron — ou de Longueil — que parce qu'il se sentait bien incapable de la mener à bien (S. 110-111 ; D. 86-87, 165, 178). Les deux auteurs s'accordent à voir dans le *Ciceronianus* qui recommandait, au nom de l'utilité et de l'efficacité, l'emploi d'une *mediocris eloquentia*²⁹, une école de découragement pour la jeunesse (S. 99-100 ; D. 33-34). Erasme, dans sa pusillanimité, méconnaît en effet les grands élans (D. 86) et ses positions en matière de style sont comme l'image de sa propre paresse et de sa propre impuissance. Nos deux grandes âmes font, elles, l'éloge d'une éloquence difficile à acquérir, conquise au prix d'un labeur incessant : lecture assidue et scrupuleuse de quelques auteurs choisis ; mais aussi travail de la lime qui doit permettre d'atteindre à la perfection antique, voire de la surpasser. Mieux vaut produire quelques rares textes parfaits qu'un océan de billevesées, écrites dans une langue relâchée, proche de la conversation.

En 1531 comme en 1535, l'*Institution oratoire* est ici la référence obligée : une nature heureusement douée ne saurait suffire au grand orateur (D. 57) ; contrairement aux affirmations d'Erasme, on ne naît pas Cicéron, on le devient, à force d'application et de travail (S. 84). Et le seul moyen de marcher vers la perfection — puisqu'il faut toujours se donner un idéal (D. 113), fût-il inaccessible — sera l'imitation. Non l'imitation d'une forme qui n'aboutirait qu'à la fabrication d'un centon plat, froid et stérile (D. 177) ; mais une véritable innutrition³⁰ qui fera de l'imitateur un nouveau Cicéron (D. 63).

Car quel meilleur modèle se donner que le Père de l'éloquence latine ? Selon ses adversaires, Erasme n'avait jamais cessé dans le *Ciceronianus*, d'en souligner les imperfections, avec le noir dessein de faire valoir son propre *genus dicendi* aux yeux de la jeunesse, qui oublierait dès lors les trésors offerts par l'orateur antique (S. 14-15 ; D. 88, 124-125, 134, 143, 155, 170) ? La défense de Cicéron — l'homme et l'auteur — occupe ainsi une large place dans les

29. « *Utilitas etiam commendat mediocrem eloquentiam* », *Ciceronianus*, éd. Gambaro, Brescia, La Scuola, 1965, lignes 3947-3948.

30. Soulignons ici l'importance de la métaphore alimentaire de la digestion, héritée de Quintilien ou de Sénèque (*Ep. XI*, 84, 6-7), dans les textes consacrés à l'imitation. Scaliger y a aussi recours (p. 47), en attendant Du Bellay (« Imitant les meilleurs Aucteurs Grecz, ..., les deuorant : et, apres les avoir bien digerez, les convertissant en sang et nouriture... », *Deffence...*, I, VII).

deux œuvres. L'Arpinate s'est à bon droit vanté de ses actes courageux, lui qui a sauvé la République et la liberté (S. 60-63 ; D. 110-111) ; en dépit des calomnies d'Erasme, il est bien plus éloquent que Caton (S. 98 ; D. 79) ; il manie l'hiatus à bon escient (S. 77 ; D. 137). L'œuvre de Cicéron représente pour tous deux une mine inépuisable ; puisqu'elle couvre presque tous les domaines de la réflexion, tout humaniste y découvrira immanquablement un modèle d'expression élégante et châtiee pour traiter son sujet (S. 49 ; D. 120). Cicéron est avant tout considéré comme la norme (S. 49, 71 ; D. 59, 131) de la bonne latinité : *Quod Ciceronianum est, Latinum illud vocari placet* (D. 61), s'écrie ainsi Dolet.

Les points de convergence entre l'*Oratio I* et le *De Imitatione* sont — on a pu le constater — nombreux. Mais cela provient davantage des positions théoriques voisines adoptées par les deux auteurs, que d'une volonté délibérée chez Dolet de plagier son prédécesseur. Erasme affirmait par exemple que le langage étant le vêtement des choses, à chaque sujet convenait un type d'expression, puisqu'un vêtement d'enfant ne saurait convenir à un vieillard³¹. Si Dolet (D. 171), tout comme Scaliger (S. 25), lui répond qu'une même pièce d'étoffe peut servir à confectionner ces différents habits, c'est qu'ils ont tous deux lu Bembo³².

Les deux réponses adressées à Erasme revêtent en fait des formes bien différentes ; Scaliger rédige une *Oratio*, un pamphlet au cours duquel il fait régulièrement de brefs renvois au *Ciceronianus*, qui n'excèdent jamais une ligne. Il glose longuement ces quelques mots arrachés à leur contexte, afin de démontrer, de faire éclater au grand jour « les erreurs du Batave » ; le ton et la méthode sont ceux du polémiste, à l'affût de la moindre faiblesse de l'adversaire.

Dolet adopte de son côté l'arme de son ennemi : le dialogue ; il met dans la bouche de Thomas More de longs fragments du texte érasmien, couvrant parfois plusieurs pages. Les réponses qu'adresse Dolet à Erasme par le truchement de Neufville sont donc beaucoup plus proches d'un commentaire général ; et la critique de Dolet se fait bien plus théorique et profonde que le relevé vétilleux de Scaliger, qui manque parfois fâcheusement d'élévation et de largeur de vue. Ainsi, alors que l'Agenais avait isolé — pour les censurer — plus de cent cinquante brefs passages du *Ciceronianus*, Dolet n'adop-

31. *Ciceronianus*, éd. cit., I. 1614-1630.

32. V. *Le Epistole « De imitatione » di G.F. Pico della Mirandola e di P. Bembo* (G. Santangelo éd.), Florence, 1954, p. 41-43.

tera le découpage opéré par son prédecesseur qu'à dix reprises³³ et commenterà rarement ces citations identiques dans la même perspective : à l'anatomie succède l'analyse.

A aucun moment Dolet ne songe à prendre la défense de l'Italie. Alors qu'il cite le fameux passage où Erasme souligne le déclin de l'ancienne capitale de l'Empire : « *Roma Roma non est* », afin de démontrer l'inadéquation des termes employés par Longueil devant l'Académie romaine³⁴, Dolet justifie cet emploi de termes obsolètes par le besoin où se trouvait le Brabançon de séduire les Romains qui l'avaient soupçonné d'avoir dénigré leur grandeur. C'est par flatterie qu'il a fait résonner aux oreilles patriciennes ces titres ronflants, pur cliquetis verbal chargé de faire rêver aux grandeurs passées (D. 30). Scaliger avait bien au contraire exalté tout au long de son *Oratio* la puissance de la Ville éternelle, au temporel comme au spirituel ; il y avait défendu le primat latin, face à la *barbaries* du Nord, incarnée par « le pape de Bâle » (S. 17), ce Batave plein d'ingratitude à l'égard des Italiens à qui il doit tant, plein de dépit devant le raffinement, les splendeurs de leurs arts et surtout devant l'éloquence romaine, qui brille toujours du même éclat, seize cents ans plus tard (S. 28).

Le nom de Longueil n'était pas venu une seule fois sous la plume de Scaliger³⁵ ; Dolet consacrera par contre — comme l'annonce le titre de son dialogue — toute la première partie du *De Imitatione* à défendre sa mémoire contre les attaques déplacées du Rotter-

33. Seuls deux fragments du *Ciceronianus* encourent les mêmes critiques de la part de Scaliger et de Dolet : *Cic.* I. 535-536 (il faut trois années à un cicéronien pour composer une simple lettre) = S. 43 et 46, D. 92 ; I. 995-998 (Cicéron a maladroitement traduit les tragiques grecs) = S. 75, D. 133.

Les huit autres piques lancées par Erasme et relevées par nos deux auteurs sont dénoncées différemment : I. 675-676 (Cicéron est aride) = S. 56, D. 101 ; I. 827-833 (la perte de certaines œuvres de Cicéron interdit d'être un cicéronien « total ») = S. 64, D. 118 ; I. 887-888 (Cicéron a remanié le *De Inventione*) = S. 11, D. 121 ; I. 962 (Cicéron a écrit : « *in potestatem esse* ») = S. 66, D. 130 et 135 ; I. 987-988 (Cicéron est un mauvais poète) = S. 74-75, D. 131 ; I. 2020-2029 (Cicéron a créé un vocabulaire philosophique à partir du grec) = S. 91, D. 179 ; I. 4133-4134 (Caton a été plus éloquent que Cicéron) = S. 98, D. 79 ; I. 4174-4182 (un honnête homme laid refusera de masquer sa laideur) = S. 114-115, D. 86-87.

Au total, nous n'avons découvert dans le *De Imitatione* que cinq courts passages directement inspirés par l'*Oratio I* de Scaliger : D. 100 = S. 61 (sur le caractère contradictoire des reproches adressés par ses détracteurs à Cicéron) ; D. 130 = S. 70 (Cicéron a rejeté le terme *piissimus* devant le Sénat qui n'a pas protesté) ; D. 133 = S. 76 (quelques vers aurait pu citer Cicéron dans ses œuvres, sinon ceux de ses contemporains ?) ; D. 135 = S. 16-17 (on ne peut reprocher à Cicéron de s'octroyer des louanges, puisque tous ses contemporains l'ont accepté volontiers) ; D. 143 = S. 14 (Erasme tente de démontrer les défauts de Cicéron pour prendre sa place).

34. *Ciceronianus*, éd. cit., I. 3781.

35. On peut d'ailleurs se demander si Scaliger avait vu autre chose qu'une charge en Nosoponus (cf. S. 13-14) ; ce n'est qu'après avoir lu Dolet qu'il volera en 1537 au secours de Longueil, non sans contradiction : *I.C.S. adversus Des. Erasmi Roteroda. Dialogum Ciceronianum Oratio Secunda*, Paris, P. Vidoue, 1537, f° Cr° (Erasme a fait payer à Cicéron les « *ineptias* » de L.) et F4 v° (L. a détenu le sceptre de l'éloquence).

damois ; ce dernier, à en croire son adversaire, n'a en effet rédigé le *Ciceronianus* que pour ridiculiser Longueil et détourner, à son profit, la jeunesse studieuse de ce glorieux exemple d'abnégation cicéronienne (D. 51, 165). Rappelons qu'aux yeux de Scaliger, Erasme souhaitait prendre, dans l'esprit des adolescents, la place de Cicéron ; ainsi, à travers leur œuvre, les deux contradicteurs établissent deux parallèles différents : Scaliger opposera Cicéron à Erasme ; la perfection du premier à l'impuissance jalouse du second, allant même dans ce sens jusqu'à parodier Plutarque (S. 117-9) ; Dolet ne cessera de vanter les mérites de Longueil afin de dénoncer les prétentions et la gloire illusoire du Rotterdamois (D. 23-27). Et bien souvent, chez Dolet, l'admiration pour le « chevalier errant du Cicéronianisme » semble l'emporter sur le culte rendu à Cicéron.

On découvre aussi chez l'Orléanais une sorte de durcissement théorique par rapport aux arguments avancés en 1531 par Scaliger. Dolet recommande ainsi l'usage, devant un auditoire choisi des termes religieux païens pour désigner les sacrements, les rites et le clergé chrétiens (D. 180-181), ce à quoi se refusait Scaliger, qui préférait avoir recours au vocabulaire reçu des premiers Chrétiens (S. 91). Dolet soutient en effet qu'un terme comme *patres conscripti* peut encore être utilisé, même si l'institution à laquelle il renvoie a disparu, puisque le terme, lui, demeure. Il se déclare surtout adversaire de tout enrichissement de la langue latine par l'apport de mots nouveaux (D. 42), position diamétralement opposée à celle de Scaliger qui, prenant pour exemple la langue philosophique forgée par Cicéron, recommandait — avec Erasme — une adaptation du vocabulaire technique à l'évolution des connaissances (S. 49-50).

En matière d'imitation, Scaliger acceptait de même (S. 51) la pluralité des modèles dont Erasme avait démontré la nécessité à travers l'exemple fameux de Zeuxis ; c'est qu'il en connaissait la source : le livre II du *De Inventione* ; et qu'il tenait à échapper à la contradiction dans laquelle Erasme tentait d'enfermer ironiquement les Cicéroniens : choisir un modèle, en l'espèce Cicéron, sans se rallier à ses positions théoriques. Une attitude aussi inconséquente n'effraie pas Dolet ; il affirme même à plusieurs reprises l'inefficacité de cette métaphore picturale appliquée à la rhétorique puisque justement l'imitation du peintre, à la différence de celle de l'orateur, est toute extérieure (D. 162-163).

Enfin, comme l'ont déjà souligné E.-V. Telle³⁶ et M. Fumaroli³⁷, Dolet manifeste dans son dialogue une audace bien éloignée de l'orthodoxie scaligérienne, en rejetant la définition de l'orateur universellement admise depuis Caton et Quintilien. Il n'est pas nécessaire d'être un homme juste pour bien parler, affirme-t-il avec force.

36. *Op. cit.*, p. 56 et 62.

37. *L'Age de l'Eloquence*, Genève, Droz, 1980, p. 113-115.

De cette dichotomie entre éloquence et honnêteté Dolet fournit l'exemple le plus éclatant : Cicéron lui-même, dont les vertus n'ont pas toujours été exemplaires et qui demeure cependant le plus grand orateur de tous les temps (D. 107-108). On imagine aisément la réaction de Scaliger devant une telle démonstration : il avait page après page laborieusement dénoncé les insinuations d'Erasme concernant l'orgueil, la vanité ou la propension à la raillerie de l'Arpinate ; il s'était même, par tous les moyens, évertué à prouver qu'Erasme n'était pas — à la différence de Cicéron — un *vir bonus*, manquait d'éloquence !

Au nom d'Erasme étaient attachés le *Novum Instrumentum* ou les *Paraphrases* ; tous ses adversaires se devaient donc de le combattre aussi sur le terrain théologique. Scaliger n'y avait pas manqué. Sectateur de Béda, à qui il recommande son *Oratio I*³⁸, il s'était placé dans le camp de l'orthodoxie la plus farouche, celle de la Curie romaine³⁹. Face à Erasme qui n'avait cessé de souligner la solution de continuité entre la philosophie antique et la pensée chrétienne, il démontre leur complémentarité : qu'auraient fait Duns Scot ou saint Thomas sans Aristote (S. 110) ? Les spéculations des philosophes antiques fortifient la conviction des croyants car elles viennent étayer les révélations du Christianisme (S. 109-110). L'Agenais ne faisait en somme qu'apporter une pierre supplémentaire au rempart élevé avant lui par Dorp, Lee, Latomus ou Clichtove, autour de la religion chrétienne menacée par l'Evangélisme érasmien.

Dolet adopte une attitude bien différente ; il renvoie dos à dos tous les théologiens — ceux du passé comme ses contemporains — dont il flétrit la *garrulitas* et la ridicule arrogance (D. 36) : ne prétendent-ils pas par leurs œuvres suppléer la parole divine ? *Nullum nobis theologiae institutum deest, Christo si credimus et fidem habemus* (D. 78). Un fidéisme radical et absolu, qui ne fait pas, comme celui de Scaliger — et avant lui d'Augustin — le détour du rationalisme ; attitude hardie, on l'a déjà dit, qui permet à Dolet d'envisager une rhétorique nouvelle, entièrement laïque, affranchie des scrupules chrétiens et du soupçon platonicien.

Enfin, à lire attentivement les deux auteurs, on éprouve le sentiment que Dolet a tout fait pour que son œuvre se différencie de celle de son prédécesseur. Scaliger avait par exemple consacré les deux tiers de son pamphlet à stigmatiser les erreurs d'Erasme et à le combattre sur son terrain : l'érudition ; Dolet, qui — c'est incontestable — connaît mieux l'œuvre du Rotterdamois, loue au contraire son érudition, mais lui dénie toute éloquence (D. 50, 53). On aurait pu s'attendre aussi à ce que, dans la dernière partie de son

38. Voir *ep. IX*, éd. cit., p. 17-19.

39. Comme il le confie dans l'*ep. XI* (p. 22-3, éd. cit.), Scaliger a fort goûté la *Responsio Paraenetica* d'Alberto Pio à Erasme (Paris, J. Bade, 1529).

œuvre, au moment où il défend Cicéron contre les accusations d'Erasme, Dolet eût recours aux arguments de Scaliger qu'il avait appréciés : il s'ingénie en fait à les laisser de côté ; et les points sur lesquels Scaliger s'était montré le plus acharné, avait dévoilé des trésors d'érudition, sont traités dans le *De Imitatione* avec une désinvolture rien moins qu'innocente. Scaliger avait consacré plus de cinq pages à prouver que Cicéron avait eu raison d'écrire « *in potestatē esse* » (S. 66), « *causa* » (S. 73-75), ou « *O fortunatam natam* » (S. 31-33) ; Dolet voit dans la première expression un solécisme dû à l'ivresse des copistes (D. 130, 135), avoue n'accorder aucune importance à la gémination du S (D. 131) et corrige le vers de Cicéron en supprimant, par une inversion, la répétition, à ses yeux disgracieuse (D. 136), que l'Agenais avait justifiée avec acharnement. Ce dernier n'avait pas couvert moins de huit pages afin de démontrer le sel et la profondeur de l'expression « *res mihi invisae visae sunt* » (S. 33-41) ; Dolet y voit encore une erreur de copie (D. 137) et, par une inversion des termes, supprime la clause faite de deux molosses si passionnément défendue par Scaliger.

Voir traitée avec cette ironie l'érudition dont il avait si complaisamment fait étalage indisposa sans nul doute notre humaniste, si soucieux de sa gloire. Là réside à nos yeux l'origine de son inexpliable ressentiment⁴⁰ : au sentiment d'être pillé s'ajoutait celui d'avoir été défié puis ridiculisé ; Scaliger était-il d'ailleurs homme à se reconnaître inférieur à qui que ce soit ? La vengeance ne pouvait attendre ; et il annonce en janvier 1536 à Le Ferron qu'il a « sanglé » Dolet dans son deuxième discours contre Erasme, déjà envoyé à Paris pour impression⁴¹.

Or l'*Oratio II* de Scaliger ne contient aucune attaque, même voilée, contre l'Orléanais⁴². On peut imaginer qu'une fois encore Le Ferron est intervenu en faveur de son ancien condisciple et qu'il a même ouvert les yeux de son ami sur l'originalité du *De Imitatione*,

40. Ajoutons-y une certaine jalouse, puisque le dialogue de Dolet semble avoir immédiatement remporté plus de succès que l'*Oratio* de Scaliger : dès août 1535, des rumeurs courrent selon lesquelles les Allemands s'apprêteraient à répondre à l'Orléanais et à l'automne, Mélanchton a pris l'affaire en mains (Telle, p. 72-5) ; la diffusion du pamphlet de Scaliger a été perturbée par les érasmiens qui en ont détruit les exemplaires qu'ils ont pu se procurer (v. B.H.R., 1982, t. XLIV, 2, p. 310-11) et en 1538, Scaliger reconnaîtra implicitement son insuccès (v. *ibid.*, note 52).

41. *Ep. XIV*, p. 36 éd. cit. : « Je l'ai sanglé dans mon second discours, quoi qu'en taisant son nom ; mais je l'ai peint de telles couleurs que même les enfants de Toulouse pourront le reconnaître. »

42. La seule mention faite de Dolet dans l'*Oratio II* est une reprise de la lettre d'Erasme (Allen 3005) publiée en tête du discours, v. *Oratio II*, éd. cit. f° F2 r° : « *Iulius Caesar Scaliger inter florem Italicae nobilitatis suppetias ivi solus primusque corruenti eloquentiae. Quem Logum secutum aiunt. Imitatus est nescio quis ab Insubria (= Landi), aemulatus Doletus.* »

puisque jamais plus Scaliger n'accusera son jeune émule de l'avoir plagié dans les pièces, pourtant nombreuses, dont il le poursuivra⁴³.

L'Agenais n'avait pas pour habitude de renoncer à ses haines ; il trouva alors d'autres motifs pour étriller Dolet. Il flétrit ainsi, dans des épigrammes dont se souviendront H. Estienne, Antoine Loisel et plus tard Naudé⁴⁴, ce soi-disant helléniste, ce forgeur de centons cicéroniens ou virgiliens qui s'imagine être habité par l'âme de son modèle, le plagiaire de Guillaume Scève, l'athée enfin.

Voilà donc l'histoire d'une inimitié qui, si elle n'a pas influé sur le sort de Dolet, est exemplaire cependant. Les reproches ici adressés à Dolet prouvent à quel point ce dernier a été desservi par son incapacité à établir des amitiés durables, et a toujours, en définitive, été victime de sa réputation. Car Scaliger aurait-il pris si vigoureusement — plus vigoureusement d'ailleurs que l'intéressé lui-même — la défense de Le Ferron, sans l'indélicatesse de Dolet ? L'aurait-il accusé de plagiat si n'avaient pas couru à Toulouse des bruits peu flatteurs sur l'origine des *Commentaires de la Langue latine*⁴⁵. Bref aurait-il hâti à ce point un homme avec qui tout — jusqu'à son antipathie pour le Seigneur de Drusac⁴⁶ — l'invitait à s'entendre ?

Pau

MICHEL MAGNIEN

43. Nous en avons repéré treize : 4 dans le recueil *Farrago* (I.C.S. *Poemata in duas partes divisa*, [Genève, Stoer] 1574, p. 194-195 « *De Doleti poesi* » 6 vers ; p. 197 « *Doletus iactabat se habere Ciceronis animam* » 4 vers ; p. 197 « *De eiusdem arrogantia* » 2 vers ; p. 197 « *De eiusdem vaesania* » 2 vers) ; 1 dans *Archilocus* (*ibid.*, p. 354-355 « *Doletus iambos vitavit. Iambus alloquitur seipsum* » 19 vers) ; 6 dans *Hipponax* (*ibid.*, p. 403 « *De Doleto* » 7 vers ; p. 429 « *In Doletum* » 6 vers ; p. 429 « *Idem videri Greaca scire contendit* » 7 vers ; p. 403-404 « *De ejus libris* » 5 vers ; p. 409 « *De libris quos inscripsit Doletus facta [sic] Regis Francisci* » 10 vers ; p. 422-423 « *De Ciceroniastri* » (selon Maittaire) 26 vers) ; 1 dans les *Logogriphes* (*ibid.*, p. 629 « *Doletus* ») ; une longue pièce, parodie du poème IV de Catulle figure, enfin dans la *Poétique* (éd. cit., p. 46 A'-C', 27 vers ; v. *ibid.*, p. 170 C' le rappel de la pièce des *Logogriphes*), comme l'a déjà signalé M. Morrison (« *Catullus in the neo-latin poetry of France before 1550* », *B.H.R.*, XVII, 1955, p. 380-381), qui sera reprise par Henri Estienne en 1575, dans ses *Parodiae Morales*.

Aucun de ces recueils n'ayant été publié du vivant de Scaliger, la datation de ces épigrammes semble impossible. Cependant, aucune de ces pièces — à la différence du passage de la *Poétique* cité *supra* et d'un vers d'un autre poème (« *Poeta* », *Teretismata*, p. 82 éd. cit.) — ne faisant allusion au martyre de Dolet, on peut raisonnablement les dater des années 1535-1538, d'autant plus qu'elles s'en prennent presque exclusivement à Dolet poète latin, sans jamais évoquer son œuvre française.

Pour une analyse de ces pièces, v. R.J. Clements, « *Literary theory and criticism in Scaliger's Poemata* » in *The Peregrine Muse*, Chapell Hill, North Carolina U.P., 1959, p. 66-67, et surtout F.J. Nichols, *The literary relationships of the Poemata of J.C. Scaliger*, New York Univ. Ph. D., 1967, Univ. Microfilms Inc., Ann Arbor, p. 96-97 et 159-164.

44. Pour Estienne, v. note précédente ; pour Loisel, v. Telle, *op. cit.*, p. 62, note 90 ; pour Naudé, v. Bayle, *art. cit.*

45. Avant même la publication des *Commentarii*, couraient en effet à Toulouse des bruits selon lesquels ils étaient constitués de notes dérobées à Neufville par Dolet, v. Chassaigne, *op. cit.*, p. 114-115.

46. V. *Hipponax*, p. 387 éd. cit. : « *De Drusaco, qui scripsit in foeminas* » ; on connaît la haine de Dolet pour Gratien du Pont (v. Christie, *op. cit.*, p. 113-117), dont Cl. Longeon a récemment découvert les prolongements littéraires : « *Du nouveau sur les Comptes amoureux de Madame Jeanne Flore* », *B.H.R.* XLIV, 3, 1982, p. 605-613.

ÉTIENNE DOLET : LE CHOIX DES TEXTES A TRADUIRE

Deux œuvres poétiques¹, deux textes de Cicéron², deux dialogues dits de Platon³ : voici le bilan d'Etienne Dolet en tant que traducteur, exception faite d'un petit opuscule religieux⁴. Par rapport à des contemporains tels que Guillaume Michel de Tours, Anthoine Macault, Jean Collin, Dolet semble avoir joué un rôle plutôt modeste dans la vulgarisation de la littérature de l'Antiquité. Sa mort pré-maturée nous a privés sans doute d'une activité plus importante, mais sa contribution n'est pas à évaluer en fonction du nombre de traductions qu'il a réalisées. D'une part, nous aurons l'occasion d'insister sur le succès assez remarquable de deux parmi ces textes. D'autre part, le choix de ces six ouvrages n'est pas un hasard. En soumettant à une étude approfondie les mobiles qui ont pu le conduire, nous pensons éclaircir certaines attitudes à la fois philosophiques et commerciales qui ont marqué la carrière de Dolet.

Inutile de nous arrêter longtemps sur la volte-face de Dolet, qui du jour au lendemain oublie sa défense exclusive du latin cicéronien pour entreprendre l'illustration de sa langue maternelle. C. Longeon nous a montré dans l'introduction de son édition des *Préfaces Françaises* de Dolet qu'il s'agissait d'atteindre un public plus vaste, sans toutefois abandonner son espoir quelque peu glorieux de servir à la renommée littéraire de son pays⁵. La traduction offrait, certes, un marché tout prêt, mais en plus elle lui permettait d'apporter à une langue, à une culture en voie d'évolution les richesses de sa science d'humaniste. Il convient donc d'examiner chaque texte sous les deux aspects qui ont pu intéresser le traducteur : dans un premier temps, son contenu, et dans un deuxième temps, sa qualité littéraire. En précisant jusqu'à quel point il a respecté la forme et le style du texte

1. *L'Avant-Naissance de Claude Dolet, filz de Estienne Dolet*, Lyon, Estienne Dolet, 1539 ; *Les Gestes de Francoys de Valois Roy de France*, Lyon, Estienne Dolet, 1540.

2. *Les Epistres familières de M.T. Ciceron*, Lyon, Estienne Dolet, 1542 ; *Les Questions tusculanes de M.T. Ciceron*, Lyon, Estienne Dolet, 1543.

3. *Deux Dialogues de Platon* : ils accompagnent *Le Second Enfer*, Lyon, 1544.

4. *Opuscule de Sainct Athanase* : il suit les *Psalmes du royal prophete David*, Lyon, Estienne Dolet, 1542.

5. C. Longeon, *Etienne Dolet : Préfaces françaises*, Genève, Droz, 1979.

original, nous serons à même d'établir ses priorités. Nous proposons de considérer les traductions selon leur ordre chronologique pour faire ressortir davantage les évolutions qui se sont produites.

Pourtant, avant même d'aborder le texte de la première traduction de Dolet, il convient d'exposer les raisons pour lesquelles nous nous permettons de la lui attribuer. C'est le *Genethliacum*, poème néo-latin de 1539 composé à la suite de la naissance de son fils, qui a fourni à Dolet l'occasion de s'exercer à la traduction : la même année *L'Avant-Naissance de Claude Dolet* a paru, rédigé par un soi-disant « amy » du père. Depuis Boulmier⁶, la critique a voulu — à quelques exceptions près — reconnaître cette version pour le travail de Dolet lui-même. K. Lloyd-Jones a récemment défendu cette hypothèse de manière convaincante⁷, mais sans parler de l'évidence toute particulière de la *Préface*, que nous voudrions mettre en valeur maintenant. La *Préface* serait rédigée par le prétendu « amy » qui nous explique :

Lisant depuis quelque temps ung certain Œuvre de Estienne Dolet, intitulé GENETHLIACUM CLAUDII DOLETI, filz dudict Dolet, je me suis bien voulu exercer de le traduire de langue Latine en langue Francoise (Préfaces françaises, p. 62).

Or, quelques traits stylistiques ne s'accordent que trop bien avec le style de Dolet. En premier lieu, la *Préface* s'adresse « Au Lecteur muny de bon vouloir et exempt d'envie et de detraction » — appellation assez originale, qui prévoit celle d'une traduction cicéronienne, « Au lecteur muny de bon vouloir et non infect d'envie »⁸. Deuxièmement, l'auteur de la *Préface* de 1539 insiste sur le *proffit* et l'*utilité* de cette œuvre :

...je me suis bien voulu exercer de le traduire... pour le proffit que chascun prendra par la traduction... (Préfaces françaises, p. 62).

et

Or je reviens à mon premier propos, Lecteur debonnaire, qui est tel que le proffit et utilité partant de ceste Œuvre m'a induict à la translater (Préfaces françaises, p. 64).

Ces deux termes, *proffit* et *utilité*, seront d'une importance capitale dans d'autres préfaces de Dolet⁹, où d'ailleurs il utilisera également

6. J. Boulmier, *Estienne Dolet : sa vie, ses œuvres, son martyr*, Paris, 1857, p. 158.

7. K. Lloyd-Jones, « Etienne Dolet fidèle traducteur de lui-même », *BHR*, XXXV (1973), pp. 315-322.

8. *Les Epistres Familiaires* : voir C. Longeon, *Etienne Dolet : Préfaces françaises*, p. 116.

9. Voir les *Préfaces françaises*, p. 57 (« l'utilité que j'ay congneu proceder des Livres de Galien » et « ne te lasse en ton endroict de proffiter au bien public littéraire »), p. 93 (« ceulx qui ont le plus proffité sur mes œuvres »), p. 112 (« aulcuns sots, qui disent la traduction de ces Epistres estre de nul effect et sans proffit »), p. 167 (« pour... proffiter de plus en plus au bien public »).

la formule « Lecteur débonnaire »¹⁰. Si nous disposions de plus de temps, nous saurions démontrer que les procédés employés lors de la traduction, ainsi que ces éléments de la *Préface*, confirment que c'est Dolet qui se cache derrière cet « amy » anonyme. Mais une dernière remarque s'impose au niveau de la *Préface*. Pourquoi Dolet a-t-il dressé une liste des traducteurs qui, selon lui, auraient été plus convenables¹¹? S'agit-il de la modestie du débutant — qualité pourtant qu'il semble ignorer ailleurs —, ou bien ne faudrait-il pas y voir, au contraire, une invitation à des poètes célèbres à imiter sa traduction, pour mieux fêter la naissance de son fils?

Quoi qu'il en soit, il importe surtout d'étudier le texte lui-même pour établir les éléments qui, de l'avis du traducteur, étaient susceptibles d'intéresser le public. Le poème latin s'insérait dans la catégorie des pièces de circonstance qui accompagnaient obligatoirement la naissance d'un enfant de grande famille¹²: Dolet a déployé sa connaissance des thèmes et des formules littéraires qui convenaient à une telle composition. Au moment d'effectuer la transposition en décasyllabes françaises, pourtant, il préfère souligner les qualités pédagogiques en affichant la description suivante :

Œuvre tresutile et necessaire à la vie commune : contenant,
comme l'homme se doit gouverner en ce monde.

Déjà nous pouvons remarquer que le texte français est censé remplir une fonction utilitaire : à la différence des hexamètres latins, destinés à un public savant, les vers français s'adressent à des lecteurs attirés par le sujet plutôt que le style. D'ailleurs, si Dolet reproduit assez fidèlement dans sa traduction le sens de chaque vers latin (sauf en ce qui concerne la pièce liminaire), il n'hésite pas à introduire quelques idées nouvelles, dont chacune offre une réflexion pratique. Trois de ces additions correspondent à des vers latins qui ne paraissent pas dans l'édition imprimée, mais que Copley Christie a relevés dans un manuscrit de l'ouvrage. Cependant, on peut constater trois autres occasions où Dolet s'est permis de dépasser les bornes de la traduction en ajoutant des précisions qui, paraît-il, sont complètement indépendantes. D'abord, à partir de l'exigence,

Vive Deo fidens : stabilis fiducia Diuūm

Tristia vitae immunem te reddet ab omni (*Genethliacum*, p. 9),

il construit un conseil ouvertement chrétien,

En premier lieu, ta foy ce point tiendra

Qu'il est ung Dieu tout puissant et unique

En ses effectz... (*Avant-Naissance*, pp. 10-11).

10. Voir la préface à l'édition des *Psalmes* parue en 1542 (*Préfaces fran-çaises*, p. 104).

11. Il nomme Maurice Scève, Jacques Colin abbé de Saint-Ambroise, Antoine Héroët, Victor Brodeau, Mellin de Saint-Gelais, Hugues Salel, Clément Marot, Charles Fontaine, René Macé, religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

12. On peut citer, à titre d'exemple, *L'Avant naissance du troisième enfant de Madame Renée Duchesse de Ferrare*, poème composé par Clément Marot.

Evidemment, le fait même d'écrire en français permet à Dolet d'éclaircir des idées qui seraient étrangères au latin de l'époque ciceronienne. Mais cela s'accorde également avec le but pratique qu'il s'est proposé dans le sous-titre, ainsi qu'avec le désir de se montrer orthodoxe sur le plan religieux¹³. Deuxièmement, il ajoute quelques réflexions défavorables sur la duplicité de la cour¹⁴. Puisqu'il vise certainement la cour française, c'est une attaque qui intéresserait ses compatriotes, plutôt que le public international auquel s'adressent les poèmes néo-latins. La troisième addition se comprend aussi dans un cadre national : il s'agit du déclin actuel de l'armée française¹⁵.

Ces deux dernières additions correspondent peut-être aux goûts de deux groupes de lecteurs qui ont pu acheter une telle traduction : d'une part, ceux qui fréquentaient la cour, et d'autre part ceux qui exerçaient un métier militaire. Ni les uns ni les autres n'étant capables de lire tout un poème néo-latin, ils auraient pu apprécier en version française un traité qui se voulait à la fois pratique et sagement philosophique. Cette traduction constitue donc une œuvre de vulgarisation, et en même temps un essai commercial. On peut se demander pourquoi Dolet s'est caché sous une fausse identité. N'oublions pas que jusque-là il n'avait publié que trois ouvrages français, et qu'il écrivait toujours en latin lui-même. Ne serait-ce que pour défendre sa réputation dans les cercles néo-latins, il a pu préférer un sondage discret auprès d'un nouveau public éventuel.

Il n'en est pas de même pour la deuxième traduction, que Dolet reconnaît volontiers. On peut deviner que la réception de l'*Avant-Naissance* ne lui a pas déplu, car le même procédé s'est répété : d'abord il a fait paraître le texte latin, ensuite la version française. La traduction a connu un succès remarquable : tandis que la version originale des *Francisci Valesii Gallorum Regis Fata* n'a paru qu'une seule fois, en 1539, la traduction, *Les Gestes de Francoys de Valois Roy de France*, a été réimprimée cinq fois avant 1544 depuis la première édition de 1540¹⁶. Il faudra avouer que cette fois-ci Dolet a bien compris l'évolution du marché. Ce qui nous amène à poser la question : a-t-il agi en raison d'un instinct commercial, ou d'autres mobiles ont-ils joué un rôle aussi ?

La *Préface* adressée au roi ne saurait guère nous aider, n'étant qu'une simple traduction de celle qui précédait le poème néo-latin.

13. Voir aussi l'analyse de l'œuvre de Dolet dans la thèse inédite de K. Lloyd-Jones, *L'Idée de la fortune dans la poésie française de la première moitié du seizième siècle*, chapitre 7 : University of Wales, 1976.

14. « Claustra effringe... / ...ad limina Regum » (*Genethliacum*, réédition chez J. Tastu pour Téchener, 1830, p. 16) : « Par tel babil... / ...si suyvre la court proposes » (*Avant-Naissance*, réédition chez J. Tastu pour Téchener, 1830, p. 26).

15. « ...vinci semper, non vincere quemquam » (*Genethliacum*, p. 18) : « Mais quand ilz sont... / ...ou par armes dompter » (*Avant-Naissance*, p. 29).

16. Voir C. Longeon, *Bibliographie des Œuvres d'Etienne Dolet*, Genève, Droz, 1980, 119-124.

Dans les deux cas, Dolet fait l'apologie de son sujet : s'il a écrit l'histoire de la France depuis 1513, c'est pour célébrer le règne de François I^{er}. Pourtant, l'épître à l'intention de Pierre Duchâtel nous apporte des indications plus précieuses : encore une fois Dolet traduit l'épître de l'édition latine, mais cette fois-ci il ajoute des remarques mordantes : il s'attaque à ces courtisans qui empêchent que les bons ouvrages n'arrivent jusqu'au roi :

[ils] ont une chose en recommandation singuliere : c'est de supprimer par leurs maldictz la louange de plus eloquentz qu'eulx, et mepriser en tous endroictz leurs factures et compositions (*Les Gestes*, p. 11).

Et s'il affecte une résignation stoïque, nous nous garderons de nous y fier trop facilement :

Mais quant a moy je suis resolu a ceste opinion, que les personnes de vertu ne sont aulcunement miserables pour tel accident, et pour n'avoir recompense condigne de leur vertu, et travail tout honneste : pour estre aussi eslongnez de la Court, et faveur des Princes par l'effort malheureux d'envie (*Les Gestes*, p. 11).

Malgré lui, il laisse échapper une plainte contre l'injustice de la cour, attitude qui recoupe le conseil ajouté au même sujet dans l'*Avant-Naissance*¹⁷. La traduction semblerait en fait un effort pour se faire remarquer auprès du roi. Or, comme C. Longeon l'a déjà démontré, depuis 1538 (dans le deuxième volume des *Commentarii Linguae Latinae*) il espérait devenir historiographe royal, et le projet des *Fata* ainsi que la décision d'entreprendre la traduction française résulteraient, en partie du moins, de cette ambition¹⁸. Ainsi, comme le roi n'avait pas dû lire les *Fata*, Dolet s'est fait traducteur de nouveau.

Cependant cette explication ne suffit pas à éclaircir des différences assez frappantes entre le texte latin et la version française. D'ailleurs rien ne nous oblige à penser que Dolet ne cherchait que l'approbation du roi : au contraire, sa correspondance nous fait comprendre à maintes reprises qu'il se vouait à une gloire littéraire plus répandue. Pour mieux apprécier l'importance des *Fata*, il convient donc de confronter la forme et surtout les sources des deux textes.

Nous avons eu ailleurs l'occasion d'examiner la façon dont Dolet s'est inspiré de l'*Enéide* de Virgile lorsqu'il a conçu son poème néo-latin¹⁹ ; c'est une influence qui ne saurait guère nous étonner puisqu'en 1540 il devait faire paraître les œuvres de celui qu'il appelait « *Alterum meum in eloquentia Latina deum (Nam Ciceronem omnibus antepono)* »²⁰. Cependant, si le modèle virgilien explique les hexa-

17. Voir ci-dessus, note 14.

18. C. Longeon, « Etienne Dolet historien », *Mélanges à la mémoire de Franco Simone*, tome IV, Genève, 1983, pp. 183-197.

19. Voir notre article, « Etienne Dolet : From a Neo-Latin Epic Poem to a Chronicle in French Prose », à paraître dans les *Actes* du cinquième colloque de la Société Internationale des Etudes Néo-Latin (1982).

20. Voir la lettre adressée à Guillaume Bigot en 1540, numéro 85 dans Etienne Dolet, *Correspondance*, éd. C. Longeon, Genève, Droz, 1982.

mètres, les comparaisons épiques, le personnage héroïque de François I^{er}, voire la présence de Mars et de Jupiter, il ne fournit pas les renseignements matériels de l'histoire de la France entre 1513 et 1539. Les recherches dans ce domaine de C. Longeon ont décelé le rôle primordial de *La Mer des cronicques et mirouer hystorial de France*, chronique populaire, issue de l'histoire latine de Gaguin. Il a dû exister sans doute d'autres sources car certains épisodes que Dolet raconte sont étrangers à *La Mer*, mais la plus grande partie de la narration historique — à la différence des passages plutôt littéraires — dépend d'une adaptation de la chronique. Ainsi dans la version originale l'ombre de Virgile et une chronique contemporaine se côtoient, mais selon nous l'influence classique l'emporte : c'est celle-ci qui précise la structure de l'œuvre, et Dolet ne se sert de la chronique que de manière éclectique.

Or, dans la traduction, cet équilibre changera. Si Dolet n'avait entrepris la traduction que pour s'imposer à l'attention du roi, il aurait pu offrir une version fidèle. Par contre il a profité de la traduction pour introduire de nouveaux épisodes, pour étoffer les détails matériels ; bref, en passant des hexamètres latins à la prose française, il a changé de genre. Et cette nouvelle orientation a dû correspondre aux goûts des nouveaux lecteurs. Pour que l'imitation de Virgile soit pleinement appréciée, le poème néo-latin s'adresse, comme le *Genethliacum*, à un public savant, littéraire — donc restreint. La version française s'avère un ouvrage de vulgarisation, permettant à un chacun de lire l'histoire de son temps. Surtout, en développant la description des préparatifs de guerre, des batailles, des trêves, Dolet a su sans doute intéresser ceux qui en gardaient un souvenir. Signalons, à titre d'exemple, que dans les *Gestes* il ajoute les noms de certains commandants qui n'avaient pas été identifiés dans les *Fata*. De telles additions — puisées pour la plupart dans *La Mer* — sont dépourvues de valeur littéraire ; elles prêtent à la version française le style d'une chronique. Néanmoins, il importe de remarquer que Dolet n'en a pas éliminé tout souci littéraire. Il traduit de façon très fidèle certaines parties qui sont inspirées de Virgile, telles que les comparaisons épiques ou l'invocation des Muses²¹. Aussi témoigne-t-il d'un désir de concilier deux ambitions : d'une part il connaîtra un succès commercial, en visant les goûts populaires ; d'autre part, sa contribution littéraire sera assurée puisqu'il s'efforce d'imiter certains éléments du style virgilien dans sa langue maternelle.

C'est à la suite des deux traductions de ses propres œuvres que Dolet a fait paraître en 1540 *La Manière de Bien Traduire*, qui aurait dû faire partie de son *Orateur François*. Bien que ce projet

21. Voir notre thèse inédite, *The Practice of Translation from Latin into French (1534-1554)*, University of Oxford, 1983, pp. 204-207.

ne fût pas terminé, les trois chapitres qui nous sont parvenus constatent l'évolution de ses ambitions littéraires depuis son installation à Lyon. L'humaniste qui a prôné l'imitation exclusive de Cicéron a été remplacé par un champion de la langue française. L'étude toute récente de G.P. Norton conteste cependant la valeur pratique de *La Manière*²². Les cinq règles que Dolet propose comme les éléments essentiels de la traduction sont en effet très imprécises, mais une autre indication qui nous paraîtrait fondamentale n'est pas évoquée non plus : nous parlons du choix de textes qu'il convient de faire. Jusque-là Dolet n'avait offert au public que la traduction des poèmes néo-latins, mais lorsqu'il aborde la théorie de la traduction, la perspective s'élargit. La quatrième règle surtout, où il s'agit des mots calqués sur le latin, suppose la traduction du latin classique, aussi bien que du néo-latin. Qui plus est, le seul exemple que Dolet nous offre au cours de ce traité touche la traduction d'un texte classique, les *Questions Tusculanes* de Cicéron²³. En 1543 il va publier sa version des trois premiers livres de cet ouvrage : peut-être y travaille-t-il déjà en 1540 ? Quoi qu'il en soit, l'exemple qu'il a choisi constitue le premier témoignage que Dolet va désormais renoncer à la traduction du néo-latin pour se consacrer aux textes classiques. Evidemment il ne fait que suivre l'exemple d'un nombre de traducteurs qui avaient fourni des versions de Cicéron dans la décennie précédente, et d'ailleurs c'est une orientation logique étant donné la formation humaniste de Dolet ; pourtant, il n'a pas imaginé — ou même peut-être n'a pas osé — s'y essayer avant de franchir une première étape, celle de la traduction de ses propres ouvrages.

Malgré l'intérêt que Dolet porte aux *Questions Tusculanes* depuis 1540, ce sont les *Epîtres Familieress* qui sortent de son imprimerie deux ans plus tard. Il s'agit là de la réussite la plus importante de sa carrière en tant que traducteur : C. Longeon a repéré dix-huit éditions de cet ouvrage, qui ont paru entre 1542 et 1564 ; ensuite Belleforest va intégrer la traduction de Dolet dans sa version complète²⁴. Pourtant, selon la Préface, ce ne sont pas seulement des raisons commerciales qui auraient déterminé ce choix. La nouvelle orientation qui se faisait voir à travers *La Manière* s'énonce clairement cette fois-ci :

...si j'ay travaillé pour acquerir los et bruict en la langue Latine, je ne me veulx efforcer moins (et ce pour plaisir, sans m'abastardir de l'autre) à me faire renommer en la mienne maternelle (*Préfaces françaises*, p. 111).

22. G.P. Norton, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and their Humanist Antecedents*, Genève, Droz, 1984, pp. 203-217.

23. Etienne Dolet, *La Maniere de bien traduire d'une langue en autre*, réédition chez J. Tastu pour Téchener, 1830, pp. 13-14.

24. Voir C. Longeon, *Bibliographie des Œuvres d'Etienne Dolet*, 158-201.

En plus Dolet nous fait remarquer qu'il se propose une tâche difficile lorsqu'il critique la version rédigée par Guillaume Michel de Tours qui a paru en 1537-1539²⁵ :

faict en despit des Muses Latines et Françoyses : car oultre ce que le langaige n'en vault rien du tout, le gentil traducteur a si bien corrompu le sens qu'il fauldroit ung Apollo pour deviner ce qu'il veult dire. Qui est chose par trop contraire à la divine facilité et perspicuité de Cicero (*Préfaces françaises*, p. 112).

C'est-à-dire que Dolet accepte la gageure littéraire que constitue la traduction de « ce Dieu d'éloquence latine » (p. 117). Il ne se permet guère de s'écartier des limites du texte latin : à la différence des *Gestes*, les *Epistres Familieres* ne cherchent pas à rapprocher la traduction de la liberté de la création littéraire. Pourtant, Dolet revendique le droit de laisser de côté un bon nombre d'épîtres qui lui paraissent moins intéressantes, à savoir tout le huitième livre et la plus grande partie du dixième livre ; parallèlement — et sans prévenir le lecteur — il opère une sélection assez sévère dans la traduction des quatre derniers livres. Avait-il hâte d'en être quitte, ou trouvait-il ces lettres adressées à la famille de Cicéron moins importantes que celles où il s'agissait de la politique romaine ? En tout cas, le choix du traducteur a dû former l'impression du public, valorisant certaines qualités de l'œuvre. Au niveau des deux premières traductions Dolet n'a offert aucune indication explicite quant à l'identité des lecteurs éventuels. La Préface des *Epistres Familieres*, par contre, désigne une catégorie importante :

car pour le moyns la jeunesse Françoys y peult profiter conferant sa langue avec la Latine (*Préfaces françaises*, p. 112).

Dolet vise donc, en partie, les écoliers. Cela éclaircit son choix parmi les textes de Cicéron, car les *Epistres Familieres* s'inscrivaient au programme scolaire : n'oublions pas que Mathurin Cordier fournit en 1542 et 1545 des extraits du texte latin, suivis d'une traduction de caractère pédagogique²⁶. Il faut attendre les éditions de Belleforest pour que le texte latin soit imprimé à côté de la version française de Dolet, mais plusieurs remarques de celui-ci certifient qu'il s'adressait surtout à un public qui lisait le latin dans une certaine mesure. Dès la Préface il renvoie le lecteur désireux de mieux comprendre les institutions romaines « aux autheurs Latins ou Françoy, qui expliquent telz termes » (p. 113). A trois reprises, dans la marge de la traduction, il précise les sources qu'il convient de consulter : il s'agit d'Aulu-Gelle, de Végèce et du *De Asse* de Budé. Il va sans dire que tous les lecteurs ne devaient pas forcément suivre ces conseils. Nous nous imaginons que tous ceux qui s'intéressaient quelque peu

25. *La Premiere Partie des epistres familiaires de M.T. Cicero*, Paris, Denys Janot, 1537, et *La Seconde Partie des epistres familiaires de M.T. Cicero*, Paris, Denys Janot, 1539.

26. *M.T.C. Aliquot Epistolae cum latina simul et gallica interpretatione*, Paris, ex officina Prigentii Caluarini, 1542, et *M. Tul. Ciceronis Epistolarum familiarum liber secundus*, Paris, Charles Estienne, 1545.

à l'Antiquité ont pu apprécier la traduction d'un texte qui leur permettait de découvrir la vie à Rome à l'époque de Cicéron, mais en tant qu'humaniste Dolet a voulu insister sur les qualités instructives de son travail.

Jusqu'ici le choix des traductions que Dolet a entreprises est donc dicté par un esprit à la fois commercial et pédagogique, tout en témoignant dès 1540 son appréciation de l'aspect littéraire de son travail. Pourtant, ses dernières traductions font preuve d'un nouvel élément : si l'*Avant-Naissance*, les *Gestes* et les *Epistres Familieress* avaient été conçus en quelque sorte en fonction des lecteurs éventuels, on pourrait affirmer que les *Questions Tusculanes* et les dialogues dits de Platon correspondaient plutôt aux préoccupations de Dolet lui-même, des préoccupations qu'il a voulu partager avec son public. Bien que Dolet se soit déjà intéressé aux *Questions Tusculanes* dès l'époque où il rédigeait la *Manière*, c'est au moment où la fortune ne lui sourit plus qu'il a dû s'y remettre, car la philosophie que cette œuvre préconisait l'aurait aidé à supporter un revers de fortune. En effet, dans la Préface adressée au roi, où il demande l'aide de celui-ci, il veut faire croire que toute la traduction a été réalisée depuis son emprisonnement :

Or me trouvant en ceste affliction, Syre, je n'ay voulu consumer le temps en langueur ; mais pour recreation honneste et commode en tel accident, j'ay traduict ce present Œuvre... (*Préfaces françoises*, p. 173).

Signalons que — sans le préciser dans cette préface — sur les cinq livres qui composent le dialogue, il n'a traduit que les trois premiers : c'est-à-dire qu'il n'a pas pu achever sa tâche, car nous ne voyons aucune raison qui l'eût prévenu contre les deux derniers livres. Il a dû préférer que la traduction paraisse dans les plus brefs délais, quoique inachevée. Néanmoins même une traduction partielle suffit à présenter certaines idées stoïciennes : la mort ne devrait pas nous effrayer, nous permettant d'échapper à la douleur ; la vertu doit triompher de la douleur ; nos inquiétudes, dues à des idées erronées, seront éliminées grâce à la philosophie. C'est évidemment une philosophie qui fait confiance à la raison humaine pour nous permettre de triompher de tous les coups du destin, une philosophie qui convient à un esprit résolument optimiste en ce qui concerne les capacités de l'homme. Déjà en 1535 Dolet a osé affirmer sur le plan littéraire que Cicéron offre un modèle parfait, et E.V. Telle et M. Fumaroli ont signalé les conséquences dangereuses d'un tel argument²⁷ : trois ans avant sa mort, il se permet de répandre une philosophie analogue sous la forme d'une

27. E. Dolet, *Dialogus de imitatione ciceroniana adversus Desiderium Erasmus*, éd. E.V. Telle, Genève, Droz, 1974 : voir l'introduction, pp. 56-61 ; M. Fumaroli, *L'Age de l'éloquence*, Genève, 1980, pp. 110-115.

traduction. D'ailleurs, c'est une traduction très précise : cette fois-ci il ne modifie point la forme du texte original, et le style de sa traduction — la syntaxe, le choix des mots — suit le modèle de plus près que dans les versions antérieures.

Pour confirmer cette hypothèse d'une orientation imposée par les circonstances de sa vie privée, il convient d'examiner les *Deux Dialogues de Platon* qui ont accompagné le *Second Enfer*. Peu importe que l'*Axiochus* et le *Hipparchus* soient maintenant reconnus comme pseudo-platoniciens : à l'époque on ne s'en doutait pas. Encore une fois il s'agit, paraît-il, d'une traduction antérieure dont Dolet se souvient opportunément, car, dans un nouvel appel au roi, il explique :

...je trouvay de fortune deux Dialogues de Platon, par moy aultresfoys traduicts et mys au net. Et pour ce que j'avoys resolu et conclud en moi de mettre en lumière certaines compositions par moy faictes sur la justification de mon second emprisonnement, il m'a semblé bon d'y adjuoster lesdits Dialogues : veu que la matiere de l'ung n'y convient pas mal (c'est assçavoir des miseres de la vie humaine) et l'autre est pour vous signifier que j'ay commencé et suis ja bien avant en la traduction de toutes les Œuvres de Platon (*Préfaces françaises*, p. 182).

Laissons de côté pour l'instant les questions littéraires qui se posent, pour nous rappeler le sujet de l'*Axiochus* : le mépris de la mort. Or, ce dialogue reprend certaines idées que nous avons rencontrées dans les *Tusculanes*, telles que l'immortalité de l'âme et la douleur qui caractérise la vie terrestre. Ce sont donc deux sujets auxquels Dolet était particulièrement sensible. Cependant dans l'*Axiochus* on peut apercevoir quelques efforts pour rapprocher une philosophie païenne de la foi chrétienne : « animoque rursus in proprium restituto locum » devient « depuis que l'esprit est retourné en son lieu propre (qui est le ciel) » (p. 58) ; et « ut voto optaverim », « que je vouldrois recepvoir ceste grace de Dieu » (p. 59). La philosophie supposée de Platon s'avère donc apte à une société chrétienne. Autre aspect du dialogue qui convient à la perspective de Dolet : la condamnation de l'opinion publique changeante :

A ce propos doibt-on estimer ung homme heureux, qui vit selon l'opinion du peuple ? Je suis content que quelcquefoys on lui favorise, qu'on lui face chere plus qu'aux aultres, et qu'il soit presque un demy dieu entre une commune. Cela dure moins que rien, et advient le plus souvent que les plus favoriz tost apres sont tourmentés, dechassés, condamnés et mys à mort ; et lors à bon droict ilz doibvent estre reputés plus que misérables, ayans faict cas de chose si incertaine et variable (*Deux Dialogues de Platon*, p. 65).

Cette critique doit nous rappeler certaines préfaces rédigées par Dolet. Faire paraître une traduction est devenu une manière de plaider sa cause.

Pourtant, comment expliquer le choix du deuxième dialogue, le *Hipparchus*, où il s'agit d'une condamnation de la convoitise ? Ce sujet ne paraît pas intéresser Dolet ailleurs. Il faudra peut-être

s'interroger sur l'édition qui lui a servi de base. Depuis longtemps, on admet que Dolet a travaillé à partir d'une version latine : il suffit d'ailleurs de constater qu'un certain nombre de termes sont calqués directement sur le latin, sans avoir aucun rapport avec la forme grecque. La traduction correspond à la version latine rédigée par Ficin et se révèle le premier dialogue dans les *Platonis Opera* de 1533 de celui-ci²⁸ : comme Dolet exprime l'intention, dans sa préface, de traduire toutes les œuvres de Platon, aurait-il tout simplement commencé selon leur ordre chez Ficin ? La traduction de l'*Axiochus* lui ayant inspiré ce projet, il aurait voulu se montrer capable de le mener à son terme — à condition, bien sûr, que le roi intervienne en sa faveur.

Ainsi Dolet conçoit encore un moyen de contribuer à l'illustration de sa langue maternelle. A travers son choix de textes, un seul mobile ne manque jamais de transparaître : le besoin de se faire remarquer. Dans un premier temps, il visait surtout à atteindre un nouveau public en leur proposant des œuvres utiles — même si par prudence il préférait ne pas se nommer avant de sonder l'opinion. Dans un deuxième temps, sûr de lui-même, il concevait la traduction comme moyen privilégié d'illustrer le français, tout en apportant une importante contribution pédagogique. Dans un troisième temps, prisonnier, il espérait que les traductions attireraient l'attention sur les circonstances où il se trouvait, et défendraient ses projets pour l'avenir. C'est un espoir qui a été réalisé de façon ironique, car c'est à l'attention de la Sorbonne que la traduction de l'*Axiochus* s'est imposée... et la version trop emphatique d'une phrase où Socrate énonce l'hypothèse que l'âme serait mortelle devait constituer un motif pour le condamner au bûcher²⁹.

Trinity College, Oxford

VALÉRIE WORTH

28. *Platonis Opera tralatione Marsili Ficini*, Paris, J. Badius et J. Parvus, 1533.

29. Voir l'analyse de cette traduction imprudente dans R. Copley Christie, *Etienne Dolet: The Martyr of the Renaissance*, London, 1899, pp. 460-462.

L'IMPRIMERIE A LYON AU TEMPS DE DOLET

A son arrivée à Lyon, au début d'août 1534, Dolet fut certainement frappé par l'intense animation, pour ne pas dire la cohue, qui régnait dans toute la ville. C'était en effet l'époque d'une des quatre foires annuelles. Comme aucun local ne leur était affecté, les marchands s'établissaient partout où ils pouvaient ouvrir comptoir, et les transports de toute sorte ainsi que la foule des chalands, mendians et bateleurs¹, emplissaient les rues étroites et les rares places², tandis que cabarets et filles de joie³ s'offraient pour le repos du négociant. Ainsi que l'écrira Charles Fontaine en 1537, dans son *Ode sur l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*⁴

Les passetemps & les deduits
Dans la ville & sur la riviere
Sont ordinaires iours & nuits
Mommerie y est la premiere.

Pendant quinze jours en effet, liberté complète était accordée aux commerçants, à leur marchandise et à leur argent : autorisation du prêt à intérêt, pas de taxes, pas de poursuites, les litiges étant réglés par un tribunal spécial : celui de la Conservation⁵. Cette garantie de sécurité n'était pas un vain mot : l'année même de l'arrivée de Dolet, un an seulement après que Pierre de Vingle eut été chassé de Lyon pour ses idées religieuses, un marchand bernois, arrêté pour avoir prêché contre la messe, est remis en liberté sur les instances des officiels bernois mais aussi du consulat de Lyon « soucieux de faire respecter les priviléges des foires »⁶. Cruel contraste pour Dolet avec les tragiques événements de Toulouse et avec le supplice d'Antoine Augereau qui allait illuminer la place Maubert en décembre de cette même année 1534 ! Pour le nouvel arrivant ce dut être une constatation intéressante à méditer : les autorités locales protégeaient, ou tout au moins toléraient, la diversité de pensée tant qu'elle facilitait la prospérité des affaires.

1. Cf. N.Z. Davis, *Les Cultures du peuple*, Paris, 1979, pp. 49-50.

2. R. Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands*, Paris, 1971, p. 435.

3. J. Rossiaud, *La Prostituzione nel medioevo*, Roma, 1984, p. 11, note 11.

4. Lyon, 1557, p. 15.

5. R. Gascon, *op. cit.*, pp. 240-251 ; M. Brésard, *Les Foires de Lyon*, Paris, 1914.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 463.

Ce rassemblement pendant les foires de commerçants de toutes origines multipliait les transactions par trois, quatre ou davantage⁷, les règlements, qui s'y soldaient après les transactions, avaient incité les banquiers italiens à ouvrir des succursales à Lyon. Les nombreux séjours de la Cour, les embarras financiers du pouvoir — qu'on pense par exemple aux emprunts négociés par le cardinal de Tournon — avaient encore accru leur importance. « Lyon est la capitale bancaire et financière du royaume autant et plus que sa capitale commerciale⁸. »

Mais qu'est-ce que Lyon en 1534 ? Placée au confluent de deux fleuves, à l'intersection des grandes voies du Nord et de l'Est à la Méditerranée et à l'Atlantique, c'est d'abord une cité qui est en train de perdre son caractère de ville frontière : la Dombes a été confisquée au connétable de Bourbon en 1523, entraînant la création d'un Parlement de Dombes siégeant à Lyon, et en 1536 Bresse et Bugey, possessions savoyardes, seront annexées, pour le plus grand profit des riches Lyonnais qui cherchent à acquérir des seigneuries campagnardes.

Lyon est surtout la seconde ville du royaume, en expansion continue. D'après le consulat, en 1542, elle s'était accrue « non seulement de moitié mais des quatre cinquièmes, tant en nombre de gens de métiers que par les maisons qu'on y a élevées et qu'on y élève jurement⁹. » En 1551, d'après M. Gascon¹⁰, on dénombrera 3 561 maisons, c'est-à-dire de soixante à soixante dix mille personnes, chiffre qui s'accroissait de près de 10 % au moment des foires¹¹.

Soulignons le terme de *gens de métiers* employé par le Consulat. Lyon est une ville d'artisans et de financiers avant d'être une ville intellectuelle. Siège d'une curie archiépiscopale et d'une sénéchaussée, si les séjours de la Cour et quelques imprimeurs érudits y attirent les hommes de lettres, elle ne possède ni université ni parlement, à part le modeste parlement de Dombes. Ce manque de richesse intellectuelle et juridique permet toutefois une plus grande liberté en raison de la distance qui sépare la ville des sourcilleuses institutions parisiennes.

Lyon est donc une ville industrieuse sinon vraiment industrielle (le travail de la soie n'y sera introduit qu'en 1530), et nous citerons encore Charles Fontaine¹² :

Au reste c'est bien une gent
Laborieuse, & fort active :
Et qui ne jette pas l'argent.
Ains experte à la lucrative.
Le peuple n'y est guère sot.
S'il tient un peu de l'auarice...

7. *Id.*, *ibid.*, p. 241.

8. *Id.*, *ibid.*, p. 339.

9. *Id.*, *ibid.*, p. 342.

10. *Id.*, *ibid.*, p. 345.

11. *Id.*, *ibid.*, p. 357.

12. *Ode*, p. 16.

Cette « avarice », cette austérité huguenote serait-on tenté de dire, a frappé certains érudits. M. Hours¹³ a remarqué l'absence à Lyon de tout monument public prestigieux, de même que l'austérité des façades des maisons particulières. M. Gascon a noté l'absence de dépense somptuaire, de toute forme de mécénat, parmi les habitants les plus riches¹⁴.

Une autre particularité aura son importance pour Dolet quand il s'établira à son compte ; à Lyon la liberté des métiers a été confirmée par les lettres patentes du 25 juin 1512 :

toutes et chascunes des personnes de quelque artz ou mestiers qu'ils soient puissent et leur loyse demourer ou resider ou lever boutique de leurs mestiers en nostre dite ville sans ce qu'ils soient tenuz pour ce payer aucunz deniers ne faire chefs d'œuvre fors et excepté es mestier d'orfèvres, barbiers et seruriers¹⁵.

Tous ces caractères expliquent encore un aspect de Lyon grâce auquel un Orléanais ne devait pas s'y sentir dépayssé : c'est une ville où l'on afflue de toute la France et où les colonies étrangères sont importantes. Selon Symphorien Champier, c'est « une cité de plusieurs pièces et morceaux »¹⁶. Un an avant l'arrivée de Dolet, lors de l'entrée de la reine, ont défilé à part Florentins, Lucquois et Allemands.

C'est justement chez un de ces Allemands que se rend Dolet à son arrivée à Lyon : Sébastien Gryphe, le plus grand imprimeur de la ville à cette époque. Il n'avait obtenu ses lettres de naturalité que fort peu de temps auparavant, en 1532. A la différence de Dolet, Gryphe, établi à Venise, n'était pas venu courir sa chance à Lyon : sa réputation l'y avait fait appeler par le grand libraire Aimé de La Porte et il s'était ensuite, comme le fera Dolet, établi à son compte, en demeurant d'abord dans une maison appartenant à ce même Aimé de La Porte.

L'exemple Gryphe — La Porte, rappelant celui des origines de l'imprimerie à Lyon Guillaume Leroy — Barthélémy Buyer, nous donne une clef pour pénétrer ce monde du livre à Lyon qui sera celui de Dolet. Avant les presses figure obligatoirement la finance, avant les imprimeurs les libraires ou tout au moins les commanditaires.

Le libraire est l'homme qui ne se contente pas d'imprimer — à la limite il peut ne posséder aucune presse — mais qui assume la totalité des frais d'édition et qui se charge de diffuser sa production. Il peut exister de petits libraires, bien moins à leur

13. H. Hours, *La Renaissance à Lyon*, dans *Le Siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, 1972, p. 16.

14. R. Gascon, *Grand commerce*, p. 444.

15. Cité par R. Gascon, *ibid.*, p. 682.

16. *Id.*, *ibid.*, p. 349.

aise que certains gros imprimeurs, mais en général c'est l'inverse qui est vrai. D'après M. Gascon¹⁷, dans les nommées, ou rôles des impôts, de 1545, huit libraires sur vingt-neuf sont taxés de cent livres ou davantage : Jacques Giunta à huit cents, Luxembourg de Gabiano à six cents, les Frellon à deux cents. Sur les soixante imprimeurs, les deux plus imposés le sont à soixante-douze et quatre-vingts : Pierre Fradin et Thibaud Payen. Gryphe, lui, est qualifié de libraire et taxé à trois cents livres¹⁸, ce qui est la cotisation moyenne des libraires d'après M. Gascon¹⁹, tandis que celle des imprimeurs est de dix-huit livres.

Les grands libraires sont donc avant tout des hommes d'affaires, qui peuvent très bien investir ailleurs que dans le commerce des livres : les Senneton ou les Gabiano s'occupaient aussi d'épices et de soierie²⁰. Généralement ils choisissaient le texte à imprimer et en chargeaient un ou plusieurs imprimeurs. Ils leur fournissaient le papier et pouvaient aussi leur prêter caractères et ornements.

Le papier constituait une très lourde charge, à peu près la moitié du total des frais. On comprend dans ces conditions que les libraires hésitaient parfois à assumer seuls une si lourde charge. Ils s'associaient alors avec un ou deux collègues pour ce qu'on appelle une édition partagée. Chacun recevait les volumes correspondant à sa quote-part et faisait imprimer une page de titre à son nom. Si l'on ne dispose pas d'exemplaires ayant chacun une page de titre différente on ne peut deviner, d'après un seul volume, qu'il s'agit d'une édition partagée.

Mais les grands libraires ne se contentaient pas de publier pour leur compte des volumes que l'on pourrait appeler ordinaires. Ils lançaient de nombreuses et gigantesques éditions de traités de droit canon et civil, parfois en plusieurs volumes in-folio. Il est d'ailleurs curieux de constater que de ces monstres souvent réédités, il ne nous est parvenu que de rarissimes exemplaires. Pour mener à bien de telles entreprises, les libraires s'associaient en compagnies, qui se sont succédé tout au long du siècle²¹. C'est pour le compte de la « deuxième compagnie » que Gryphe fut appelé à Lyon.

Parmi ces membres de la compagnie des libraires plusieurs devaient accéder aux honneurs du consulat. Du temps de Dolet nous trouvons ainsi, en 1535²², Hugues de La Porte, fils du premier « patron » de Gryphe. Déjà élu en 1529 il le sera ensuite en 1539 et plusieurs autres fois²³. Non content de participer aux publications

17. *Id., ibid.*, p. 395.

18. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. VIII, Lyon-Paris, 1910, p. 35.

19. R. Gascon, *op. cit.*, p. 395.

20. *Id., ibid.*, p. 395.

21. J.M. Dureau, *Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais au XVI^e siècle*, dans *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, 1969, pp. 5-63.

22. Cl. Brossette, *Histoire abrégée ou Eloge historique de la ville de Lyon*, Lyon, 1711, p. 61.

23. Baudrier, *op. cit.*, t. VII, Lyon-Paris, 1908, p. 262.

de la Compagnie, il s'associa également avec Antoine Vincent, consul lui aussi en 1544, pour publier des éditions in-quarto des *Corpus juris canonici* et *juris civilis*²⁴.

Elu en 1539 et 1543 Luxembourg de Gabiano, d'origine piémontaise, avait été naturalisé en 1533²⁵. N'ayant presque jamais fait figurer son nom sur une page de titre, « il est demeuré inconnu à la plupart des bibliographes, à tel point que sa part si importante dans le commerce en grand des livres aurait pu passer inaperçue sans les actes heureusement conservés dans les archives²⁶. » Seigneur de la Vénerie, de la Côte-sur-Brignais et de Vourles dont il reconstruisit le château, c'était une des grandes fortunes de la ville²⁷.

Jacques Senneton, enfin, consul en 1536, et son frère Jean, consul en 1539. Jean, marchand drapier, reprit le commerce de livres et de papier de son beau-père Henri Savore, et y associa ses deux frères Jacques et Claude, drapiers comme lui, érigeant ainsi une des plus grandes entreprises lyonnaises²⁸.

Nous avons vu que la compagnie des libraires publiait des textes juridiques, que Gryphe publiait des textes de philologie érudite. Les éditions lyonnaises couvraient bien entendu d'autres domaines : Jacques Moderne est connu pour ses partitions musicales, mais il publiait aussi de la littérature populaire²⁹, comme Olivier Arnouillet, qui, malgré son état de pauvreté chronique, donnait chaque année quelques volumes en français, souvent illustrés de vieux bois récupérés ou empruntés à des collègues, et n'a d'ailleurs, semble-t-il, jamais travaillé pour le compte d'autres libraires³⁰.

Imprimeur pour le compte d'autrui, mais aussi libraire, Pierre de Sainte-Lucie, dit le Prince, surnom qu'il avait repris de Claude Nourry, dont il avait épousé la veuve, Claudine Carcan, fournit, comme lui, des éditions populaires. Citons en 1535 Pantagruel et en 1538 l'*Opus guerrarum et dansarum d'Arena*. La même année toutefois il donne le *Miroir de Marguerite de Navarre* et le treizième livre de la *Méthode thérapeutique* de Claude Galien, et l'année suivante le *De Formis oratoriarum* d'Erasme. C'est donc un éditeur éclectique que Baudrier³¹ juge ainsi : « Ivrogne, débauché, déplorable administrateur, il fut un des plus mauvais imprimeurs de Lyon, et en la seconde partie de sa carrière, ses publications sont pleines de fautes, même dans les dates des titres. » Nous citerons aussi Antoine Constantin, qui a produit quelques œuvres entre 1541 et 1548, entre autres un

24. *Id., ibid.*, p. 263.

25. *Id., ibid.*, p. 31.

26. *Id., ibid.*, p. 27.

27. R. Gascon, *Grand commerce*, p. 444.

28. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. VII, *op. cit.*, p. 368.

29. Cf. S.F. Pogue, *Jacques Moderne*, Genève, 1969.

30. Baudrier, *op. cit.*, t. X, Lyon-Paris, 1913, pp. 28 sqq.

31. Baudrier, *op. cit.*, t. XII, Lyon-Paris, 1921, p. 152.

Discours de la bataille de Cerizolles, les *Louanges de Jesus Christ* de Brodeau, des ouvrages de Galien en français, de Sénèque en latin et en 1544 les *Oeuvres* de Marot et la *Délie de Scève*³². En somme un contemporain de Dolet publiant comme lui ouvrages littéraires, médicaux, avec une touche de populaire et de religieux. Notons tout de même une particularité de Dolet : c'est son officine qui fournit de loin la plus longue liste des livres condamnés par la Sorbonne et imprimés à Lyon dans les années 1540-1544³³.

Comment choisissait-on les textes à publier ? L'exemple de Dolet, correcteur mais aussi auteur chez Gryphe, souligne l'importance des relations personnelles, directes ou bien épistolaires³⁴. Il existait des œuvres que l'on qualifierait actuellement de tombées dans le domaine public et dont on reprenait les anciennes éditions, comme les almanachs ou les romans de chevalerie, base de ce que nous appelons la littérature populaire, et spécialité de certains imprimeurs lyonnais comme Claude Nourry, mort en 1533³⁵, ou Benoît Rigaud dans la seconde moitié du siècle³⁶. On pouvait aussi, sans tenir compte des priviléges, sans accord avec les ayants droit, se lancer dans le piratage. Dans le premier tiers du siècle Barthélemy Trot et Jacques Myt étaient ainsi, oserons-nous dire, les contrefacteurs attitrés des classiques latins imprimés par Alde, tout comme Balthazard de Gabiano. Ce dernier, originaire d'Asti, s'était installé à Lyon, nous précise Baudrier³⁷, à l'instigation des Gabiano de Venise, afin d'exercer impunément sa coupable activité. Dolet agira ainsi en 1542 avec *Pantagruel* et *Gargantua*, se basant sur l'édition parisienne de 1537, au détriment de celle parue la même année à Lyon chez Juste³⁸. Pierre de Tours, successeur de ce dernier, s'en indignera dans la préface de sa publication sans adresse datée de 1542³⁹.

M. Bietenholz⁴⁰ cite un autre genre d'indélicatesse. Alciat, résidant à Avignon, avait promis à Amerbach son *De Verborum significacione*. Il l'envoya à Parmentier, à Lyon, avec mission de le faire parvenir à Bâle. Or le Lyonnais, avec semble-t-il la complicité d'Alciat, donna le texte à Gryphe qui le publia en 1530.

Après avoir financé l'impression d'un texte, restait à en assurer la diffusion. Les foires de Lyon offraient pour cela de grandes commodités mais ne dispensaient pas d'aller susciter ou relancer la clientèle en France ou à l'étranger. L'assise financière des libraires éditeurs leur donnait beaucoup plus de facilités qu'aux simples

32. Baudrier, *op. cit.*, t. II, Lyon-Paris, 1896, pp. 29-37.

33. F. Higman, *Censorship and the Sorbonne*, Genève, 1979, pp. 175-177.

34. Exemples dans N.Z. Davis, *Le Monde de l'imprimerie humaniste : Lyon dans Histoire de l'édition française*, t. I, Paris, 1982.

35. Baudrier, *op. cit.*, t. XII, pp. 72-150. Sur la vogue des romans de chevalerie, voir aussi L. Febvre et H.J. Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, 1958, pp. 429-432.

36. Baudrier, *op. cit.*, t. III, Lyon-Paris, 1897, pp. 175-448.

37. *Op. cit.*, t. VIII, Lyon-Paris, 1910, p. 2.

38. C. Longeon, *Bibliographie des œuvres d'Etienne Dolet*, Genève, 1980, n° 237-238. P.P. Plan, *Les Editions de Rabelais*, Paris, 1904, n° 40-41.

39. Plan, *op. cit.*, n° 42.

40. *Basle and France in the sixteenth century*, Genève, 1971, p. 42.

imprimeurs libraires pour envoyer un peu partout des correspondants, voire ouvrir des succursales⁴¹. Jacques Giunta « possédait des comptoirs ou des dépôts de livres à Francfort, Anvers, Medina del Campo, Salamanque, Saragosse, Lisbonne et Paris »⁴². En 1542 Mathurin Dupuys devient le dépositaire à Paris des frères Frellon⁴³. MM. Roudié et Desgraves ont trouvé plusieurs actes faisant état des relations d'affaires entretenues par des libraires bordelais avec leurs confrères lyonnais⁴⁴.

Le mouvement n'était pas à sens unique, il s'en faut, et à l'origine de bien des maisons lyonnaises se trouvait un établissement étranger. On a déjà remarqué qu'à Lyon « les Italiens dominaient parmi les libraires et les Allemands parmi les imprimeurs »⁴⁵. Si les Parisiens achètent beaucoup de livres à Lyon, ils y ont aussi des correspondants pour écouter les leurs⁴⁶. A Paris et Lyon se trouvent des succursales établies à l'enseigne de l'*Ecu de Bâle* par des librairies de cette ville. Michel Parmentier, libraire lyonnais ancien employé du Bâlois Wattenschnee, succéda à Jean Vaugris à la tête de l'*Ecu de Bâle* de Lyon avant d'établir à son tour des succursales à Toulouse et Avignon⁴⁷. Conrad Resch, directeur de l'*Ecu de Bâle* de Paris, de retour à Bâle, avait continué à commercer avec un de ses anciens employés, Jean Frellon, établi à Lyon à l'enseigne de l'*Ecu de Cologne*. C'est grâce à ces relations que les illustrations d'Holbein vinrent orner des livres lyonnais des Frellon et de Trechsel⁴⁸.

A la base de toutes ces stratégies éditoriales se trouvait le travail des compagnons chez les imprimeurs ou les libraires imprimeurs. Certains de ces ateliers pouvaient être très importants, comme celui de Gryphe, mais la plupart, comme ce sera le cas pour celui de Dolet⁴⁹, ne contenaient que deux ou trois presses. Nous n'exposerons ici que dans ses grandes lignes le déroulement des tâches, puisqu'il a récemment été décrit par Mme Veyrin-Forrer⁵⁰. L'impression proprement dite était effectuée par le pressier. En manœuvrant le barreau de la presse, il amenait la platine en contact avec la feuille de papier posée sur une forme préalablement encrée

41. Cf. L. Febvre et H.J. Martin, *op. cit.*, pp. 341-344.

42. Baudrier, *op. cit.*, t. VI, Lyon-Paris, 1904, p. 78.

43. A. Parent, *Les Métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, Genève, 1974, p. 151.

44. P. Roudié et L. Desgraves, *Actes notariés concernant les imprimeurs et libraires de Bordeaux dans la première moitié du XVI^e siècle*, dans : *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, 1963, pp. 1-26.

45. R. Gascon, *op. cit.*, p. 389.

46. A. Parent, *op. cit.*, p. 150.

47. L. Febvre et H.J. Martin, *op. cit.*, p. 451. Bietenholz, *op. cit.*, pp. 27-32.

48. Baudrier, *op. cit.*, t. V, Lyon-Paris, 1901, p. 157. Bietenholz, *op. cit.*, p. 36. L. Febvre et H.J. Martin, *op. cit.*, p. 455. N.Z. Davis, *Holbein's Pictures of Death and the Reformation at Lyons*, dans *Studies in the Renaissance*, t. III, 1956, pp. 97-130.

49. C. Longeon, *op. cit.*, p. XXXVI.

50. *Fabriquer un livre au XVI^e siècle*, dans *Histoire de l'édition française*, t. I, *op. cit.*, pp. 278-301.

par le batteur. Comme la platine était de moitié plus petite que la feuille, il fallait la relever, manœuvrer le chariot sur lequel était posée la forme pour en amener la deuxième moitié sous la platine et redonner un coup de barreau. Lorsque le tirage du recto des feuilles était terminé, on procédait à la retiration, ou impression du verso. On produisait ainsi 3 350 faces de feuille à Lyon contre 2 650 à Paris.

En cours de tirage, on pouvait détecter des erreurs non corrigées et l'on procédait alors à des corrections. Ces dernières ne pouvaient bien entendu s'opérer sur les feuilles déjà imprimées et l'on peut ainsi trouver différents états d'un même tirage, avant ou après correction. Cela pouvait se répéter pour chaque feuille. Suivant que le volume relié possède ou non tout ou partie des corrections, on peut, à la limite, trouver autant d'états que d'exemplaires. M. C. Longeon, dans sa *Bibliographie*, a signalé un volume des *Œuvres* de Clément Marot, imprimées chez Dolet en 1543⁵¹, portant des erreurs de pagination qui ne figuraient pas dans les autres exemplaires. Il en va de même pour le *De Jure et privilegiis militum* de Cotereau, imprimé pour Dolet en 1539⁵² : plusieurs exemplaires présentent des erreurs de pagination, mais ce ne sont pas toujours les mêmes. Un cas identique se présente pour le *Paul d'Egine* imprimé par Dolet en 1540⁵³, pour la *Chirurgie* du même (Dolet, 1542)⁵⁴, ainsi que pour quelques autres œuvres.

Le travail des pressiers avait été précédé par celui des compositeurs : le manuscrit, ou une de ses éditions, placé sur une planchette appelée *visorium*, dominait les multiples casiers ou cassetins contenant les caractères typographiques, dont l'ensemble formait la casse. Debout devant elle, le compositeur saisissait un à un les caractères qu'il plaçait la tête en bas dans un composteur, réglé de telle manière que sa longueur correspondît à celle d'une ligne. Des espaces, ou des abréviations, permettaient d'obtenir des lignes se terminant toutes par une lettre ou un signe, autrement dit bien justifiées. Si nous examinons la préface de la traduction des *Simples* de Galien publiée par Dolet en 1542⁵⁵, nous observons qu'à la première ligne la virgule suivant *Ce m'est chose incertaine* est précédée et suivie d'un espace, alors qu'à la troisième ligne celle qui suit *l'improbité* n'est précédée et suivie d'aucun espace, et qu'il n'y en a même aucun entre la perluète qui la suit et le mot suivant. La ligne 13 se termine par le mot *Et*, mais pour que ce mot se trouve correctement disposé, on a dû placer devant lui un double espace. La première ligne du texte, p. 7, se termine sans coupure de mot, mais pour obtenir ce résultat deux lettres ont été remplacées par des tildes dans le mot *commençant* alors qu'à la ligne 9 un seul tilde figure dans *commen-*

51. N° 35.

52. N° 49.

53. N° 70.

54. N° 72.

55. C. Longeon, *op. cit.*, n° 157.

cement. La ligne composée était transférée dans la galée, correspondant à une page. Selon le format, le contenu de deux galées, ou davantage, prenait place dans la forme, à laquelle on ajoutait titres courants et signatures, de manière à obtenir enfin une face de feuille imprimée. L'art de placer les pages dans la forme de manière à ce qu'elles se suivent correctement dans l'exemplaire imprimé s'appelle l'imposition.

Les correcteurs qui veillaient à la perfection du texte pouvaient être des compagnons, ou bien son auteur, ou encore des érudits, comme Dolet chez Gryphe. Des apprentis, enfin, exécutaient en principe les travaux n'exigeant pas de qualification.

On conçoit que le travail d'impression malgré, ou à cause, de la spécification des tâches, exigeait une coordination sans faille : les pressiers dépendaient des formes assemblées par les compositeurs et ceux-ci, pour préparer les formes suivantes, devaient récupérer les caractères de celles qui venaient d'être imprimées : en effet, pour des motifs d'économie, on ne conservait pas les formes mais on les recomposait. Si l'on rencontre, à quelques années de distance, des tirages exactement semblables, il s'agit en fait d'émissions, c'est-à-dire d'invendus dont on a simplement changé la page de titre afin de leur donner une nouvelle jeunesse.

Cette nécessaire bonne entente des compagnons imprimeurs était renforcée par le fait qu'ils vivaient ensemble pratiquement toute la journée : leurs repas étaient fournis par le maître dans son atelier et ils y travaillaient de deux heures du matin à dix heures du soir. Même à l'époque cela paraissait exagéré puisqu'à Paris on ne besognait *que* de cinq heures du matin à huit heures du soir⁵⁶. Cette union était dirigée à Lyon par un syndicat professionnel, basé sur le serment de fidélité et les cotisations de ses membres : la compagnie des Griffarins⁵⁷. Elle pratiquait l'entraide envers les compagnons ou leurs familles éprouvées par la maladie et la misère, renforcée par les rites d'initiation et les signes de reconnaissance, et devait être chère à des hommes venus d'un peu partout et se sentant perdus dans une grande ville étrangère⁵⁸, exigeant en contrepartie la préférence sur tous autres engagements, même familiaux. Solidarité pour ses membres, mais intransigeance envers les *Forfants* qui n'en faisaient pas partie : exclus des ateliers où travaillaient les Griffarins, ils risquaient les coups ou la mutilation.

La force des Griffarins venait à la fois de leur nombre et de leur caractère. *L'Entrée de la Royne*⁵⁹, à côté de quatre cents bouchers, quatre cents cordonniers, cinq cents couturiers, quatre-vingt-dix épini-

56. P. Chauvet, *Les Ouvriers du livre en France*, Paris, 1956, p. 36. Voir aussi L. Febvre et H.J. Martin, *op. cit.*, pp. 194-201.

57. N.Z. Davis, *A Trade union in sixteenth-century France*, dans *The Economic history review, second series*, vol. XIV, n° 1, 1966, pp. 48-69.

58. N.Z. Davis, *Les Cultures du peuple*, *op. cit.*, pp. 17-18 ; et *Le Monde de l'imprimerie humaniste*, *op. cit.*, p. 271.

59. *L'Entrée de la Royne faictte en l'antique et noble cité de Lyon*, Lyon, s.d. (1533), f. A 4 v°.

gliers, cite dix cartiers et deux cents imprimeurs (ils se déclareront quatre à cinq cents en 1540) ⁶⁰ et c'est le seul groupe professionnel à propos duquel il est précisé : « pour la plus part ce sont tous gens de guerre ». Il ne s'agit pas ici d'un propos gratuit : en 1535 ils formeront une troupe pour venir au secours de Genève menacée par le duc de Savoie ⁶¹. Ils montreront également leur ardeur guerrière dans de multiples rixes et, se promenant de jour et de nuit « en grosses bandes avec arquebuses, espees, bastons », ils ne craindront pas de se battre et mutiler les forces de l'ordre qui voulaient les arrêter ⁶².

Ceci se passait pendant la grande grève de 1539, qui ne reçut son règlement définitif qu'en 1544, c'est-à-dire que la crise devait durer pendant toute la période de Dolet imprimeur ⁶³.

En avril 1539, les compagnons, obéissant au mot d'ordre de *tric*, abandonnent le travail dans toutes les imprimeries, réclamant une meilleure nourriture, la faculté de quitter plus tôt l'atelier les veilles de fête, mais aussi celle de venir travailler les dimanches et jours fériés. Ils souhaitaient aussi la limitation du nombre des apprentis, qui les concurrençaient à vil prix. Les maîtres se plaignaient des exigences alimentaires de leurs ouvriers (Griffarin signifie glouton) et souhaitaient remplacer les repas qu'ils leur devaient tous les jours par une somme d'argent payable les jours ouvrables seulement. Le sénéchal de Lyon, le 31 juillet, interdit toute association, toute grève ou entrave à la liberté du travail, le port d'armes, autorisa les maîtres à embaucher autant d'apprentis qu'ils le souhaitaient, mais les astreignit à continuer à nourrir correctement leurs ouvriers. A cela s'ajouta le premier règlement officiel concernant le travail dans les ateliers d'imprimerie.

La sentence du sénéchal fut approuvée par lettres royaux du 21 août. Appel des compagnons auprès du Parlement, suivi des lettres royaux du 29 septembre donnant tout pouvoir de répression au sénéchal. Lors des Grands Jours de Moulins, en 1540, les compagnons, toujours aussi combattifs, obtinrent l'obligation pour les apprentis de demeurer trois ans dans cette condition avant de pouvoir « composer et mettre les lettres ». Les maîtres décidèrent alors de se retirer à Vienne. Inquiet, le consulat envoya un représentant auprès du roi, et le chancelier leur accorda, en juin 1541, l'autorisation d'utiliser les apprentis à leur guise. Les Parisiens réclamant le même privilège, le chancelier les renvoya devant le lieutenant civil et, en attendant son jugement, suspendit sa décision

60. N.Z. Davis, *Le Monde...*, *op. cit.*, p. 271.

61. P. Chauvet, *op. cit.*, p. 25 note 51.

62. *Id.*, *ibid.*, p. 37.

63. Sur cette grève voir H. Hauser, *Ouvriers du temps passé*, Paris, 1899, pp. 177-210 ; P. Mellottée, *Histoire économique de l'imprimerie*, t. I. *L'imprimerie sous l'ancien Régime*, Paris, 1905, pp. 323-345. M. Audin, *Somme typographique*, t. II, Lyon, 1949, pp. 19-30.

touchant les Lyonnais. L'édit du 28 décembre 1541, copiant les faveurs accordées aux imprimeurs parisiens, donne toute satisfaction à leurs confrères lyonnais, maintenant toutefois l'obligation de nourriture. Les compagnons firent derechef opposition, le roi confirma ses dispositions par lettres patentes du 19 juillet 1542, publiées à Lyon le 12 août en l'absence du procureur du roi qui saisit ce prétexte pour en appeler à son tour auprès du Parlement. Le consulat de Lyon fit appel de l'appel auprès du Conseil privé. Le 7 janvier 1543, le roi renvoya les parties devant le Grand Conseil qui rendit sa sentence le 11 septembre 1544, confirmant l'édit du 28 décembre 1541.

Essayons d'examiner quelques-unes des conséquences de ce long conflit, fertile en rebondissements. Trois maîtres imprimeurs quittèrent effectivement la ville, dont les frères Trechsel : « On perd alors la trace de Melchior que l'on retrouve pour la dernière fois, libraire à Alcalà... 1564⁶⁴. » Gaspard s'établit à Vienne, mais rentra à Lyon dès 1542⁶⁵. Macé Bonhomme s'établit également à Vienne en 1540 et revint aussi à Lyon après un séjour d'affaires à Avignon au début de 1542⁶⁶. A l'époque rien encore ne pouvait remplacer Lyon.

Le sénéchal, dans sa sentence du 31 juillet 1539, indiquait que le travail avait cessé depuis « trois ou quatre mois ça ». Il peut être intéressant d'étudier la production pour les années 1538 à 1544 de certains des représentants du patronat en 1539⁶⁷ :

	1538	1539	1540	1541	1542	1543	1544
Jean Moylin ⁶⁸	—	—	—	décédé	—	—	—
Sébastien Gryphe ⁶⁹	54	42	58	78	77	48	44
Denis de Harsy ⁷⁰	7	2	2	—	5	2	6
Jean Barbou ⁷¹	16	13	6	4	décédé	—	—
Thibaud Payen ⁷²	7	11	16	4	18	10	8
Macé Bonhomme ⁷³	8	9	4	à Vienne	5	2	2

Il est difficile de comparer des livres qui peuvent différer par le format et l'épaisseur. Faute de pouvoir le faire pour tous, nous

64. Baudrier, *op. cit.*, t. XII, p. 233.

65. *Id.*, *ibid.*, p. 250.

66. *Id.*, *ibid.*, t. X, Lyon-Paris, 1913, p. 185.
67. Liste dans H. Hauser, *op. cit.*, p. 182, note 1. Nous avons ajouté dans les chiffres de production quelques éditions inconnues de Baudrier.

68. Baudrier, *op. cit.*, t. XII, pp. 398-400.

69. *Id.*, *op. cit.*, t. VIII, pp. 109-191.

70. Y. Lebègue-La Perrière, *Supplément provisoire à la Bibliographie Lyonnaise du Président Baudrier*, *Fascicule I*, Lyon, 1967, pp. 16-19.

71. Baudrier, *op. cit.*, t. V, pp. 12-18.

72. *Id.*, *op. cit.*, t. IV, Lyon-Paris, 1899, pp. 219-232.

73. *Id.*, *op. cit.*, t. X, pp. 205-213.

convertirons en nombre de feuilles les livres imprimés au nom d'Etienne Dolet⁷⁴ :

	4	5	13	20	40	9	2
feuilles	63	135	202	239,5	238,25	87	17,5

Si pour la plupart 1539 marque une baisse de la production, les années suivantes présentent des hauts et des bas. Gryphe atteint un maximum en 1540-1542. C'est d'ailleurs en 1540 qu'il lance des classiques latins de petit format en caractères italiques⁷⁵.

Notons aussi que Dolet tient un rang fort honorable par rapport aux représentants de sa profession. Si ses résultats ne peuvent se comparer à ceux de Gryphe, il est à remarquer que les quarante livres qu'il publie en 1542 avoisinent les quarante-deux publiés par son ancien employeur en 1539, l'année de la grève.

On a beaucoup reproché à Dolet de s'être mis à son compte en profitant des embarras de ses nouveaux confrères. Reste à savoir l'année exacte de son établissement. Si des livres portent son adresse dès 1538, il semble bien n'avoir imprimé qu'à partir de 1540⁷⁶, et donc après la grève. Il n'a d'ailleurs pas été le seul à s'établir en ces années troublées : son plus brillant émule, Jean de Tournes, sorti lui aussi de l'atelier de Gryphe, commence à produire en 1542.

Les listes établies par M. Muller⁷⁷ nous permettent d'établir un tableau des créations⁷⁸ et disparitions d'entreprises (libraires et imprimeurs confondus) de 1538 à 1544 :

	1538	1539	1540	1541	1542	1543	1544
Créations	—	—	—	—	—	—	—
	4	2	3	9	4	8	5
Disparitions	5	1	4	1	5	5	4
Bilan	—1	+1	—1	+8	—1	+3	+1

A noter, sur ce nombre, les entreprises nées et disparues dans l'année :

2 0 2 0 1 1 1

On assiste donc à un bilan positif de création d'entreprises, leur nombre passant de quarante-cinq en 1538 à cinquante-cinq en 1544, dont vingt-huit n'existaient pas en 1537, ce qui fait apparaître le cas Dolet bien banal.

74. C. Longeon, *op. cit.*, p. XLVIII.

75. Baudrier, *op. cit.*, t. VIII, p. 17.

76. Longeon, *op. cit.*, p. XXXV.

77. *Dictionnaire abrégé des imprimeurs/éditeurs français du seizième siècle*, Baden-Baden, 1970, pp. 22-27.

78. Y compris la reprise par un successeur du fonds d'un imprimeur ou libraire décédé.

Par contre plusieurs traits différencient notre héros de ses collègues : c'est un érudit qui a monté son atelier sans suivre le cursus d'apprenti puis compagnon ; et c'est sans doute son renom de savant qui lui a valu préalablement d'obtenir, faveur rarissime, un privilège général pour les œuvres qu'il comptait publier, à charge pour lui, il est vrai, de les soumettre au sénéchal de Lyon, ce qu'il ne fera jamais. Nous serons aussi tenté de dire qu'il est moins un libraire imprimeur qu'un auteur éditeur : sur quatre-vingt-quatorze ouvrages publiés avec son adresse, il est l'auteur, éditeur ou traducteur de vingt-cinq, soit une proportion d'un quart, cela en six ans seulement, et bien souvent le préfacier des soixante-neuf autres. Pour son malheur ce sera aussi le premier, sinon le seul, imprimeur lyonnais condamné au supplice pour fait de religion.

S'établissant imprimeur, Dolet devait faire face à des dépenses d'équipement, facilitées au début par sa coopération avec Gryphe. Ses contrats avec Hellouin Dulin, futur commanditeur de Rouillé⁷⁹, lui permettront de prendre son indépendance, mais l'obligeront aussi à veiller à la santé financière de son entreprise. Celle-ci se développa régulièrement, passant d'une à trois presses⁸⁰, ce qui le classe parmi les premiers ateliers moyens. En comptant un strict minimum de trois ouvriers par presse et un seul apprenti pour les basses besognes, cela lui faisait dix personnes, et vraisemblablement davantage, à payer et nourrir chaque jour. A cela s'ajoutait une dépense de papier à peu près équivalente⁸¹. Ce souci de rentabilité explique peut-être en partie son « souci d'élargir son public »⁸² et le choix, à partir de 1542, l'année du dernier contrat avec Dulin pour l'achat d'une troisième presse⁸³, d'éditer en majorité des livres en français de petit format, donc relativement bon marché et plus facilement vendables⁸⁴.

A côté de l'importance accordée par Dolet aux textes qu'il publiait, on a aussi noté son souci pour la manière de les présenter, autrement dit sa participation à l'établissement d'une orthographe et d'une graphie modernes, que ce soit de manière théorique (la *Manière de traduire*, la *Punctuation*, les *Accents*) ou effective⁸⁵.

Nous voudrions terminer cette brève présentation de Dolet imprimeur en évoquant, à l'aide de quelques livres de la bibliothèque municipale de Lyon, l'accueil fait à ses œuvres.

79. Baudrier, *op. cit.*, t. IX, Lyon-Paris, 1912, p. 20.

80. Longeon, *op. cit.*, p. XXXVI.

81. J. Veyrin-Forrer, *op. cit.*, p. 280.

82. Longeon, *op. cit.*, pp. XXXVII-XXXVIII.

83. C. Longeon, *Documents d'archives sur Etienne Dolet*, Saint-Etienne, 1977, pp. 18-21.

84. C. Longeon, *Bibliographie*, *op. cit.*, pp. XXXVIII, XXXIX et XLVIII, analyse en quantité et par genre la production de Dolet.

85. N. Catach, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, 1968, pp. 60, 155-158, 298-309, 372-373.

Sur les *Observationes in Terentii Comoedias*, 1543⁸⁶, son nom comme auteur a été cancellé partout où il apparaissait, mais Dolet libraire a été épargné dans l'adresse typographique. Les *Francisci Valesii... Fata*, 1539⁸⁷, condamnés par le tribunal inquisitorial de Lyon en 1542 et brûlés sur le parvis de Notre-Dame en 1544, n'en portent pas moins une reliure aux armes de Pierre VI de Villars, archevêque de Vienne au XVII^e siècle, et un ex-libris XVIII^e des Grands Augustins de Lyon. Sur les *Carminum libri quatuor*⁸⁸, 1538, une main contemporaine a inscrit des vers insultants pour Matthieu Orry, publiés par C. Longeon⁸⁹.

Abordons un ouvrage cher à Dolet : les *Orationes duae in Tholosam*. Il en subsiste deux exemplaires à Lyon. Le premier⁹⁰ porte la signature de Jean Pellisson, principal du collège fondé par le cardinal de Tournon dans cette petite ville rhodanienne, le second⁹¹ arbore celle de Robert Berthelot, évêque auxiliaire de Lyon au début du XVII^e siècle.

Nous remarquerons pour finir que, parmi les Dolet de la bibliothèque de Lyon, un seul y est entré pendant les trois siècles de son administration par les jésuites : ses *Commentariorum linguae latinae libri*, Gryphe, 1536⁹².

En conclusion, l'imprimerie à Lyon au temps de Dolet connaît une double crise : crise sociale avec la grève de 1539 et ses prolongements jusqu'en 1544, crise d'identité, symbolisée par le bûcher de la place Maubert.

La crise sociale, entraînant le départ, momentané, de quelques imprimeurs pour Vienne, apparaît comme un soubresaut dans un développement continu. Toutefois, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que le développement favorise les libraires au détriment des imprimeurs. Si en 1545 on compte 29 libraires et 63 imprimeurs, en 1571 ils ne seront plus que 26 et 13 : déclin relatif pour les uns, effondrement pour les autres⁹³. La crise religieuse et la crise économique se nourrissent l'une l'autre : la défense de la nouvelle foi et les premières persécutions — qu'on pense à Pierre de Vingle — entraînent la création de nouvelles imprimeries sur les frontières du royaume, en particulier à Genève. Ces presses offrant des tarifs intéressants pour les libraires, ceux-ci leur confient de l'ouvrage au détriment des imprimeurs lyonnais. A la chute de l'imprimerie

86. Cote B 509 884 ; Longeon, *Bibliographie*, n° 75.

87. Cote Rés. 321 885 ; Longeon, n° 69.

88. Cote 343 952 ; Longeon, n° 30.

89. Longeon, *Documents, op. cit.*, p. 37 note 29.

90. Cote Rés. 349 384. Longeon, *Bibliographie*, n° 1.

91. Cote Rés. 318 260.

92. Longeon, n° 6.

93. R. Gascon, *op. cit.*, p. 628.

s'ajoutera celle de la librairie lorsque les libraires, à leur tour, devront se réfugier à Genève⁹⁴.

Dolet présente ainsi le modèle poussé à l'extrême de l'imprimerie lyonnaise : un élan prometteur brisé. On fera certes remarquer que ce sont ses outrances qui l'auront conduit au supplice, et on lui opposera Jean de Tournes. Débutant dans la carrière en même temps que Dolet, il commencera par imprimer les textes audacieux publiés par ce dernier, mais avec plus de prudence, omettant de reproduire ses préfaces. Ainsi Dolet sera brûlé et Tournes, tout aussi coupable, devenu le plus grand imprimeur-libraire de Lyon, sera nommé imprimeur du roi en 1559⁹⁵ ! S'il avait été plus avisé, Dolet aurait pu devenir au moins aussi grand que Jean de Tournes. Mais le fils de celui-ci, Jean II, sera contraint de quitter Lyon en 1585, comme beaucoup d'autres. Si Dolet avait vécu, sans doute aurait-il fallu intituler cette communication : « L'imprimerie à Genève au temps de Dolet ».

Bibliothèque municipale de Lyon

GUY PARGUEZ

94. *Id., ibid.*, pp. 628-637.

95. A. Cartier, *Bibliographie des éditions des De Tournes imprimeurs lyonnais mise en ordre avec une Introduction et des Appendices par Marius Audin*, Paris, 1937, t. I, pp. 6-8.

DOLET ET LA RHÉTORIQUE : LES « ORATIONES DUAE IN THOLOSAM »

*Nonne cernimus vix singulis aetatibus binos oratores laudabiles constitisse*¹ ? L'on peut se permettre d'imaginer que ces mots étaient présents à l'esprit d'Etienne Dolet au moment où il se levait pour prononcer le premier des deux discours qui devaient être publiés plus tard sous le titre des *Orationes Duae in Tholosam*.

Appelé à faire la défense de la « nation » des étudiants de France à l'université de Toulouse, où il se trouvait depuis moins d'un an, Dolet n'a pu manquer d'y voir la main du destin. Tout ce que nous savons du jeune Orléanais nous autorise à croire qu'il entend saisir à pleines mains l'occasion capiteuse que ses compatriotes viennent de lui offrir — capiteuse parce qu'elle permet de réunir en un seul moment ses ambitions les plus chères. Dolet n'hésitera pas à affirmer, depuis le début du premier discours jusqu'à la conclusion du second, qu'il a pleinement conscience du fait qu'il y va de son immortalité, qu'il est, ainsi que son ami Simon Finet écrira dans la préface de la version publiée, « désireux de se jeter de toutes ses forces dans cette entreprise honorable et magnifique dans l'intérêt de sa renommée et sa réputation ».

L'entreprise honorable et magnifique, c'est d'abord l'occasion de parler au nom de la patrie, de devenir en quelque sorte la voix et la conscience de la France. Dolet sera donc à même de se faire « l'authentique voix de l'âme de la France »³, voix dont l'expression a été confiée, presque miraculeusement et au-delà de toute attente, à celui qui estimera alors « avoir atteint, plus que je n'aurais jamais pu espérer, ce que j'ai toujours souhaité, ce que j'ai cherché avec empressement » — s'entend, être devenu l'homme qui, grâce à son éloquence, arrivera à inspirer à ses compatriotes de « fournir au monde la preuve du fait que les Français, qui ont toujours été de loin supérieurs à tous par la splendeur de leur esprit sublime et

1. Cicéron, *Brutus*, 333.

2. « ...Quod & honorificum, & splendidum onus e fama existimationeque sua enixe subire cupiens... », *Stephani Doleti Orationes Duae in Tholosam, Eiusdem Epistolarum libri II, Eiusdem Carminum libri II, Ad eundem Epistolarum anicorum liber* (Lyon, Gryphe, 1534), p. 2.

3. « Erupit a me aliquando vera & Gallici animi libertate digna vox... » : *Orationes*, p. 62.

4. « Etenim quod in votis mihi antea semper fuit, neque non studiose quaesivi, ut noster erga vos animus officii cuiusquam gratia perspici tandem aliquando posset... » : *Orationes*, p. 4.

la gloire de leur érudition, continuent toujours sans contredit à être prééminents⁵ ».

Tout aussi honorable et magnifique, quoique moins explicitement avouable au cours des *Discours* car il relève d'ambitions en quelque sorte plus personnelles, le moyen par lequel Dolet va réaliser son dessein de parler pour la France : les discours toulousains seront le véhicule de la révélation au monde que Dolet, pour citer de nouveau les paroles de Finet, « ne le cède en rien à aucun autre écrivain de notre temps, ni en ce qui concerne sa technique et son adresse, ni la justesse et l'élégance de son langage, ni sa fécondité d'invention et sa pénétration, ni enfin son style élevé et harmonieux⁶ ». Guillaume Scève, en composant le poème liminaire qu'il offrira à Dolet pour la version imprimée des *Discours*, aura compris toute la portée de l'entreprise, en affirmant que la France et la république des lettres croiront voir

(...) verum & ipse Tullius
Lucere sub scriptis tuis⁷.

La fonction des *Orationes in Tholosam* sera de révéler, en un mot, que leur auteur est le Cicéron des temps modernes.

Le moment semble en effet propice pour que Dolet fasse ses preuves de latiniste. Robert Estienne a semblé emporter la couronne des latinistes avec son *Thesaurus Linguae Latinae* de 1531, mais Dolet à son tour vise cette même couronne : il œuvre déjà sur le vaste recensement qu'il ne pourra publier qu'à partir de 1536, ses *Commentarii Linguae Latinae*, qu'il saluera comme les

Prima meae monimenta artis, monimenta Iuventae⁸
Prima meae...

Les *Discours* se présentent alors comme l'occasion, inattendue mais depuis longtemps espérée, non seulement de montrer au monde qu'il connaît ses sources classiques, mais aussi de faire valoir dans quelle mesure il a su les maîtriser et les faire siennes. C'est le moment de révéler dans quelle mesure celui qui verra une marque d'honneur dans l'accusation qu'il est « un scrupuleux imitateur de Cicéron⁹ » mérite alors le respect du monde des lettres non plus en tant que disciple, mais en tant que maître. Cicéron a déjà défini l'idéal auquel il faut aspirer, et à plusieurs reprises il a insisté sur les qualités intellectuelles et morales qu'il faut à l'orateur. Mais

5. « Exuite, si qua vobis est, quae certe nulla est, abiicite animi molliciem, virtutem amplexemini, & majorum gloriae respondete, omnibus documentum daturi, Gallos & animi excelsi laude, & literarum nomine, cunctis multo antecelluisse semper, nuncque longe antecellere » ; *Orationes*, p. 21.

6. « ...neque tu ambiguum habes, Doletum nostrum, aut arte & doctrina, aut proprietate elegantiaque verborum, aut sententiarum gravitate, aut inventione & acumine, aut sonoro denique & numeroso stilo, nulli nostrae tempes-tatis scriptori cedere » : *Orationes*, p. iii.

7. *Orationes*, p. vii.

8. « Ad suos Linguae Latinae Commentarios » in *Carmina* (Lyon, Gryphe, 1538), p. 35.

9. « Nec profecto enim video qua me macula contaminaris, aut quam mihi notam inieceris, dum me religiosum Ciceronis imitatem contumeliose exclamasti » : *Orationes*, p. 35.

il a aussi rappelé que, de toutes les disciplines, c'est surtout l'éloquence qui veut que l'on tienne compte non seulement de ce que l'on dit, non seulement de l'esprit dans lequel on le dit, mais aussi des moyens d'expression, du langage même qui permettra à l'orateur de réaliser ses ambitions :

Nam quoniam eloquentia constat ex verbis et ex sententiis, perficiendum est, ut pure et emendate loquentes, quod est Latine, verborum praeterea et propriorum et translatorum elegantiam persequamur¹⁰.

Plus les valeurs qu'épouse l'orateur ont de l'importance, plus le véhicule même de l'expression de ces valeurs a de l'importance. Se faire la voix de la France, se faire un deuxième Cicéron — ce ne sont pas là des ambitions modestes. Le moyen d'y arriver ne saura donc être impropre ou insuffisant — et c'est pourquoi les *Discours* seront, entre autres choses, une valorisation soutenue et vigoureuse de la Rhétorique.

Rappelons brièvement le chemin qu'emprunte Dolet avant de prendre la parole, le 9 octobre 1533, devant la foule toulousaine. Après des stages à Orléans et à Paris, Dolet arrive, en 1527, à Padoue. C'est là que le maître suprême du cicéronianisme, Christophe de Longueil, avait enseigné jusqu'à sa mort en 1522, et c'est là que le plus brillant de ses disciples, Simon de Villeneuve, prendra le jeune Dolet en charge. C'est justement l'engagement de Dolet envers la personne et encore plus envers les valeurs de Villeneuve qui sera brutalement lésé lorsqu'Erasme publiera, en 1528, son attaque contre les cicéroniens, le *Ciceronianus*, où non seulement le genre d'éloquence envers laquelle Dolet se sent de plus en plus attiré, mais aussi les praticiens les plus éminents de cette éloquence, le regretté Longueil et le révéré Villeneuve, sont explicitement malmenés.

La riposte « officielle » de Dolet, son *De Imitatione Ciceroniana*, ne pourra être publiée qu'en 1535, lorsqu'il se sera établi à Lyon, mais il n'est pas difficile de croire que Dolet médite sa vengeance depuis le jour où il a pris connaissance du texte d'Erasme. Il faudra donc mettre en œuvre toutes les ressources de l'éloquence cicéronienne afin de démontrer tout ce qu'il peut y avoir de supérieur dans l'esthétique à laquelle Dolet entend se dévouer et contre laquelle Erasme se démène.

Les discours toulousains auront alors un rôle majeur à jouer dans la polémique qu'il songe à entreprendre contre Erasme ; en attendant la possibilité de perfectionner et de faire publier son dialogue contre celui-ci, Dolet a l'occasion de faire un discours qui pourra exemplifier tout le mérite de l'éloquence cicéronienne. Et lorsque, à la suite de ce discours, qui se veut volontairement un tour de force technique, le porte-parole de l'opposition en viendra

10. Cicéron, *De Optimo Genere Dicendi*, 4.

à mettre en doute les qualités personnelles de Dolet, ses capacités de latiniste, sa compétence en tant qu'orateur et même son patriottisme, ce sera le moment de passer sans quartier à l'attaque, le moment d'ouvrir les vannes. *L'Erasmianus* de 1535 livrera combat sur un plan essentiellement idéologique, mais ce sera aux *Discours contre Toulouse* (du moins sous leur forme imprimée) d'actualiser la théorie de cette rhétorique dont Dolet se sent déjà le champion en puissance.

Cicéron avait défini l'orateur suprême :

Optimus est enim orator qui dicendo animos audientium et docet et delectat et permovet. Docere debitum est, delectare honorarium, permovere necessarium¹¹.

Comment donc Dolet s'y prend-il, non seulement pour défendre l'association des étudiants français — ce n'est là que le prétexte de ses paroles, en somme — mais surtout pour réaliser les grandes ambitions que nous évoquions naguère ?

Deux discours, dira Finet, « non point aux arguments recherchés ou fabriqués, mais avec de réels arguments bien présentés¹² ». La postérité a été moins enthousiaste : même l'éminemment bien intentionné Copley Christie n'y verra qu'un exercice de rhétorique¹³, tandis que Marc Chassaigne, qui prend plaisir à dépister tout ce qui pourrait servir de « preuve irréfragable (du) peu de génie » de Dolet¹⁴, n'y voit que « la sonorité redondante des périodes contournées aux cadences trop savantes, (où) l'invective éclate (...) dans la méandre sinuueuse des incidentes¹⁵ ». Quoiqu'à un degré beaucoup moins sévère, le même genre de critique a été adressée au deuxième discours, que Copley Christie juge « beaucoup plus violent, beaucoup plus indiscret¹⁶ », et où Chassaigne se félicite de découvrir « moins de festons et d'astragales ; moins de lieux communs conservés dans la glace et de jongleries verbales¹⁷ ».

Critiques sans aucun doute exagérées de la part de Finet tout autant que de la part de Copley Christie et de Chassaigne ; mais, et c'est ce qu'il importe de souligner ici, critiques entièrement anachroniques dans le cas des commentateurs modernes. Et Copley Christie (dont la biographie de Dolet continue à mériter par ailleurs notre entière admiration) et Chassaigne exemplifient une attitude envers la rhétorique qui doit plus à l'individualisme post-romantique qu'au phénomène historique. Ils incarnent une position critique qui trouve son parallèle dans ce qu'Henri Guy a fait naguère pour la Grande Rhétorique — position qui consiste en partie à prendre nos

11. Cicéron, *De Optimo Genere Dicendi*, 4.

12. « *Orationes duas, quas in tanta audientium frequentia, quanta nullus nostra memoria orator, non quae sitio aut ficto, sed vero oblatoque argumento Tholosae habuit...* » : *Orationes*, p. ii.

13. R. Copley Christie, *Etienne Dolet, The Martyr of the Renaissance* (Londres, Macmillan, 1899), p. 101.

14. M. Chassaigne, *Etienne Dolet* (Paris, Albin Michel, 1930), p. 20.

15. Chassaigne, p. 48.

16. Copley Christie, p. 103.

17. Chassaigne, p. 54.

ancêtres pour de malheureux dépossédés, sinon des arriérés¹⁸. Ce n'est point notre intention d'entreprendre ici la réhabilitation excessivement pieuse d'un texte qui, ainsi que nous l'avons suggéré, se veut justement entre autres choses une démonstration de l'éloquence ; il nous semble cependant légitime d'insister pour que l'on tienne compte des intentions de l'auteur avant de passer à la critique de son œuvre. Si, au lieu de demander « Comment réagissons-nous aujourd'hui aux discours de Dolet ? », nous posons la question « Dans quelle mesure les discours réussissent-ils en tant qu'exercices de rhétorique », nous pourrons alors les juger selon des critères plus convenables, ce qui à son tour nous permettra peut-être de mieux les apprécier.

Mais c'est là qu'il convient cependant de soulever une question qui risque de brouiller une juste appréciation des *Orationes* — à savoir, le fait que nous ne pouvons plus reconnaître tout à fait en quoi la version imprimée des *Discours* correspond à la version orale prononcée à Toulouse. Il est certain que dans le texte du second discours, par exemple, Dolet a ajouté après coup des commentaires sarcastiques sur certaines des pratiques religieuses des Toulousains¹⁹ que la simple prudence, c'est-à-dire le besoin de survivre, l'eût empêché de prononcer sur place ; de même, la louange de Jean de Boysonné²⁰ est de toute évidence un morceau inséré dans le texte imprimé du second discours, puisque Dolet lui-même en parle au cours d'une lettre adressée à Boysonné en juin 1534²¹, où il ajoute : « Je développe et je polis mes deux discours, afin de pouvoir publier les fruits de mes efforts nocturnes le plus vite possible²². » Même au cours du texte du premier discours, de semblables soucis de cohérence et de prudence se font sentir, lorsque Dolet anticipe²³, par exemple, les attaques personnelles qu'il livrera contre Pinache, le porte-parole de ses adversaires, au cours du second discours. Faut-il alors, comme Chassaigne, évoquer « le courage en pantoufles d'un homme qu'une bonne frontière protège (puisque) le Parlement de Toulouse (et Dolet le savait bien) n'avait nul pouvoir à Lyon, où les *Discours* furent publiés»²⁴ ? Sans même chercher à répondre à la mauvaise foi d'une critique semblable, il suffit de remarquer qu'elle ne tient aucun compte du processus artistique entrepris par Dolet. Le fait est que la version imprimée nous donne le texte des *Discours* tels que Dolet aurait voulu les prononcer ; au lieu de ne voir dans les ajouts et les remaniements apportés à la version imprimée

18. H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVI^e siècle*, tome I, *L'Ecole des Rhétoriqueurs* (Paris, Champion, 1910), *passim*.

19. *Orationes*, p. 57.

20. *Orationes*, p. 58.

21. Etienne Dolet, *Correspondance*, éd. C. Longeon (Genève, Droz, 1982), pièce n° 42, p. 48.

22. « Ego, ut cum maxime, & valeo, & literis operam do : utranque meam orationem augeo, & perpolio, ut quam celerrime lucubrations meas in apertum proferam » : *Epistolarum Liber secundus*, p. 121.

23. *Orationes*, pp. 18 et 19.

24. Chassaigne, p. 55.

qu'une série de mesquines vengeances lâchement bâclées après coup, acceptons — afin d'arriver à un jugement proprement critique, plutôt qu'à quelque jugement moral déplacé — qu'ils viennent compléter une vision artistique que Dolet n'était physiquement pas à même de réaliser au moment où il devait prononcer les discours. *Utranque meam orationem augeo, & perpolio* — le souci artistique ne saurait être plus clairement exprimé. Refuser à Dolet le droit de reprendre son travail, c'est refuser à l'artiste le droit de contrôler son matériau, de définir son œuvre, car c'est nier tout le côté créateur de l'entreprise artistique. C'est à travers la version imprimée que Dolet a voulu que la postérité entende ses *Discours contre Toulouse*, et c'est donc dans le cadre de la version imprimée que nous nous devons de formuler toute observation critique.

Malgré ses hyperboles de rigueur, c'est Finet, le contemporain, qui nous montre la voie à suivre si nous voulons apprécier les *Discours* avec justesse, et il le fait en parlant de leurs « réels arguments bien présentés ». Argument et présentation — l'évocation de l'inséparabilité de ce que l'orateur dit et de la façon dont il le dit ne fait que résumer au fond le principe développé dans l'*Orator* de Cicéron :

Erit igitur eloquens (...) is qui in foro causisque civilibus ita dicet, ut probet, ut delectet, et flectet. Probare necessitatis est, delectare suavitatis, flectere victoriae ; nam id unum ex omnibus ad obtinendas causas potest plurimum. Sed quot officia oratoris tot sunt genera dicendi : subtile in probando, modicum in delectando, vehemens in flectendo ; in quo uno vis omnis oratoris est²⁵.

Pareille distinction tripartite fait écho à une série de divisions discutées plus tôt dans le *De Oratore*, où Cicéron insiste sur la nécessité de cultiver la variété dans le style, et de marier le style à la fonction particulière du discours²⁶. Tout cela remonte, évidemment, à des catégories de l'éloquence grecque, mais c'est la discussion que nous en retrouvons dans la *Rhetorica ad Herennium*²⁷, ainsi que son développement dans les traités de rhétorique de Cicéron, qui fait que cette distinction stylistique a fini par avoir force de loi en ce qui concerne la pratique de l'éloquence.

Il serait oiseux de vouloir entreprendre ici une analyse minutieuse du style de Dolet, car seule une explication systématique du texte latin serait capable d'illustrer ses démarches dans le détail, mais il ne serait peut-être pas inutile de citer quelques exemples de la manière dont Dolet cherche à répondre aux exigences de l'éloquence cicéronienne. Dès les deux premières phrases du premier

25. Cicéron, *Orator*, 69.

26. Cicéron, *De Oratore*, I 17, I 138, I 141, III 24, III 177, III 199, III 210 et *passim*.

27. « Sunt igitur tria genera, quae genera nos figuram appellamus, in quibus omnis oratio non vitiosa consumitur : unam gravem, alteram mediocrem, tertiam extenuatam vocamus » : *Rhetorica ad Herennium*, IV 11.

discours, par exemple, Dolet s'élance dans *l'oratio gravis*, que la *Rhetorica ad Herennium* qualifie d' « arrangement lisse et orné de mots imposants^{28.} » Voici, à titre d'exemple, le début du premier discours :

Si quam maxime ab humanitate abhorrent, quorum huc me barbarus animus asperitasque pertraxit, tam gravissime vos causae nostrae aversos, & a suaviori naturae sensu alienos iudicarem, ecquis me aut prudentem parum, aut stultum nimium, dicere non iure posset, cum in quo nullam nec a vobis omnino gratiam initurus, & inanem supervacaneamque operam positurus viderer, nunc in hoc maxime viribus dicendi meis, & oratione paulo admodum uberiore uti impotentiis cuperem²⁹ ?

Il va sans dire que le style ici ne doit rien à Vaugelas et à ses successeurs : on ne saurait oublier qu'une part de la « réforme de la langue » au XVII^e siècle visait justement à simplifier le style, à supprimer les longs développements, à éviter les parallélismes syntaxiques et les effets oratoires d'un si grand nombre des humanistes français du siècle précédent. La question n'est cependant pas de juger le texte de Dolet selon les critères du bon style de notre époque, mais selon des critères propres à l'esthétique que l'auteur lui-même a cherché à cultiver.

La structure de cette phrase consiste en une série de propositions subordonnées, qui gouvernent à leur tour des propositions ou des expressions subordonnées, organisées autour du centre de la phrase. Ce centre est fait de deux constructions verbales, dont la première complète l'hypothèse évoquée dans la première partie de la phrase, et dont la seconde, qui contient le verbe principal, gouverne le reste de la phrase : *Si ceci était, qui ne croirait pas cela ?* A l'intérieur de chaque moitié de la phrase, les propositions subordonnées contiennent des expressions qui s'équilibrent ou qui contrastent entre elles : l'esprit barbare et la répugnance pour la nature humaine des uns s'opposent aux sentiments d'une plus douce nature des autres ; Dolet pourrait être considéré ou bien insuffisamment prévoyant ou excessivement insensé ; l'adverbe *maxime* de la première proposition trouve son écho dans le *maxime* de la dernière proposition ; à son tour, la force de la répétition de *maxime* fait pendant à la discréption de la litote *oratione paulo admodum uberiore*. La phrase s'ouvre sur une proposition subordonnée gouvernée par *si* ; la proposition principale, sous la forme de question, se trouve au

28. « Gravis est quae constat ex verborum gravium levi et ornata constructione » : *Ad Herennium*, IV 11.

29. « Si je jugeais que vous étiez aussi sévèrement hostiles envers notre cause, et aussi étrangers aux sentiments d'une plus douce nature, que ceux dont l'esprit barbare et l'âpreté m'ont traîné jusqu'ici éprouvent, de façon si extrême, de la répugnance pour la nature humaine — qui ne pourrait à juste titre me traiter d'insuffisamment prévoyant, ou d'excessivement insensé, alors que (à un temps où je pourrais sembler non seulement incapable de me mettre dans vos bonnes grâces, mais aussi sur le point de proposer un effort creux et inutile) je chercherais assez impulsivement maintenant à mettre en œuvre mes forces oratoires et un langage un peu plus nourri ? » : *Orationes*, p. 3.

centre, et la phrase se termine par une proposition subordonnée gouvernée par *cum* — structure qui sert justement à mettre en valeur le souci primordial de l'œuvre entière : *nunc in hoc maxime viribus dicendi meis, et oratione paulo admodum uberiore uti impotentius cuperem...* c'est-à-dire la volonté qu'éprouve Dolet de pouvoir exploiter ses forces oratoires et d'utiliser un style et un langage plus nourris — autrement dit, la rhétorique.

Cette première phrase étant à la fois hypothétique et interrogative, la phrase suivante apportera une résolution à l'hypothèse et une réponse à la question :

At vero cum vestri eam rationem consilii esse ipse arbitrer, vobisque ita animo constitutum sciam, ut quod a ratione atque ab humanitate dissentiat, sequi modo velitis prorsus nullo, idque contra non dubitem, quod cum communis vitae societate faciat, nullis vos neque iudicium sententiis, neque cuiusquam minis relicturos, in officio esse me putabo, vosque hunc mihi vestra causa susceptum laborem haud vulgariter gratulabimini, si quam, nisi sensus expers ac sana mente carens, nemo quidem improbat, coniunctionem nostram non modo non damnandam iudiciis, sed omni retinendam atque servandam cura, planum diligenter faciam³⁰.

Ici, la charpente essentielle de la phrase se compose d'une proposition principale contenant un verbe au futur de l'indicatif, et d'une proposition subordonnée gouvernée par *si*, où le verbe est au présent du subjonctif : *putabo* et *faciam*. Après la première phrase : *Si ceci était, qui ne croirait pas cela ?* vient la résolution : *Mais j'aurai la certitude de ceci, si je fais cela.* Les verbes gouvernés par *si* et *cum* dans la première phrase étaient à l'imparfait du subjonctif — *iudicarem* et *cuperem* — mais maintenant, fermes et décisifs, *putabo* efface le ton hypothétique de la première phrase, et fait donc le contre-poids du *iudicarem* conditionnel, tandis que *faciam*, le dernier mot de la phrase, répond au désir nuancé, représsé à cause de sa position subordonnée, du *cuperem* qui terminait la première phrase. Et enfin, pour parachever cette structure faite de contrastes et d'équilibres, la conclusion de la seconde phrase, à savoir le but de l'entreprise oratoire, répond de façon parfaite à la conclusion de la première phrase, la mise en valeur de la rhétorique.

30. « Mais en réalité (et j'ai la certitude que les choses sont ainsi établies dans vos esprits), lorsque je considère que le raisonnement derrière vos délibérations est tel que vous ne voudriez en aucune manière suivre ce qui est incompatible avec la raison et la nature humaine, mais au contraire — et je n'ai pas de doute là-dessus — ce qui est compatible avec les normes de la vie en société, je sais que, par devoir envers moi, vous ne m'abandonnerez point, ni à cause des arrêts des juges ni à cause des menaces de qui que ce soit, et que vous me remercierez même, d'une façon fort peu commune, de ce labeur entrepris pour vous, si je montre clairement et avec exactitude (à moins que quelqu'un d'insensible et manquant de santé mentale ne désapprouve en effet) que non seulement notre association ne doit pas être condamnée en justice, mais qu'elle est à conserver et à préserver de la façon la plus soigneuse » : *Orationes*, p. 3.

L'on pourrait facilement trouver d'autres exemples de ce souci d'organisation ; ces deux exemples suffiront pourtant pour montrer à quel point Dolet a voulu être fidèle au principe de l'arrangement « *lisse et orné* » qui constitue le propre de l'*oratio gravis*.

Puisque « l'éloquence se compose de langage et de pensée » et que le meilleur orateur cherchera à user du meilleur langage « distingué par sa justesse et ses capacités figuratives », le langage même aura un rôle essentiel à jouer dans les *Orationes*. Tout comme un grand nombre de ses confrères, Dolet estime que l'authenticité qu'apporte à tout argument ainsi qu'à toute expression la voix même de Cicéron justifie que l'imitation du maître se transforme facilement en citation, et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on puisse identifier de nombreux passages dans les *Discours* qui se révèlent être des citations prises directement aux écrits de Cicéron. Mais l'on peut néanmoins s'étonner de la quantité des emprunts — dans les soixante-dix pages du texte, l'on peut retrouver plus de quatre-vingts emprunts majeurs et plus de soixante échos directs des écrits de Cicéron — emprunts qui viennent, ainsi que l'on pourrait s'y attendre, en grande majorité des discours juridiques³¹. S'imaginant nouveau Cicéron faisant la défense de la patrie, ou se défendant contre les attaques injurieuses, et lacérant son adversaire de nouvelles *Philippiques*, Dolet se tourne naturellement vers le langage de Cicéron procureur ou avocat, plutôt que philosophe ou théoricien de la rhétorique, pour son inspiration linguistique.

Il serait juste d'affirmer que, pour la plupart, ces emprunts s'intègrent d'une manière entièrement réussie aux arguments des *Discours* ; mais il serait également juste de dire que c'est précisément de l'agencement même des citations et des emprunts cicéroniens que les arguments tirent leur cohérence et leur développement, car la rhétorique cherche justement à estomper la distinction entre forme et fond. Rien ne révèle mieux cette intimité, cette identité de pensée et d'expression, que l'étude de la langue dans les *Discours*. Toujours conscient du fait que les valeurs de l'éloquence trouvent leurs origines « *ex verbis et ex sententias* », Dolet a fréquemment recours à un type de langage d'où les associations juridiques, par exemple, ne sont jamais très loin³². La présence de ce vocabulaire spécialisé fait que, en lisant les *Orationes*, nous avons de la sorte l'impression d'entendre, derrière la mélodie principale pour ainsi

31. Il va de soi que Dolet prépare déjà ses *Commentarii* pendant toute cette période. L'on comprend facilement qu'il ait pillé son fichier au moment de préparer la publication des *Orationes* : nous y avons repéré des emprunts d'une vingtaine de textes de Cicéron, parmi lesquels les discours *In Catilinam*, *In Vatinium* et *In Verrem*, ainsi que les *Philippicae*, jouent un rôle assez important.

32. Puisque ce vocabulaire se retrouve sur de nombreuses pages du texte, il est difficile de l'illustrer de façon systématique ici ; l'on peut en relever plus de cinquante exemples, parmi lesquels nous signalons des expressions comme *actionem intendere*, *causam dicere*, *diem dicere*, *manum iniicere*, *notam imprimere*, *poenas repetere*, *quaestionem decernere* et *vadimonium promittere*.

dire, des échos et des harmonies qui mettent constamment en relief un contrepoint puissant, celui du Forum et des Rostres, celui du monde de la jurisprudence romaine.

Ainsi que dans le cas du vocabulaire juridique, le langage même de la rhétorique se fait sentir de façon appréciable au cours des *Orationes*. Comme un second contrepoint, peut-être moins dramatique quoique tout aussi évident que le premier, l'on pourrait relever plus de trente exemples d'expressions susceptibles d'avoir des résonances oratoires qui nous ramènent constamment au monde de l'éloquence dans lequel Dolet entend réaliser son destin. Qu'il s'agisse de termes techniques que Dolet emploie dans leur sens technique, ou qu'il s'agisse de termes de tous les jours mais néanmoins capables de faire partie du vocabulaire technique de la rhétorique, et que Dolet utilise de façon purement conventionnelle³³, pareil vocabulaire vient à son tour jouer un rôle important au cours de cette promotion de la rhétorique qui se trouve au cœur des *Discours*.

La *Rhetorica ad Herennium*, en discutant des trois catégories du bon style oratoire, avait distingué entre l'*oratio gravis*, l'*oratio mediocris* (le style « moyen ») et l'*oratio extenuata* — le style « simple », défini comme « l'idiome le plus courant du discours de tous les jours³⁴ ». Plus tard dans sa carrière, lorsqu'il s'engagera dans le débat sur les mérites du style « asiatique », Cicéron trouvera le style simple trop « attique » pour ses goûts, mais au temps de la composition du *De Oratore*, il estime que l'*oratio tenuis*, pour employer le nom qu'il lui accorde, n'est « nullement dépourvue de vigueur et de force³⁵ », et Dolet à son tour illustre le bien-fondé de cette perspective sur « le discours de tous les jours ». Toujours sensible au principe de la variété stylistique, Dolet fait qu'à plusieurs reprise dans les *Discours* l'orateur « vigoureux » ou « vénétement » cède le pas à un orateur plus simple, plus intime et par là plus humain. Il y a une grande sincérité de ton, par exemple, dans la répugnance qu'exprime Dolet à l'égard du traitement accordé à Jean de Caturce, dont il avait vraisemblablement vu le supplice l'année précédente. Révolté par le spectacle d'une mise à mort qui n'a laissé à la victime aucune possibilité de se repentir, Dolet use d'un ton simple, vibrant d'horreur et de compassion, qui constitue

33. En plus des termes comme *altercatio*, *contentio*, *execratio* ou *repræhensio*, par exemple, relevons des mots comme *abiectus*, *effrenatus*, *emendatus* ou *frigidus* en parlant du style, ou des verbes comme *aucupari*, *congreedi*, *deprimere*, *explicare*, *invehi* ou *sumere* : nous trouvons plus de trente exemples de ce genre de vocabulaire.

34. « *Adtenuata est quae demissa est usque ad usitatissimam puri consuetudinem sermonis* » : *Rhetorica ad Herennium*, IV 11.

35. « *Sed si habitum orationis etiam et quasi colorem aliquem requiritis, est et plena quaedam sed tamen teres, et tenuis non sine nervis ac viribus, et ea quae particeps utriusque generis quadam mediocritate laudatur* » : Cicéron, *De Oratore*, III 199.

en lui-même un appel des plus éloquents en faveur de la justice, de la tolérance et de la charité³⁶.

De même, lorsqu'il s'agit de défendre ses propres origines, le ton digne, qui n'a rien de bravache, trouve son éloquence dans sa simplicité, et même l'obsession de sa propre gloire s'absorbe dans la piété familiale :

Je suis le fils de parents (...) dont la position était prospère et stable, dont la vie s'est déroulée de façon heureuse sans qu'ils aient fait de mal à personne (...) si je les ai peut-être surpassés en éclat à cause de mes mérites plus célèbres et ma réputation dans le monde des lettres, j'ai moi-même jeté les bases d'un nom et d'un souvenir plus célèbres...³⁷

Une pareille ferveur dans la simplicité, qui ne fait qu'augmenter notre impression de la profonde conviction de l'auteur, vient imprégner sa défense de Simon de Villeneuve, à qui il rend ce qu'il faudrait considérer comme le plus grand hommage dont il soit capable en des termes simples, relevant effectivement de l'idiome de tous les jours :

Tout ce que j'ai acquis en tant que compétence oratoire, tout ce que j'ai maîtrisé dans le domaine de l'éloquence (et je sais combien tout cela est bien faible) je répète avec sincérité que c'est de Villeneuve que je l'ai reçu (...) Ne me jette donc pas à la figure l'amitié et l'intimité d'un tel homme, ne me compare pas avec lui, lui qui a quitté cette vie et à qui il manque donc toute haine et toute jalouse³⁸.

Langage également simple, quoique dans un but tout autre, le langage dont Dolet se sert pour combler de ridicule certaines des pratiques religieuses à Toulouse — l'introduction des chevaux à l'église pour la fête de saint Georges, « pendant que l'on prononce des prières solennnelles pour leur santé », l'immersion d'une croix dans la Garonne lorsqu'elle était en crue, « comme si l'on chatouillait

36. « ...an tamen poenitenti via ad sanitatem salutemque praecise intercludi debuit ? Nunquid scimus cuiusvis esse hominis errare & labi, nullius nisi insipientis perseverare ? An post discussam illius caliginem, diluescere mox posse diffidendum erat ? Quare ex erroris vortice voragineque emergenti, & se ad portum frugemque bonam recipere cupienti, non omnium consensu data est navem inhibendi facultas ? Fuit haec ultima illius vox. (...) Profuit tamen nihil post erratum in viam redire voluisse : nec, quae portus poenitenti esse solet, mutatio consilii, vitam illi incolumem ab iniquorum immanitate servare potuit » : *Orationes*, pp. 55-56.

37. « ...bene de rebus domesticis constitutum, iisque procreatum parentibus, quibus & si defuit familiae vetustas, nominis antiquitas, gentiliumque fumosae imagines, ordinis amplissimi dignitas, & quae pleraque alia fortuna elargitur magis, quam laude ulla illustria sint : prosper tamen & aequibilis perpetuusque status fuit, & secundus vitae sine ulla offenditione cursus. Atque si in potentissimorum virorum dignationem non venere, nec illos spectata personae amplitudo illustravit, ac iis fortasse virtute celebriori, literarumque fama praeluxi, & nominis memoriaeque clarioris initium dedi » : *Orationes*, p. 39.

38. « Villanovano, quicquid in eloquentiae facultate profeci, aut si quid in me est artis oratoriae, quod scio quam sit exiguum, ingenue acceptum retero, nonnullam vitae gravitatem ab illo mihi insitam adiunctamque agnosco, morosum me illius consuetudine factum constanter mehercule nego. Quare noli mihi viri tanti amicitiam familiaritatemque obiectare, neque me cum eo confer, qui vita excessit, omnique odio caret & invidia » : *Orationes*, p. 40.

le front d'un Eridan, d'un Danube ou d'un Nil », ou les processions en temps de sécheresse, « tandis que des prêtres sacrificateurs marchent au devant en chantant des prières propitiatrices, comme s'ils s'adressaient à Orion et aux dieux... ³⁹ ». Et encore, pour jeter les bases de sa future polémique avec Erasme, ainsi que pour faire valoir l'absurdité du traitement accordé à son ami Jean de Pins, soupçonné d'hérésie parce qu'Erasme lui avait écrit afin d'emprunter son exemplaire de Josèphe, rien de mieux qu'un style où l'exagération frisant le ridicule côtoie le simple reportage pince-sans-rire :

L'odieux nom d'Erasme avait inspiré l'espoir presque certain d'un riche butin chez les vautours en toge, qui haletaient de convoitise, et Pins est tenu pour coupable simplement à cause du fait qu'il est connu d'Erasme. La lettre est soigneusement lue ; de façon barbare ces barbares si instruits demandent constamment des lectures supplémentaires à cause de leur propre ignorance du latin, et on découvre que c'est Josèphe qu'Erasme avait demandé à Pins — pas un mot n'ayant affaire à l'hérésie, le tout écrit de façon circonspecte et prudente. Mon dieu ! comme la troupe des calomniateurs bouillonne de rage de voir ses espérances déçues ! On arrache la proie à la gueule des loups ! Malgré leur volonté, ils libèrent Pins de la suspicion d'hérésie ; il est absous de tout délit, il rit de plein cœur et sans crainte devant les efforts des dénonciateurs ⁴⁰.

Le coup de griffe livré en passant contre Erasme, dont Dolet critique les écrits composés « de façon circonspecte et prudente », se transformera en une attaque féroce dans l'*Erasmianus*, mais la différence entre les deux humanistes est déjà claire : l'on ne trouve rien de circonspect ou de prudent au style de Dolet, et les autorités ne le lui pardonneront jamais. Ce n'est pas là, pourtant, le seul coup de griffe adressé au « rhéteur batave » ; Dolet l'estime condamnable non seulement à cause des attaques contre ses amis cicéroniens, mais justement à cause du fait qu'il use d'un style qui renie, qui trahit même, toutes les valeurs que Dolet identifie avec la rhétorique, l'usage

du genre d'éloquence où tout est composé d'un amas de mots tirés d'un peu partout et jetés ensemble, d'une immense masse d'histoires, d'exemples et d'adages, comme une pièce d'étoffe bigarrée cousue de morceaux venus de n'importe où ⁴¹.

39. *Orationes*, p. 57. A noter qu'Erasme n'est pas le seul à savoir profiter des possibilités satiriques du cicéronianisme lorsqu'il s'agit de traiter un sujet moderne...

40. « Spem opimae praedae pene certam atque exploratam vulturiis togatis hiantibus iniecerat Erasmi invidiosum nomen, ea Pinus causa pro convicto est, Erasmo quod notus sit. Legitur accurate epistola, barbaris barbare tantum scientibus repetitur propter Latini sermonis ignorationem identidem lectio, posci a Pino Iosephum deprehenditur : nullum pertinens ad haeresim verbum, tuto omnia, circumspecte cauteque scripta omnia. Hui quam acerbe stomachatur falsa sua expectatione calumniatorum cohors. Eripitur e luporum faucibus praeda, Pinus haeresis suspicione ab invitatis liberatur, noxae eximitur, quadruplatorum conatus prolixe secureque ridet » : *Orationes*, p. 60.

41. « ...ab iis non dissimilem, qui eo orationis genere utuntur, quae ex verborum undique accessitorum corrogatorumque congerie, & immenso historiarum, exemplorum, adagionumque cumulo, velut cento undequaque consutus... » : *Orationes*, p. 36.

Quand il s'agit de choses que l'orateur tient à cœur — et l'orateur n'est orateur que lorsqu'il sait unir ses compétences techniques à des valeurs morales sûres — il faut que le style soit à la hauteur du sujet : prostiquer le style, c'est trahir les valeurs mêmes que le style devrait chercher à avancer.

Faisant écho au Cicéron des premières pages du *De Inventione*, Dolet n'hésite pas à insister sur l'inséparabilité de l'idée et du style : c'est la base même de sa défense de l'amitié et de la vie en société, la raison d'être du premier discours et le point de départ de l'œuvre entière. Evoquant, en des mots presque identiques à ceux de Cicéron, ceux qui ont les premiers transformé la vie solitaire de nos ancêtres en une vie communautaire où « les lois de la société et de l'amitié » ont civilisé l'humanité⁴², Dolet pourtant ne mentionne pas les deux choses explicitement citées par Cicéron comme essentielles à cette transformation, *rationem atque orationem*, la raison et l'éloquence. Mais peut-être n'était-il pas nécessaire d'affirmer explicitement ce que le texte entier des *Discours* vient valider de façon implicite : Cicéron lui-même avait déjà tout dit sur le rôle civilisateur de l'éloquence :

Ac mihi quidem videtur hoc nec tacita nec inops dicendi sapientia perficere potuisse ut homines a consuetudine subito converteret et ad diversas rationes vitae traduceret⁴³.

Ces mots de Cicéron pourraient servir d'épigraphie aux *Orationes*, lesquelles se veulent en quelque sorte, ainsi que nous l'avons déjà suggéré, une valorisation de l'éloquence, un hommage à la rhétorique.

Par sa fréquentation de Cicéron, Dolet avait déjà saisi ce que le maître appelle « la force qui se trouve dans le discours soigneusement préparé et élaboré comme une œuvre d'art⁴⁴ », et c'est sans doute l'élan de cette force qui l'inspire dans ses *Discours contre Toulouse*. Mais il y a plus que cela : la rhétorique n'est pas simplement le moyen de se faire accorder le respect de la postérité, de condamner Erasme et de venger un ami mort, ou même de faire la démonstration éblouissante de son patriotisme et de son érudition. Elle fournit à Dolet l'occasion, surtout, de se réaliser : grâce à la rhétorique,

les humbles se distinguent, car elle a souvent permis à ceux de condition modeste de fleurir d'honneurs et de gloire, et nous élève habituellement au plus éminent degré du mérite...⁴⁵

Dolet, si désireux de se distinguer, si facile à blesser, cherchant tellement à s'assurer qu'il « appartenait », qu'il était « quelqu'un »

42. *Orationes*, p. 8.

43. Cicéron, *De Inventione*, I 3.

44. « ...ut intellectum est quantam vim haberet accurata et facta quodam modo oratio... » : *Brutus*, 30.

45. « Ego cum ad eloquentiae studium (qua via humiles emergunt, quo multi saepe novi homines & honore & gloria floruerunt, quod nos in amplissimo gradu dignitatis locare solet) totum ipsum me usque a pueris contulerim... » : *Orationes*, p. 28.

comme nous dirions aujourd'hui, devait sentir une attraction naturelle, caractérielles, pour la rhétorique, cette façon de penser et de s'exprimer que Cicéron appelle « *rem unam (...) omnium difficillimam* ⁴⁶ ». Si la rhétorique se présente en effet non seulement comme ce qu'il y a de mieux dans la culture classique, mais surtout comme la discipline qui permet jusqu'à ceux de condition modeste de fleurir d'honneurs et de gloire, bien qu'elle soit la chose la plus difficile de toutes à atteindre, l'on comprend alors les véritables dimensions de son attrait pour Dolet, dont la sensibilité reflète toutes les insécurités et toutes les ambitions du *novus homo*. Et sans doute est-ce l'échec de cet acte de foi dans la force de la parole latine qui nous permet d'expliquer, dans une large mesure, la carrière postérieure de Dolet imprimeur et vulgarisateur, plutôt que juris-consulte et orateur cicéronien. En quittant Toulouse, Dolet quitte la rhétorique — mais il s'agit là de développements qui dépassent les limites de la présente étude. Que, au moyen des techniques stylisées et des valeurs consacrées par une discipline séculaire, Dolet soit arrivé à dévoiler son visage le plus humain, à parler de sa voix la plus authentique, voilà peut-être ce qui justifie que nous voyions dans les *Orationes in Tholosam* non seulement une valorisation, mais une célébration même de la Rhétorique ⁴⁷.

Trinity College,
Hartford, Connecticut

K. LLOYD-JONES

46. Cicéron, *Brutus*, 25.

47. Nos commentaires et nos traductions sont tirés en partie de l'édition des *Orationes in Tholosam* que nous sommes actuellement en train de préparer, et que nous comptons publier bientôt.

LE DESSEIN RHÉTORIQUE DE LA « MANIÈRE DE BIEN TRADUIRE D'UNE LANGUE EN AULTRE »

Longtemps reléguée à l'arrière-plan — pour ne pas dire à l'écart — d'une œuvre humaniste qui se profile d'un relief aux traits à la fois plus dominants et plus travaillés, la *Manière de bien traduire d'une langue en aultre* s'attire depuis quelques années un renouveau d'intérêt destiné à consacrer sa juste importance dans l'ensemble des contributions d'Etienne Dolet¹. Sans doute cette nouvelle appréciation part-elle d'une réaction contre la tendance, jusqu'ici trop répandue, à cloisonner pour ainsi dire les deux univers d'expression néo-latine et vernaculaire. Que ces deux univers se montrent effectivement en état de se féconder, de s'entrecroiser, de s'enraciner communément dans un même terrain culturel, tout cela a été confirmé une fois pour toutes dans le recueil d'études réunies par Terence Cave et Grahame Castor et paru l'année dernière aux presses universitaires d'Oxford². Pour ce qui est de la *Manière de bien traduire*, on est maintenant en mesure de mieux signaler les rapports entre ce traité vernaculaire et une formation humaniste qui, à son tour, se repaît de tout un climat politique et culturel. Lire la *Manière*, c'est prendre conscience d'un format qui dépasse la clôture d'un simple manuel technique pour en venir à se répercuter jusque dans la tradition rhétorique. Toute lecture de cet ouvrage ne visant qu'à en recenser les formules théoriques — formules d'ailleurs issues en grande partie d'une tradition plongeant de longues racines dans le passé — risque de se voir compromise par une inattention aux données circonstancielles ainsi qu'aux modulations du texte.

Le problème qui se pose donc est de savoir non seulement placer la *Manière* dans une orientation idéologique qui répond aux circonstances d'ordre extratextuel, mais exposer à la fois les paradigmes de cette idéologie dans le texte lui-même.

1. Voir notamment George Steiner, *After Babel: Aspects of Language and Translation*, New York et Londres, Oxford Univ. Press, 1975, pp. 262-263 ; Peter Rickard, *La langue française au seizième siècle: étude suivie de textes*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1968, pp. 104-107 ; Etienne Dolet, *Préfaces fran-çaises*, éd. C. Longeon, Genève, Droz, 1979, pp. 85-94 ; Terence Cave, *The Cornu-copian Text: Problems of Writing in the French Renaissance*, Oxford, Clarendon, 1979, pp. 54-55 ; Glyn P. Norton, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and Their Humanist Antecedents*, Genève, Droz, 1984, pp. 203-217.

2. *Neo-Latin and the Vernacular in Renaissance France*, éd. T. Cave et G. Castor, Oxford, Clarendon, 1984.

Sur le plan circonstanciel, tout porte à croire que l'année 1534 — la *Manière* ne paraissant qu'en 1540 — marque le début d'un certain engrenage des mentalités. On pense tout naturellement aux antagonismes déclenchés au mois d'octobre par la célèbre Affaire des Placards. Les conséquences de cet incident sur la politique de François I^{er} sont fort bien connues d'ailleurs. Il faut pourtant remonter au mois de janvier de la même année pour voir s'affirmer les contours d'une polarité renfermant une autre violence non moins corrosive : celle infligée aux textes. Nous faisons allusion notamment à la plainte déposée le 10 janvier 1534 par les théologiens de la Sorbonne contre les lecteurs royaux³. Déjà accusés en 1533 de s'être arrogé dans leurs affiches publiques l'autorité de commentateurs des textes sacrés, les lecteurs royaux se trouvent de nouveau contraints à se défendre ; mais cette fois leurs prétextes excès font l'objet d'un effort pour cerner juridiquement leurs droits d'accès aux textes.

Parmi les charges dressées dans le procès-verbal par François de Montholon, procureur du Roi, il faut souligner l'énoncé suivant : « Car il ne suffit a bien interpreter, & traduire d'avoir la simple langue & interprétation en mots ; mais il faut prendre, *sensum medullarem & mysticum, & non reddere verbum verbo, seu adhaerere cortici verborum ut faciunt Iudei... Et pulchre Horatius. Nec verbum verbo curabit reddere fidus Interpres*⁴ ». Le choix de propositions mi-vernaculaires mi-latines formulé dans ce texte n'est, me semble-t-il, nullement arbitraire. Axées sur le même principe linguistique, la traduction et l'interprétation partagent un champ d'empietement qui remet en question la suffisance « de la simple langue et interprétation en mots ». Autrement dit, cette proposition décèle une attaque contre une autorité purement linguistique — une autorité comme celle des lecteurs royaux qui se fonde sur la maîtrise d'une grammaire et d'un système morphologique. Par surcroît, la traduction et l'interprétation appartiennent à un même processus où convergent toutes les stratégies par lesquelles un texte se veut transformé, modulé. Porte-parole des théologiens, de Montholon s'en tient donc à la certitude qu'il n'y a effectivement aucune différence entre les stratégies transformatives de la traduction et celles de l'interprétation, toutes les deux basées sur une ambiguïté foncière. Dans son ouvrage magistral, *l'Interpretatio Linguarum* (1559), Lawrence Humphrey ne sera pas moins persuadé de cette notion quand il écrit : « *Haec Interpretatio dicta est, Graecis hermeneia : estque hoc nomen Interpretis ambiguum, et in varios sensus trahi potest*⁵ ».

3. Le texte est cité par César Egasse Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, Paris, Petrus de Bresche, 1673, t. VI, p. 243. Sur les circonstances de cette plainte, voir Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*, Paris, Hachette, 1893, pp. 144-148.

4. Du Boulay, t. VI, p. 243.

5. Lawrence Humphrey, *Interpretatio linguarum : seu de ratione conver-tendi et explicandi autores tam sacros quam prophanos*, Bâle, Hier. Frobenius et Nic. Episcopius, 1559, p. 3.

Cette convergence de fonctions confère à la traduction une autorité herméneutique qui non seulement inquiète une Sorbonne soucieuse de ses priviléges, mais qui empiète, au moyen de la philologie, sur les droits d'exposition et d'enquête textuelles. Par voie de conséquence, François de Montholon appelle en témoignage deux sources anciennes où il est question d'une contrainte quasi-juridique imposée au traducteur. D'une part, un texte du *Digeste* de Justinien fait allusion à la nécessité de « prendre le sens médullaire et mystique, et ne pas rendre mot-à-mot ou adhérer à l'écorce des mots comme font les juifs » ; d'autre part, il s'agit des célèbres vers 133-134 de l'*Art poétique* d'Horace, cités de toute évidence ici dans une forme défectueuse, « Le fidèle traducteur se soucie de ne pas rendre mot-à-mot », là où il s'agit dans le texte original d'une forme impérative : « Ne vous souciez pas de rendre mot-à-mot comme un fidèle traducteur⁶ ». Dans un ouvrage paru dernièrement sur l'idéologie et le langage de la traduction à la Renaissance, nous avons étudié l'évolution de deux traditions théoriques, l'une mi-théologique, mi-juridique basée sur des formules bien connues (e.g. le *sensus mysticus* s'oppose au *sensus Judaicus* ; et « *magis sensus quam verba spectatur* », cité souvent par les commentateurs juridiques), l'autre promulguée par les contemporains humanistes de Dolet et vouée à corriger la philologie défectueuse entreprise sur le texte horatien⁷. Bref, l'énoncé du procureur se met à privilégier l'attitude de la Sorbonne tout en rangeant contre ses adversaires des textes qui englobent les axes principaux de l'herméneutique traditionnelle : axes juridiques, théologiques et humanistes. Que cette attaque soit basée sur une transcription et, de là, une interprétation fautives d'Horace donne gain de cause, nous semble-t-il, à une position humaniste motivée à son tour par la philologie corrective sur laquelle est fondé tout acte d'interprétation et de traduction.

A l'opposé de cette autorité privilégiée de la Sorbonne s'érige donc toute une tradition humaniste transmise par des théoriciens tels que Salutati, Bruni et Manetti au XV^e siècle, et conférant au traducteur l'autonomie de lecteur et d'interprète. Bénéficiaires de cette tradition, les lecteurs royaux ne sont pas moins conscients du paradoxe au fond de la position humaniste — paradoxe inadmissible pour leurs adversaires de la Sorbonne. Ce paradoxe veut que l'acte de traduire soit orienté simultanément vers un passé textuel (le texte-source) qui résiste à tout effort de réplication et un présent textuel (le texte-cible) qui se met à contourner ce passé, à en décalquer les formes récupérables. Quelle que soit la résonance de ce passé, il renferme, semble-t-il, une identité qui ne se rend dispo-

6. Sur l'interprétation des vers d'Horace à la Renaissance, voir G.P. Norton, « *Fidus Interpres* : A Philological Contribution to the Philosophy of Translation in Renaissance France », dans *Neo-Latin and the Vernacular in Renaissance France*, éd. T. Cave et G. Castor, *op. cit.*, pp. 227-251.

7. *The Ideology and Language of Translation...*, *op. cit.* ; voir notamment pp. 59-64.

nible qu'au moyen des modulations transformantes des mots, tantôt sous forme d'ambages et d'annotation, tantôt sous forme d'abrégué. La ressemblance se trouve garantie par un acte de distanciation linguistique. De là, les principes de la traduction humaniste et philosophique se rapprochent d'une notion ancrée dans le système rhétorique — notion qui promeut que tout texte doit être perméable à l'attention concentrée d'un interprète. C'est ce qui est affirmé en 1535 par Etienne Dolet lui-même dans son traité sur l'imitation ciceronienne⁸, et c'est ce qui s'affirmera explicitement dans la *Manière de bien traduire*.

Marquant elle-même une étape importante dans le refroidissement des relations entre la Sorbonne et les lecteurs royaux, la date de 1534 n'est pas moins décisive pour les attentions intellectuelles de Dolet, jusqu'alors orientées largement vers les préoccupations humanistes. Dans la préface de la *Manière*, Dolet fait allusion à son entreprise d'illustration de la langue française, initiative datant à l'en croire de son arrivée à Lyon. Ce virage de préoccupations a été signalé dernièrement par Claude Longeon lorsqu'il souligne qu'en 1538, « Dolet range ses recherches linguistiques en deux panneaux symétriques : d'un côté l'étude du latin, que matérialisent un dictionnaire et une rhétorique (le troisième tome des *Commentarii*, qui ne sera jamais publié) ; de l'autre celle de la langue française dont l'*Orateur Françoy* doit être la grammaire et la rhétorique⁹... ». Il nous serait donc difficile de ne pas prendre en considération ici la convergence frappante et synchronique entre deux séries de courants, d'une part celle qui est motivée par une Sorbonne vouée à hiérarchiser les prérogatives de la traduction et de l'interprétation, d'autre part celle qui se noue concurremment chez Etienne Dolet vers 1538 et qui est marquée par un effort pour niveler ces prérogatives en couchant la traduction dans un format de justification rhétorique.

C'est dire que la *Manière de bien traduire d'une langue en autre* se trouve enchâssée dans un dispositif organique : l'élaboration de l'*Orateur Françoy*. A défaut d'un texte intégral de cet ouvrage, nous devons nous contenter de postuler la forme de cet être d'après l'ébauche énoncée dans la Préface de la *Manière*. A part la simple dénomination des parties, on en déduit une hiérarchie de structures qui désigne en gros un être se faisant chair. C'est ainsi que les six premières parties (la Grammaire, l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, la Prononciation et l'Origine d'aucunes dictions) proviennent directement de l'acquis du rhéteur et renvoient aux formules énoncées traditionnellement dans les textes de grammaire. Tels sont les moyens adoptés par le Rhétoricien pour définir les structures linguistiques et pour organiser les fonctions du discours. A partir de la septième partie (à savoir la *Manière* elle-même), l'axe de notre attention se trouve déplacé au mécanisme de la convertibilité, au

8. *De imitatione ciceroniana*, dans *L'Erasmianus sive Ciceronianus* d'Etienne Dolet, éd. E.V. Telle, Genève, Droz, 1974.

9. Etienne Dolet, *Préfaces françaises*, éd. C. Longeon, p. 86.

mouvement par lequel les particularités du discours se propagent à travers les systèmes linguistiques. Une fois surmontés, les problèmes de la transmission se transforment en problèmes de l'expression dans les deux dernières parties de l'ébauche (l'Art oratoire et l'Art poétique). Il s'ensuit que le plan qui découle de cette présentation d'éléments, bien que détaché d'une forme parachevée, se conforme, paraît-il, à une séquence intentionnelle d'étapes. Les neuf parties de cet être ébauché, l'*Orateur Français*, décrivent donc trois modulations liées organiquement entre elles : *Analyse* (les six premières parties), *Conversion* (la *Manière*), *Articulation* (les deux dernières parties) ¹⁰.

Eh bien, que faudrait-il conclure de cette courbe de progression ? Il convient tout d'abord de signaler la place privilégiée qu'y occupe la traduction. C'est-à-dire qu'elle prend place comme armature entre les deux pôles constitutifs de la rhétorique : d'une part il s'agit d'un répertoire de particularités par lesquelles sont classées et analysées les fonctions du langage, d'autre part d'un système de généralités par lesquelles le particulier se métamorphose en art oratoire et poétique. En tant que moteur de cette opération, la traduction s'interpose donc entre deux stages d'une formation, l'un apprentif, propédeutique, porté à la dénomination et à la segmentation analytique de la grammaire, l'autre terminal, prônant un organisme viable et prêt à s'articuler. Bref, la traduction nous paraît axée au fond sur un geste déplaçant et transformatif. D'où une relation directe entre la *Manière de bien traduire* et l'ouvrage de lexicographie, les *Commentarii Linguae Latinae* (1536-1538).

Dans les *Commentarii*, il est question à plusieurs reprises d'une enquête sémantique sur la notion de la traduction, examinée surtout à travers un vocabulaire disposant d'une nuance à la fois littérale et figurée. Conformément à l'usage des théoriciens humanistes, certains verbes comme *transferre*, *traducere*, *conferre* et *convertere* font preuve chez Dolet d'un sens double, soit une signification propre dénotant le mouvement portatif d'un objet, soit une signification figurée délimitant l'action déplaçante des langues et des textes. Dans la plupart des cas, les définitions se trouvent autorisées par des textes rhétoriques, notamment ceux de Cicéron. A titre d'exemple, le verbe *convertere* s'attribue un sens principal : « *convertere* propriè est *commutare*, vel *traducere* ¹¹ ». Il nous serait difficile d'éviter ici la contradiction foncière soulignée par le verbe *commutare*, d'une part dénotant en latin une notion d'échange et d'équivalence, d'autre part celle de changement et de transformation. Tout déplacement d'un objet entre point A et point B, bien que destiné ostensiblement à préserver l'identité de l'objet (sa ressemblance), nous engage à

10. Sur la structure de la *Manière*, voir G.P. Norton, *The Ideology and Language of Translation...*, pp. 203-227.

11. Etienne Dolet, *Commentariorum linguae latinae tomus primus (secundus)* Lyon, Seb. Gryphius, 1536-1538, t. I, col. 955.

changer l'emplacement de l'objet et par là sa réalité perçue. Dolet ne fait qu'élargir cette portée équivoque lorsque peu après il confère au sens propre la signification purement linguistique de « convertere ex lingua in aliam ». A l'appui de ces définitions, il finit par citer deux textes célèbres de Cicéron (*De opt. gen. orat.*, IV, 14 ; *De Finibus*, I, 6), tous les deux promulguant une notion de la traduction fondée sur une stratégie de collusion entre l'échange et le changement, transportation et transformation. Il n'est guère surprenant que cette autorité textuelle, lâchant la bride au traducteur ainsi qu'à ses prérogatives d'interprète, soit nettement absente de la plainte des théologiens en 1534 parce que ces derniers sont en train de revendiquer une place privilégiée à contre-courant de celle admise anciennement par la rhétorique et par l'humanisme. Est-ce à dire que la *Manière de bien traduire* constitue donc une réponse formelle à l'action juridique intentée six ans avant par les théologiens ? Nous n'irons pas jusqu'à le dire, mais il n'en reste pas moins que la *Manière* ressortit à un climat politique et idéologique où se trouvent remises en question les attitudes humanistes envers la traduction et que les *Commentarii*, écrits à une étape intermédiaire, ne font que situer les préoccupations de Dolet dans une longue tradition théorique remontant à l'humanisme italien du XIV^e siècle.

Reste pourtant à savoir quels seront les effets de ces préoccupations sur le texte de la *Manière*. Encore une fois, reportons-nous à la Préface pour y déceler une stratégie. Le passé comprend, semble-t-il, deux segmentations temporelles, celle de la Grèce et celle de Rome, chacune ne prenant « aultre instrument de leur éloquence que la langue maternelle¹² », chacune portant sa propre identité linguistique et sa continuité rhétorique. Dans la mesure où Dolet s'est consacré jusqu'ici aux études latines, il prend part à la plénitude de ce passé, s'imprégnant de sa culture, maîtrisant son discours. Une fois pourtant que l'on postule la transplantation de ces deux passés, homogènes, sereins, évolutivement stables, dans un présent vernaculaire hétérogène et aux contours rhétoriques flous, Dolet se trouve contraint à se représenter son ouvrage comme un bref événement dans une unité effectivement remise à l'avenir. De là, la *Manière* repose sur une discontinuité : le déplacement d'un système rhétorique classique parfaitement évolué dans un langage vernaculaire composé de parties non évoluées. C'est ainsi que l'emblème de ce traité est celui d'une structure à forme ouverte et tronquée, un labeur « non comme parfaict en la démonstration de nostre langue, mais seulement comme ung commencement d'y celle » (p. 6). D'où notre impression d'un ouvrage dépourvu de larges prémisses et de solides argumentations, un texte provisoire qui, par son asymétrie même, est privé de centre et dont la signification ne se définit que

12. Etienne Dolet, *La Manière de bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage de la punctuation de la langue françoise, plus des accents d'y celle*, Paris, Téchener, 1830, p. 5. Toutes les citations de la *Manière* seront tirées de cette réédition.

par la structure enfermante de l'*Orateur François* lui-même. Orienté simultanément vers le monde clos de la rhétorique classique et un présent vernaculaire dont la perfection rhétorique n'existe qu'en puissance, Dolet se trouve tirailé par une incertitude : comment relier, au moyen de la traduction, ce qui a déjà été mené à terme à ce qui est toujours en train de s'avancer à tâtons ? Ses cinq règles de la traduction découlent en grande partie de ce déséquilibre entre une rhétorique parachevée et une rhétorique virtuelle.

La première règle expose donc les conséquences de cette discontinuité. Pour chaque acte de traduction, « il fault que le traducteur entende parfaictement le sens de la matière de l'autheur qu'il traduict ; car par ceste intelligence il ne sera jamais obscur en sa traduction » (p. 13). Toute initiative de traduction comporte une énergie mentale (« parfaict entendement ») qui se dirige vers le texte-source. Cette énergie a tendance à s'exprimer dans le texte-cible tantôt implicitement par les compatibilités linguistiques, tantôt explicitement par les compartiments explicatifs annexés au texte. Tel l'exemple tiré par Dolet de sa traduction des *Questions Tusculanes* de Cicéron. Là où tout effort de trouver des formes vernaculaires pour les termes *animus* et *anima* est voué à l'échec, Dolet s'adonne à morceler le sens, tant bien que mal, dans une annexe sémantique, une de ces amplifications textuelles si chères aux traducteurs de la Renaissance. Partant d'une condition de disparité entre les deux systèmes linguistiques, les mécanismes de la compréhension viennent s'inscrire *in situ* à proximité du texte lui-même. En d'autres termes, l'analyse translative, préconisée par Dolet dans sa première règle, a fini par se métamorphoser en texte. Par ailleurs, cette codification en cinq parties a son point de départ dans un geste analytique qui rappelle précisément les étapes préliminaires de l'*Orateur François*.

A partir de la deuxième règle, une alternance frappante commence à s'imposer : « La seconde chose qui est requise en traduction, c'est que le traducteur ait parfaite connoissance de la langue de l'autheur qu'il traduict : et soit pareillement excellent en la langue en laquelle il se met à traduire » (pp. 14-15). Cette règle, fondée sur une maîtrise linguistique, nous arrache aux circonstances textuellement concrètes de la première règle pour nous replacer devant un problème dont les bornes s'élargissent. Là où la première règle porte sur les particularités de l'interprétation des textes, la deuxième est centrée sur les généralités du langage en tant qu'acquisition. Cette oscillation entre le domaine concret du texte et le monde du langage en dehors du texte évoque encore une fois le paradoxe de la traduction rhétorique. C'est ainsi que le problème, élaboré par la première règle, se trouve transposé dans la seconde : les langages, ainsi que les textes, sont autonomes, mais en dépit de l'écart qui les tient à distance, ils conservent quand même une puissance mutuelle de transmission. Dolet témoigne encore ici de la bipolarité déjà annoncée dans ses remarques sur la traduction dans les *Commentarii* : la traduction rhétorique comporte à la fois une notion d'échange et de transformation, substitution et distanciation. Mais

maintenant c'est pour valoriser la dimension cognitive de la traduction que l'auteur souligne l'importance d'une prise de conscience de l'identité linguistique : chaque langue, dit-il, a « ses propriétés translations en dictions, locutions, subtilités et vehemensces à elle particulières » (p. 15). Ignorant de ce répertoire de propriétés, le traducteur « faict tort à l'autheur qu'il traduict, et aussi à la langue en la quelle il le tourne ; car il ne represente et n'exprime la dignité et richesse de ces deux langues, des quelles il prend le maniement (p. 15). En d'autres termes, il n'y a aucun moyen de dissocier la transgression d'une langue et celle d'un texte. Mais c'est le verbe *exprimer* qui occupe dans ce passage une place privilégiée, laissant transparaître ses origines dans les textes théoriques de la traduction où il est souvent question d'une juxtaposition de deux notions, de l'autonomie des langues et de leur expressivité foncière.

La troisième règle établit le rythme de l'alternance entre les deux premières règles : « il ne se fault pas asservir jusques à la que l'on rende mot pour mot » (p. 15). Se succèdent donc les questions initiées sur le plan du texte, celles qui ont trait au cadre linguistique autour du texte, et avec la troisième règle, une reprise thématique du problème textuel. En dépit de la source horatienne de cette règle (*Ars Poetica* : 133-134) citée par Raymond Lebègue¹³, tout porte à croire qu'il s'agit d'une opinion plus largement redevable aux questions de la rhétorique. De là, la traduction mot à mot est imputée par Dolet à un « default d'esprit » ou, en d'autres termes, à une erreur de conception. Dans son *De imitatione ciceroniana*, Dolet avait déjà décrit la traduction ciceronienne comme effort de compréhension totale, un travail de *catalepsis* engageant toute notre attention. Rester sur le plan lexical du texte risque donc de compromettre ce processus.

Mais est-ce à dire que Dolet préconise l'exclusion catégorique de la notion d'ordre lexical ? Cela me semble fort douteux étant donné la place centrale accordée à la triade *d'ordo, iunctura et numerus* dans les théories classiques de la *constructio* ou de la composition¹⁴. Par ailleurs, il est à remarquer que les contemporains de Dolet, notamment Jean Pellisson vers 1535, tentaient de reconstituer le rôle bilingue de la composition en entraînant l'étudiant à l'analyse des structures syntaxiques latines en le contraignant à passer par l'analyse des propositions vernaculaires¹⁵. La phrase française sert de point de départ pour la déconstruction et la reconstruction de la phrase latine. Le but en est de faire transparaître les relations syntaxiques en recourant à la langue vernaculaire pour morceler les structures latines. De tous les indices qui font preuve de ces préoc-

13. Raymond Lebègue, « Les traductions en France pendant la Renaissance », *Association Guillaume Budé, Actes du Congrès, Congrès de Strasbourg (1938)*, Paris, Belles Lettres, 1939, pp. 364-365.

14. Sur les théories de la composition et en particulier les théories de la *constructio*, voir A. Scaglione, *The Classical Theory of Composition*, Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press, 1972, pp. 74-122.

15. Voir notamment J. Pellisson, *Rudimenta prima latinae grammatices*, Paris, Rob. Stephanus, 1538.

cupations chez Dolet, ne relevons que son observation que « c'est superstition trop grande (diray je besterie ou ignorance ?) de commencer sa traduction au commencement de la clausule » (pp. 15-16). Rappelons-nous que l'art de la construction consiste à défaire, au moyen de la traduction, les qualités rhétoriques de la langue latine (son *ordo artificialis*, rehaussé par l'inversion et la suspension syntaxiques) pour en fabriquer un *ordo naturalis*, conforme à la séquence linéaire de la langue parlée. Commencer au commencement de la clausule entraînerait donc un risque. Comment aligner au moyen de la traduction deux langues qui, par leur syntaxe et par leur agencement de propositions, sont autrement si discontinues ? Surtout s'impose cette conclusion que là où l'analyse syntaxique initiée par la *constructio* se doit d'aménager dans la langue vernaculaire un nouvel ordre rhétorique, la réalisation de ce projet se trouvera effectivement remise tant que notre attention sera paralysée par l'alignement même des mots dans la proposition. En tant qu'écrivain, le traducteur sait que son texte doit, du moins initialement, subir un *ordo* négatif, un geste de *constructio* analytique ; pourtant le processus ne se termine pas là. Une nouvelle série de déterminations se proposera de refondre le texte-source, tout en décelant un nouvel *ordo* émis par les structures de la langue-cible. C'est là un principe énoncé anciennement dans les propos de Cicéron et de Quintilien sur la traduction, soutenu pédagogiquement dans les écoles de la Renaissance, et attaqué catégoriquement par une Sorbonne qui se rattache à la tradition cabalistique de saint Jérôme, « *verborum ordo mysterium est*¹⁶ ». Au contraire, pour les humanistes, aucun mystère textuel n'est à l'abri d'un acte interprétatif.

L'alternance qui marque la relation de la quatrième règle à la troisième est pareille à celle qui s'opère entre la première et la deuxième. D'une considération élaborée dans la spécificité du texte, on repasse au monde du langage circonscrivant le texte. Mais, cette fois, c'est pour rehausser l'impression d'autonomie manifestée isolément par chaque langue. Les langues sont donc rangées par Dolet en deux groupes : langues classiques, dites « en art », à structure analytique, composées de propositions inversées dont l'agencement est rhétorique et artificiel ; et langues vernaculaires, toujours évoluant et manquant d'une technicité rhétorique parfaite (on dirait des systèmes « en nature »). Vu ces autonomies respectives, il faut donc nous garder « d'usurper mots trop approchans du Latin, et peu usitez par le passé » (p. 16). Par ailleurs, est répréhensible toute innovation qui finit par violer la capacité de l'usage dit « commun ». Encore une fois, Dolet s'arroge pour la langue vernaculaire un principe d'origine rhétorique, inspiré, semble-t-il, par le conseil cicéronien d'employer les vocables « *ad nostram consuetudinem aptis* » (*De opt. gen. orat.*, IV, 14).

Avec la cinquième (et dernière) règle, nous voilà de nouveau au point de départ, ou peu s'en faut, car là où le traité s'était ouvert

16. Saint Jérôme, *Lettres*, éd. J. Labourt, Paris, Belles Lettres, 1953, t. III, p. 73.

sur le problème de l'analyse et la capacité du traducteur en tant que lecteur, on aboutit ici aux fonctions scripturales déjà annoncées de façon expérimentale dans la troisième règle. Alors qu'en premier lieu le traité prétend dégager une problématique fondée exclusivement sur le texte translatif, en dernier lieu l'éventail de son objectif s'élargit pour venir enfin aborder une nouvelle problématique, notamment celle de la traduction comme stage fractionné de la composition. On n'a qu'à signaler le revirement de vocabulaire lorsque Dolet pose une expansion générique des termes, la contexture translatable se métamorphosant en contexture compositive. La cinquième règle est telle que « sans elle toute composition est lourde et mal plaisante. Et qu'est-ce qu'elle contient ? rien autre chose que l'observation des nombres oratoires : c'est asscauoir une liaison et assemblément des dictions avec telle douleur, que non seulement l'ame s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes rauies, et ne se faschent iamais d'une telle harmonie de langage » (pp. 17-18). Rappelons-nous que la troisième règle avait affirmé l'importance de la notion *d'ordo*, une partie de la triade compositive *d'ordo*, *numerus* et *iunctura*. Mais plutôt que de consacrer une attention séparée aux fonctions de *numerus* et *iunctura*, Dolet voit leur opération, paraît-il, comme une série de fonctionnements complémentaires et enchevêtrés. De là, il confère aux *nombres* un principe et harmonique et structural, l'émission sonique du plaisir à l'oreille, et la segmentation des mots « en liaison et assemblément des dictions ». Peut-on soutenir que cette imprécision de fonctions se trouve confirmée par la tradition rhétorique ? A coup sûr non, car Quintilien en conserve les identités séparées, mais, chez Dolet, cette dissociation fait place à un principe plus synthétique où le terme « copulation des mots » dénote une action doublement figurative : d'une part structurale, rappelant « un monceau de diverses pierres » (p. 18) qui sont à mieux ordonner, d'autre part euphonique, analogue à « de divers instruments musicaux » (p. 18) qui sont à mieux harmoniser. La première comparaison évoque la segmentation des vocables dans la phrase, une séquence visuelle conforme à la notion de *series* représentée dans les traités humanistes sur la traduction ; la deuxième rehausse les qualités de la parole, à la fois plus rythmiques et euphoniques, et de là, plus fugitives.

Toutes proportions gardées, ces deux fonctions expressives viennent définir chez Dolet un moment où la traduction se détache des simples catégories de l'analyse et de la réplication. Sans doute l'expansion conceptuelle de la cinquième règle se prête-t-elle à une structuration d'étapes qui correspond à l'élosion même de l'orateur. Il s'agit de former un être capable de se délivrer de la technicité de sa formation (n'est-ce pas le but de la *facilitas* et du Livre X de Quintilien ?) ; de façon parallèle, il s'agit dans ce traité de former un traducteur qui dépasse toute initiative technique pour enfin réclamer ses droits d'auteur. Comment mieux expliquer notre impression qu'il s'en faut de peu que le traité de Dolet en vienne à abandonner ses origines ? C'est là une conclusion à laquelle nous

nous trouvons portés par la nouvelle orientation surgissant dans les dernières phrases de son manuel. Loin de récapituler ce qui s'était proposé dès l'abord au seul traducteur, le texte se dessaisit de toute terminologie translative : « Sans grande observation des nombres », remarque Dolet, « un autheur n'est rien, et avec yceulx il ne peut faillir à auoir bruict en eloquence, si pareillement il est propre en diction, et grave en sentences : et en argument subtil. Qui sont les poincts d'un orateur parfaict » (p. 19). Au moment même où le traité s'achève brusquement sur cette dernière règle, on accède à un élargissement d'horizon. Ce qui s'était profilé jusqu'ici dans le cadre d'une formation relativement bornée, celle du traducteur, vient se rattacher à la formation anticipée provisoirement pour l'orateur dont il sera question dans l'ouvrage envisagé, *l'Orateur Françoy*. Quelque radicale que soit cette métamorphose — du traducteur à l'auteur, à l'orateur — il est toutefois à noter qu'elle est de toute évidence calquée sur la place fonctionnelle occupée par la traduction dans la rhétorique classique. Là, le traducteur n'est aucunement détachable de la complexité de forces et de structures qui conditionnent non seulement sa propre existence, mais celle de l'être articulant sur lequel se dessine tout programme de rhétorique.

En dernière analyse, les cinq règles de Dolet cernent une formation répartie en deux modalités, celle, au début, qui a trait au procédé de l'analyse et de l'appréhension sur lequel est fondé tout acte de traduction, et celle qui marque à la fin le passage en un travail d'articulation ou de composition. Il semble que cette bipolarité arrive à souligner la tension citée plus haut dans le terme *commutare*. Si donc dans la première règle la commutation correspond à une notion d'échange, une transposition de qualités entre deux textes, la cinquième règle opère une inversion. Face à sa traduction, le commutateur se trouve également contraint à voir son texte comme une nouvelle composition investie d'un ordre, d'une texture et de rythmes qui lui sont propres. Pourtant rien ne laisse supposer que par ces modalités Dolet ait pensé à répertorier pour ainsi dire chaque éventualité translative. Ce n'est pas à un manuel technique que nous avons affaire ici, mais à un plan d'orientation tronqué, expérimental et, par rapport au projet qui reste à réaliser, marginal. Impression de travail hâtif, soit, mais qui annonce en même temps une retentissante justification. Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur la forme abrégée et squelettique de cet ouvrage, il convient de noter que sa structure provisoire va de pair avec une rhétorique vernaculaire qui, pareillement, est toujours en cours. Etienne Dolet a le mérite d'avoir repéré dans cette incertitude évolutive les traces d'un manifeste où la traduction finit par s'inclure dans la totalité d'un projet d'écriture.

LE « CATO CHRISTIANUS » D'ÉTIENNE DOLET

Ce petit ouvrage in-8° de vingt folios est le quatrième que Dolet fait imprimer pour son propre compte, sans doute sur les presses de Sébastien Gryphe¹, chez lequel il a travaillé en qualité de correcteur de 1535 à 1538. Le livre paraît avant le 21 octobre 1538.

Pourquoi cet opuscule mérite-t-il notre attention ? D'abord parce que c'est une curiosité bibliographique : comme cette édition fut rapidement interdite à la vente puis brûlée sur le parvis de Notre-Dame de Paris, seuls quelques rares exemplaires nous sont parvenus : celui de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, celui de la John Rylands Library de Manchester et celui de la Biblioteca Angelica de Rome². Ensuite et surtout parce que le *Cato Christianus* est le premier et seul ouvrage de Dolet auteur où sont abordées des questions religieuses. Il vient dans sa bibliographie après des livres d'éloquence, de polémique, de philologie et de poésie.

Son contenu : une version en hexamètres du *Décalogue*, du *Symbol des Apôtres* et de l'*Oraison Dominicale*, accompagnés de commentaires et suivis de deux odes à la louange de la Vierge Marie.

POURQUOI UN TEL TRAITÉ, A LA FOIS SCOLAIRE ET RELIGIEUX ?

Depuis les années 1520 montaient, particulièrement des milieux humanistes et réformés, des appels pour la rédaction et la diffusion de petits livres contenant, sans vaines argumentations théologiques, des vérités fondamentales de la foi accompagnées d'un commentaire bref empruntant l'essentiel aux Evangiles, et destinés au plus large public : celui des enfants et celui des gens simples³.

La préface d'Erasme à sa *Paraphrasis in Evangelium Matthaei* (14 janvier 1522) définit bien cette préoccupation : « Il me semble entrevoir le moyen de diminuer légèrement le nombre de ces chrétiens fermés à l'enseignement de l'Ecriture Sainte : à cette fin, il

1. C. Longeon, *Bibliographie des œuvres d'Etienne Dolet*, Genève, Droz, 1980, n° 36.

2. Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, Bd 997 Rés. ; John Rylands Library de Manchester, col. Christie 3.d.1 ; Biblioteca Angelica de Rome, 1.13.

3. Voir F. Higman, « Farel, Calvin et Olivétan, sources de la spiritualité gallicane » in *Actes du colloque Guillaume Farel*, t. I, Genève-Lausanne-Neuchâtel, 1983, pp. 45 sqq.

conviendrait de professer chaque année au peuple l'essentiel de la foi et de la doctrine, avec autant de clarté que de brièveté et autant de science que de simplicité. Pour que rien ne puisse être déformé par les prédicateurs, je voudrais donc qu'un petit livre, rédigé par des hommes instruits et honnêtes, soit lu aux fidèles par un prêtre. Je souhaite que le texte de ce livre ne prenne rien au marais des pensées humaines mais tout aux sources évangéliques, aux Epîtres et au Symbole (...) Ceux qui auront bénéficié de cette initiation seront capables d'aborder la Sainte Ecriture, alors que, aujourd'hui, nombreux sont les quinquagénaires qui ignorent ce qu'ils ont promis au baptême, qui ne songent même pas à ce que représentent pour eux les articles de la foi, l'Oraison dominicale et les sacrements de l'Eglise »⁴.

Déjà en 1518 Luther avait publié un petit traité sur l'Oraison Dominicale, qui sera suivi du fameux *Betbüchlein*. Tandis que Guillaume Farel faisait imprimer à Bâle en août 1524 son *Orayson dominicale et les articles de la foy contenus au Credo, avec familière exposition de tous deux pour les simples*, puis à Turin (sic) en 1525 *Sommaire et briefve declaration d'aulcuns lieux fort necessaires à ung chascun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain*, Erasme donnait en 1524 chez Jean Froben sa *Precatio Dominicana*, traduite aussitôt en plusieurs langues. Plus tard, il faut citer le *Livre de vraye et parfaicte oraison* (1528), la version latine du *Betbüchlein* de Luther, les *Prières et Oraisons de la Bible* d'Otto Brunfels, etc.

Rappelons enfin l'*Instruction des enfans, contenant la manière de prononcer et escrire en françoy. L'Oraison de Jesu Christ. Les articles de la foy. Les dix commandemens. La salutation angelique*, de Robert Olivétan, publié à Genève chez Pierre de Vingle en 1533, puis chez Jean Gérard en 1537. Par l'intermédiaire de Bonaventure des Périers, qui fut correcteur chez Gryphe en 1535-1536, Etienne Dolet avait connu le travail d'imprimeur de Pierre de Vingle, dont il deviendra en quelque sorte le successeur, et la *Bible* d'Olivétan. *L'Instruction des enfans*⁵, plus alourdi de citations bibliques, clairement engagé dans la défense des positions réformées, n'a pas eu une influence directe sur le *Cato Christianus*. Néanmoins, si l'on se souvient que dans l'*Instruction Olivétan* ne se contente pas de rassembler des extraits scripturaires organisés en forme de commentaire sur les trois textes liturgiques fondamentaux, mais que, considérant plus largement la formation de la jeunesse, il enseigne également les lettres, la grammaire, les accents, l'apostrophe et les chiffres, on peut

4. Trad. Léon E. Halkin, art. « Erasme et l'Anabaptisme » in *Les Dissidents du XVI^e siècle entre l'Humanisme et le Catholicisme*, Baden-Baden, Koerner, 1983, pp. 62-63.

5. Sur l'*Instruction des enfans*, voir H. Delarue, « Olivétan et Pierre de Vingle à Genève » in *BHR* VIII (1946), pp. 105-118 ; E. Droz, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel » in *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, pp. 38-78 ; et l'art. cité de F. Higman (*Colloque Farel*).

imaginer que Dolet y puisa les éléments de son propre programme d'instruction des enfants : les articles de la foi d'abord en 1538 et en latin, les traités grammaticaux ensuite en français en 1540. La prudence sans doute lui imposait cette formule, mais aussi le souci de distiller par ses presses les formes diverses de son génie.

Dolet, imprimeur et éditeur, comprit en effet très vite tout le parti qu'on pouvait tirer de cette demande pour la formation de la jeunesse : des bénéfices matériels, une notoriété intellectuelle et morale, une reconnaissance de ses capacités. En 1538 précisément, quelques mois avant la publication du *Cato Christianus*, il fixe, dans une lettre à Jean Pellisson, naguère professeur à Coqueret, aujourd'hui régent du collège de Tournon et auteur de plusieurs ouvrages d'enseignement, certains publiés par Sébastien Gryphe, ses objectifs dans le domaine de l'instruction de la jeunesse :

- 1) publier des ouvrages « sermoni ornando necessaria » (c'est le cas du *Dictionnaire de la langue latine*) ;
- 2) offrir des livres « delectationis plena » (ce sont les *Epigrammata*) ;
- 3) proposer des traités « vitae communis institutionis conducentia » : il vient de donner une édition des *Distiques de Caton* ;
- 4) fournir des ouvrages « ad religionem informantia » : ce sera très bientôt le *Caton Chrétien*⁶.

D'autre part, vers 1535, il était devenu très difficile à un écrivain soucieux de peser sur son temps de ne pas parler de la foi, de la doctrine et de la vie chrétienne, sous peine que son silence ne fût interprété comme une adhésion aux idées les plus hétérodoxes.

Dolet est conscient du piège qui guette les gens de sa stature, ainsi qu'il en fait état à Jacques Sadolet en tête du *Cato Christianus*.

- 1) je ne suis pas un théologien, même si je me suis intéressé à l'Écriture Sainte pour répondre à votre attente ; et je sais que ceux qui écrivent à la légère sur les questions religieuses attirent sur eux la suspicion ;
- 2) mais je crains que mon mutisme ne m'amène plus de désagrément que mon audace ; déjà on m'accuse d'être un mécréant parce que je n'ai rien écrit sur la foi et la doctrine ;
- 3) me voici donc condamné à livrer sur ces sujets un peu de ce que je crois, afin d'apporter la preuve que je suis un être religieux.

POURQUOI UNE TELLE FORME ?

Si le *Cato Christianus* dans son contenu et ses intentions s'apparente assez étroitement aux publications que nous venons

⁶. Lettre à Jean Pellisson, datée de Lyon, 20 sept. 1538, en tête de l'éd. des *Disticha de Dionysius Cato* (Lyon, pour Etienne Dolet, 1538) ; voir C. Longeon, *Bibliographie, op. cit.*, n° 37 et *Correspondance d'Etienne Dolet*, Genève, Droz, 1982, n° 60.

d'énumérer, dans sa forme il se présente de manière originale : il est écrit en latin et les Commandements, le Symbole et le Pater sont transcrits en vers, sur le modèle des célèbres *Distiques* de Dionysius Cato.

Il faut d'abord reconnaître dans ce choix les convictions pédagogiques qui animaient Etienne Dolet vers 1538 : éduquer la jeunesse de son pays, du moins celle qui est appelée aux hautes études. Dans l'apprentissage de cette élite qui place dans la rhétorique sa méthode et sa fin, la connaissance de la doctrine est une étape entre l'acquisition des premiers rudiments de la grammaire et l'étude des littératures grecque et latine. L'objectif de Dolet est moins de former l'homme chrétien que de donner au futur orateur les moyens de ne pas passer pour un impie : c'est ce qu'il déclare clairement dans sa préface aux maîtres d'école chrétiens : « tam turpem repraehensionem facilè vitabitis, si, quo iuventutem ad Religionis cultum dirigimus, Libelli huius doctrina vobis commissos Iuvenes post prima posita grammaticae rudimenta accuratè instructis. Religionis institutis tincti, sat citò deinde ad profana graecorum, Latinorumque Scrip- torum monimenta se conferent : sat citò elegantioris sermonis, et rhetorice loquendi artem discent : sat citò elequentiae praesidio Rempublicam iuvare scient (...) Non impii, et ad omne scelus proiecti habeantur »⁷.

La situation faite à Etienne Dolet vers 1538 n'est donc pas étrangère à la préparation du *Cato Christianus*. Elle le conduit dans le même temps à prouver ses bonnes dispositions envers la Religion et à s'engager avec beaucoup de prudence sur un terrain aussi mouvant et surveillé. Cette prudence excluait un catéchisme en langue vernaculaire, sur le modèle de Luther ou de Farel ; et l'argument pédagogique plaiddait pour un manuel sous la forme anodine de l'un de ces nombreux livres de morale et de civilité proposés alors aux jeunes élèves pour y apprendre le latin et les justes manières.

Les *Distiques moraux* de Dionysius Caton, recueil de distiques d'hexamètres d'époques et d'origines très diverses, était de ces derniers, peut-être l'un des plus connus grâce à ses très nombreuses éditions depuis la « princeps » de 1475. Peu s'en fallait d'ailleurs que ce recueil ne fût considéré comme une œuvre chrétienne d'édification. Erasme lui-même n'avait pas méprisé d'en donner une édition commentée qu'il avait fait suivre des sentences du mime Publius Syrus. Et Dolet proposa lui aussi une édition de ce texte, largement inspirée de celle d'Erasme, le mois même où il publiait le *Cato Christianus*⁸.

Une apparence neutre, une référence explicite à un texte banalisé par des années d'usage, tel se présente donc, de l'extérieur, le *Cato Christianus*.

7. « Ad Ludimastros Christianos », f° A3 et v° du *Cato Christianus*.

8. *Catonis Disticha cum scholiis Erasmi*, Lugduni, apud eundem Doletum, 1538 (Bibliographie, n° 37).

Les commentaires sont assez brefs. Dolet paraît hésiter entre la rubrique philologique, somme toute proche de certains articles du *Dictionnaire* (c'est le cas de l'exposition sur le Sabbath : « Sabbathum, vox est Hebraica, inflexione Latina declinata significans quietem, vel cessationem ab opere », où Pline l'Ancien et Martial sont appelés à la rescousse), et la citation pure et simple de Nouveau Testament. A ce sujet, il faut observer que le texte suivi n'est ni celui de la Vulgate, ni celui de Robert Estienne ; il présente des similitudes avec celui des *Paraphrases sur le Nouveau Testament d'Erasme*, mais il porte la marque Dolet, dans son souci d'une langue plus éloquente. Ainsi Dolet s'abrite-t-il volontiers derrière la langue ou le Texte. Lorsqu'il paraît aller de lui-même, ses commentaires sont d'une belle conformité, sinon à la rigoureuse tradition romaine, du moins à ce que tout chrétien « modéré » pouvait prétendre croire sans passer instantanément pour hérétique. Au reste il y a fort à parier que Dolet n'est pas l'auteur de tous les commentaires qu'il assemble, mais qu'il a emprunté aux innombrables gloses disponibles à cette époque. Le temps m'a manqué pour me livrer à cette enquête⁹.

En deux points seulement, Dolet adopte des positions qui sont proches des professions de foi réformées.

C'est d'abord l'ordre choisi (Dix Commandements, *Credo, Pater*) qui n'est pas celui des expositions catholiques traditionnelles (*Credo, Pater, Dix Commandements*).

C'est ensuite le choix du 2^e Commandement qu'il sépare sur les images et qu'il énonce de cette manière :

Imaginem nullam tibi eriges sculptam,
Neque simulachrum ullum rerum omnium,
Quales habeat vel Coelum, vel Tellus vasta,
Vel pontus...

C'est surtout l'omission au terme du Symbole de la Communion des Saints et de la Résurrection de la Chair.

Les substitutions de « fidem habeo » à « credo », relevées par le tribunal ecclésiastique, de « poena » à « peccata », etc., peuvent dans les hexamètres être mises au compte des exigences de la prosodie, bien que Dolet reprenne ces termes dans les commentaires de son crû.

9. En dernière minute, François Higman a bien voulu m'informer que le texte dont Etienne Dolet s'était très vraisemblablement inspiré est une œuvre de Gaspard Grossmann, dit Megander, de Zurich, professeur de théologie à Berne et premier pasteur de cette ville de 1528 à 1537. Il publia en 1536 *Eyn kurze aber christenlicheusslegung für die Jugend, des Gebotten Gottes, des waaren Christenlichen Glaubens, und Vatter unsers...* ; ce catéchisme fut traduit en latin, mais on ne connaît aucun exemplaire de cette édition. Seule est connue la seconde édition française, retrouvée à Berlin SB par F. Higman (Libri impr. rari Oct. 205) sous le titre : *Exposition chrestienne Des Dix commandemens, Des articles de la Foy, De l'oraison de nostre Seigneur (...), M.D. XL. (s.l.)*. Il paraît en effet, au terme d'une comparaison rapide, que Dolet a suivi de très près plusieurs passages de ce texte, sans doute d'après la version latine. Nous nous proposons, F. Higman et moi-même, de faire dans un article prochain toute la lumière sur ce rapprochement qui éclaire le *Cato Christianus* d'un jour nouveau.

Imprudence involontaire ? Omissions sans signification ? Souci, ici et là, au détour d'une oraison, de faire connaître son accord avec certaines idées nouvelles ? Ignorance théologique accrue par la précipitation ? Il faut bien redire que ces « écarts » sont très étroitement limités. Ils ne baignent pas dans un climat général, même flou, de contestation des idées romaines. Au reste Dolet n'aborde jamais les questions brûlantes : la foi et les œuvres, les sacrements, l'infirmité de l'homme et la haute puissance de la Grâce ; pas même les thèmes érasmiens de la « vraie piété » opposée aux « cérémonies » et aux « dévotioncules ».

Et s'agissant par exemple du culte adressé à d'autres que Dieu, Dolet s'empresse de balancer l'absence de la référence au culte des saints par deux longues invocations à la Vierge, empruntées aux *Epigrammata*¹⁰. Il faut néanmoins reconnaître que celles-ci n'emportent pas la conviction, dans leur inspiration très paganisante.

Si nous n'avons aucune preuve concrète de la compétence de Dolet à traiter des questions de doctrine ni d'ailleurs de l'intérêt personnel qu'il pouvait trouver à les aborder, nous ne saurions faire de lui en cette matière un ignorant, comme il se plaît parfois à le dire :

- dans ses *Discours contre Toulouse*, il avait prêché contre l'intolérance, la superstition, la bigoterie et la sottise ;
- dans les *Commentaires*, il avait semblé reprendre à son compte quelques idées audacieuses sur le destin, l'âme, Dieu et la Foi ;
- il avait écrit un *De immortalitate animi*, brûlé avec lui sans doute¹¹.

Ce qu'il imprime (*La Fontaine de Vie, l'Exhortation à la lecture des Saintes Ecritures, les Epîtres et Evangiles de Lefèvre, le Chevalier Chrétien et la Manière de se confesser d'Erasme*)¹², ce qu'il lit (*l'Unio dissidentium* de Bucer, les *Loci communes* de Melanchthon, *l'Institutio* de Calvin, la *Bible* d'Olivetan)¹³, ceux qu'il fréquente (Jean du Bellay, le Cardinal de Tournon, Clément Marot, Guillaume Scève, Jean de Boyssoné, Hellouin Dulin impliqué dans l'affaire des Placards) montrent clairement qu'il n'est pas du parti des « théologastres » et qu'à tout le moins il est partisan d'une foi plus intérieure, d'un culte épuré et du recours constant aux Ecritures, sans qu'on puisse le situer plus exactement que cela.

10. « Ode dicolos tetrastrophos, de laudibus Mariae Virginis » (pp. 35-37) et « De laudibus eiusdem » (p. 38). A un mot près (« matrem Cererem » remplacé par « flavam Cererem », p. 37), le texte est identique à l'édition de 1534.

11. Ou plutôt un *De opinione* : « Has de animae mortalitate, vel immortalitate sententias, simul varia de religione iudicia, sectasque hominum in deo colendo diversas discutimus iis libris, qui de opinione posteritati a nobis relinquuntur, ut nos plane viros viciisse intelligat, non ineptis cruciatos elanguisse » : *Commentariorum Linguae Latinae Tomus Secundus*, 1538, col. 413-414.

12. *Bibliographie, op. cit.*, n° 219, 218, 209, 215 et 216, 217.

13. C. Longeon, *Documents d'archives sur Etienne Dolet*, Saint-Etienne, 1977, p. 27.

Car, en la matière, le *Cato Christianus* n'apporte pas de réponse décisive. Mais il y a fort à parier que ce petit livre de piété chrétienne, non de doctrine et de combat, inspiré par le souci de se justifier et par l'espoir du succès, se situe très en-deçà des convictions religieuses de l'Orléanais.

Paradoxalement, ce fut sans doute cette prudence qui fit de Dolet un suspect. Comme elle était saupoudrée de quelques insolences, elle fut prise pour de l'indifférence, de l'hésitation ou de l'incertitude à l'égard des choses de la foi. Tant il est vrai qu'en 1540 on courait peu de risque à proférer des idées audacieuses si l'on était couvert par son appartenance à l'ordre clérical et par sa maîtrise d'une culture théologique étendue ; tandis qu'un laïc, qui proclamait son incompétence ou son dilettantisme en ce domaine, faisait naître à tout coup chez le pouvoir ecclésiastique une suspicion malveillante.

- C'est ainsi qu'en 1538, peu de semaines après sa publication, le *Cato Christianus* attira l'attention de l'official de Lyon qui demanda à Dolet quelques explications : il les lui fournit par écrit (13). Dans ce document, perdu, il déclarait qu'il n'avait jamais entendu que dans ses livres « il y eust aucun erreur ou chose mal sentant de la foy et contre les commandemens de Dieu et de nostre mère saincte église » ; qu'il voulait corriger les erreurs qui lui seraient remontrées ; qu'il les avait commises « par la nécessité ou licence de la langue latine ou imperitie et ignorance, qui est une commune malladie ». L'official intima à Dolet l'ordre « de ne plus imprimer ny exposer en vente » le *Cato Christianus* et les *Epigrammata* « jusques à ce que aultrement en fust ordonné »¹⁴.

- Le procès inquisitorial de 1542 en dira plus long sur les griefs : « semblablement il aurait été interrogé sur ung aultre livre par luy compillé, *Catho Christianus*, auquel livre il aurait mis au lieu du deuxiesme precepte commençan “non Jurabis” ung aultre precepte, c'est assavoir “non facies tibi sculptam” ; et sur la fin est mis le credo en vers commençant “fidem habeo” pour “credo”, luy allegant davantaige qu'il avoit faict obmission au petit Credo de ses motz “communionem Sanctorum” ». Notons au passage que ce jugement, qui hiérarchise bien les fautes retenues, montre une lecture assez attentive du texte incriminé¹⁵.

- Enfin, le 14 février 1544, le *Cato Christianus* est brûlé sur le parvis de Notre-Dame de Paris, avec plusieurs autres ouvrages écrits, imprimés ou possédés par Dolet, « comme contenant damnée, pernicieuse et heretique doctrine »¹⁶.

Etienne Dolet accordait une grande attention à la réception de cet opuscule, ainsi qu'il en témoigne dans une lettre adressée à son ami Claude Cotereau, alors résident à Paris, le 27 janvier 1539 :

« Fais moi connaître au plus tôt, je te prie, de quel visage, de quel esprit la Cour a accueilli notre *Cato Christianus*. A ceux qui

14. *Documents d'archives*, op. cit., pp. 27-29.

15. *Ibid.*, pp. 26-27.

16. *Ibid.*, pp. 59-60.

sont attachés à moi, à ceux qui m'aiment, je ne doute pas qu'il ait fait grand plaisir. Mais à ceux qui nous portent envie, je suis certain qu'il a beaucoup déplu »¹⁷.

Espérait-il vraiment se laver par ce petit écrit, non exempt de propositions contestées, des soupçons de mauvais chrétien qui commençaient à composer un élément non négligeable de sa réputation ? Pensait-il s'ouvrir ainsi une carrière d'écrivain-éditeur de textes pédagogiques pour la jeunesse, à l'imitation de son confrère Robert Etienne ? Comptait-il, une fois de plus, attirer l'attention du Roi sur la diversité de ses talents et obtenir de lui quelque faveur, plus sûrement sa protection dont cet homme, qui se sentait persécuté, avait besoin pour provoquer ses contemporains sans encourir le risque d'être inquiété ? Sans doute y avait-il un peu de tout cela. Risquons toutefois une autre hypothèse. Nous n'avons pas suffisamment souligné que le *Cato Christianus* était dédié à Jacques Sadolet. Rappelons-nous que cet Italien, secrétaire de Léon X, devenu évêque de Carpentras, avait pris une part active entre 1534 et 1536 aux tentatives pour mettre fin au différend religieux et éviter le schisme. Une initiative qui, du côté français, était encouragée par François I^e lui-même, Jean du Bellay, le chancelier Duprat, le cardinal de Tournon, Germain de Brie... tous ces catholiques favorables à la réforme de l'Eglise, avec qui Dolet avait des relations ou des amitiés. Est-il absurde d'imaginer que l'Orléanais, avec un peu de retard (mais il a pu concevoir le *Cato Christianus* quelques mois plus tôt !), ait envisagé de participer à sa manière à ce complot pour la concorde¹⁸ ? Son intention s'expliquerait si l'on se souvient de son souci constant en ces années d'appuyer de ses écrits la politique de François I^e, et de sa prudence, souvent réaffirmée, de ne s'engager dans aucun des partis en présence. Le *Cato Christianus*, ce sont bien sûr les principes fondamentaux du christianisme mis en vers latins à la manière du pseudo-Caton, mais c'est aussi, par référence à Caton d'Utique, le livre de la sagesse chrétienne ! Ainsi se comprendraient mieux, dans ce texte sans audace doctrinale, les quelques concessions à la théologie nouvelle que nous avons énumérées, disséminées dans un texte parfaitement orthodoxe et équilibrées par deux odes à la Vierge Marie. Et si Dolet avait eu l'intention de faire du *Cato Christianus* le catéchisme des temps nouveaux¹⁹ ?

Université de Saint-Etienne

Claude LONGEON

17. E. Dolet, *Genethliacum Claudii Doleti*, Lugduni apud eunden Doletum, 1539, f° A2 v° : « Fac me, quaeso, quamprimum certiore, quo vultu, quo animo ab aulicis sit noster Cato Christianus exceptus. Mei qui cupidi sunt, et amantes, gratum illis vehementer fuisse non dubito. Qui autem nobis invident, iis omnino displicuisse certe scio ».

18. Voir art. de B. Roussel, « Martin Bucer et Jacques Sadolet : la Concorde possible (automne 1535) ? », in *BSHPF*, CXXII (1976), pp. 507 sqq.

19. Plus tard, en 1541, Dolet publierà (après d'autres) une *Dominicae Precationis Explanatio*, recueil de textes divers, dont une interprétation du Décalogue, une paraphrase du Symbole des Apôtres et une paraphrase de l'Oraison dominicale (*Bibliographie*, *op. cit.*, n° 140).

LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUSE D'ÉTIENNE DOLET

Les études récentes de Claude Longeon sur les préfaces et la correspondance de Dolet, les minutieuses recherches d'Emile Villemeur Telle autour du *De Imitatione Ciceroniana adversus Desiderium Erasmus* ont attiré l'attention sur certains aspects de la religion de Dolet. Ce colloque nous invite à essayer, grâce à ces éléments, de tenter une nouvelle synthèse qui sépare ce qui demeure probable de ce qui reste incertain. Pour établir ce bilan, les principaux éléments à considérer sont : les accusations de ses ennemis et leurs motivations d'une part, d'autre part les affirmations de Dolet dans ses *Commentarii Linguae Latinae*, ses *Carmina*, dans sa polémique contre Erasme et les défenseurs d'Erasme, dans les préfaces françaises des opuscules évangéliques, dans le *Genethliacum Claudii Doleti*, enfin dans le cantique écrit en prison dont l'authenticité ne peut être absolument prouvée. Elle demeure très probable bien que nous ne le connaissons que par sa publication, en 1779, dans la *Vie d'Etienne Dolet de Née de La Rochelle*.

La difficulté de cette recherche, c'est que l'on ne peut ni croire les ennemis de Dolet dont l'hostilité a été provoquée par d'autres motifs que des motifs religieux, ni croire non plus tout à fait Dolet lui-même, d'abord parce qu'il se contredit et surtout parce qu'au XVI^e siècle on ne peut exprimer ouvertement des idées antireligieuses sans risquer la prison et la mort. C'est d'ailleurs ce que reconnaît fort bien son principal ennemi Francesco Florido : « Je tiens pour certain que toi qui n'as jamais accompli rien de louable dans ta vie, tu parles avec prudence et non pas ouvertement de ce que tu crois au sujet de Dieu et de l'âme, de peur d'être immédiatement saisi et mis à la torture¹. » Il faut en outre, si l'on veut imaginer une évolution de Dolet, tenir compte de son caractère extrêmement orgueilleux et désireux de s'imposer en même temps que très sensible aux épreuves subies, à la fois conscient des multiples dangers qui le menacent et ne pouvant s'empêcher de s'y précipiter avec une sorte de mélange de prudence et de folle imprudence qu'a bien mis en relief Claude Longeon.

1. Francesco Florido Sabino, *Adversus Stephani Doleti Aurelii Calumnias*, 1541. Ce passage est cité et traduit par Richard Copley Christie dans *Etienne Dolet, martyr de la Renaissance*, traduction française, Paris, 1886, p. 462.

En ce qui concerne les ennemis de Dolet, en dehors de ceux qui, après l'avoir encensé, se sont brouillés avec lui, il semble, et E.V. Telle l'a bien montré, que les attaques contre Erasme contenues dans le *De Imitatione Ciceroniana* de 1535 soient à l'origine de leur hostilité. Le premier, dans l'ordre chronologique, Giovanni Angelo Odoni, écrit à Gilbert Cousin, l'ancien secrétaire d'Erasme, pour lui conter sa visite à Dolet dans une lettre datée du 29 octobre 1535. Il s'attaque au caractère de Dolet : un fou, un enragé, un orgueilleux qui ne sait que calomnier et mentir et qui par surcroît est « impie, sans dieu, sans foi, sans aucune religion »². Odoni estime qu'il est inutile de répondre aux accusations dirigées contre Erasme, puisque Dolet n'a pas d'humour et que, d'autre part, l'Université et le Parlement de Paris vont, peut-être, lui faire subir la peine capitale.

En 1540, avant la publication de cette lettre, Francesco Florido attaque le *De Imitatione* dans ses *Lectiones Successivae*. Tout en critiquant quelques excès d'Erasme, et notamment ses attaques contre Pontano et Sannazar, il s'indigne de la violence des propos de Dolet contre Erasme, et plus encore de sa palinodie et de l'éloge qu'il a fait d'Erasme après sa mort dans une ode des *Commentarii*. Il prétend que les *Commentarii* ne sont qu'un plagiat de Nizolius et de quelques autres. Mais surtout il ajoute que cet « émule d'Aristippe n'hésite pas à affirmer que l'âme est mortelle et que le souverain bien consiste dans le plaisir du corps »³. Dolet réplique immédiatement par un *De Imitatione Ciceroniana adversus Floridum Sabinum liber* où il déclare : « Qu'y a-t-il dans mes écrits qui puisse le moins du monde provoquer le soupçon d'impiété... car j'appelle impiété l'opinion qui veut que l'âme périsse ». Floridus répond à son tour, en multipliant les injures contre Dolet, l'accuse de ne pas plus croire à l'existence de Dieu qu'à celle de l'âme (1541). Si Florido ne cite aucun passage de l'œuvre de Dolet pour justifier les accusations d'impiété, il précise néanmoins dans les *Lectiones Successivae* qu'il est « comme les aristotéliciens qui rejettent de l'enseignement de l'Eglise tout ce qui ne trouve pas de confirmation chez les philosophes et en particulier l'immortalité de l'âme »⁴. C'est donc très précisément l'accusation d'averroïsme qui donne un peu plus de précision à ce réquisitoire. Elle peut provenir, il est vrai, du seul fait que Dolet avait étudié à Padoue, peu après la mort de Pomponazzi.

Bien connues sont les quelques lignes que Calvin consacre à Dolet dans le *Traité des Scandales*, donc quelques années après la mort de Dolet. Il le range avec Agrippa et Villeneuve (très probablement Simon Villeneuve, qui fut le professeur d'éloquence et l'ami de Dolet à Padoue) parmi « ceux qui ont toujours méprisé l'Evangile...

2. Cette lettre a été imprimée à Bâle dans les *Opuscula G. Cognati*, Bâle, Oporin, 1547, p. 116-120. Elle est traduite en entier dans l'ouvrage de Richard Copley Christie, p. 214.

3. Franciscus Floridus Sabinus, *Lectiones successivae*, 1540, III, chap. IV, p. 265.

4. *Ibid.*, I, chap. I.

et non seulement ont vomi d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu mais, pour ce qui regarde la vie de l'âme, ont déclaré qu'elle ne diffère nullement de la vie des chiens et des porcs »⁵. Emile Villemeur Telle a bien montré l'origine de cette hostilité. Ce sont les pages du *De Imitatione...* dirigées contre les réformés qui, par leurs commentaires et leurs discussions sur la religion chrétienne, ont ôté le respect qu'on avait pour les mystères, entraîné le mépris pour l'institution de l'Eglise et même la négation de l'immortalité de l'âme⁶. Dans un sermon sur la première *Epître à Timothée*⁷, Calvin s'élève contre les impies qui s'écrient : « Qu'avons-nous à faire de tant de livres et de commentaires. Ils ne peuvent supporter qu'on mette en avant quelque chose qui puisse servir à l'intelligence de l'Ecriture Sainte... Cependant ils ne laissent pas de dire, qu'on presche l'Evangile... ». Calvin a si mal supporté l'attaque que lorsqu'en 1541 il apprend l'activité éditrice de Dolet, il a cette curieuse réaction dans une lettre à Farel : « A Lyon, il y a ceci de bien que Dolet imprime maintenant le psautier et que bientôt il va imprimer la Bible en suivant la version d'Olivetan. Qu'on aille maintenant nier que Satan est l'instrument de Dieu !⁸ » Tout ceci tendrait à prouver que les attaques contre Dolet viennent essentiellement de sa publication du *De Imitatione...*, qui suscite à la fois l'hostilité des érasmiens et des réformés.

Il faut tout de même se demander si les *Commentarii*, publiés peu après le *De Imitatione*, en 1536 et 1538, ne fournissaient pas des arguments pour ces accusations. La démonstration en a été magistralement faite par Henri Busson en 1922 dans sa thèse *Les sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance*. Il suffira d'en rappeler ici quelques points. Dans la masse des citations de Cicéron accumulées dans les *Commentarii*, celles qui sont empruntées au *De Natura Deorum* et au *De Divinatione* sont fort nombreuses et proviennent, presque toujours, des livres de ces deux traités contraires à l'immortalité de l'âme et à l'existence des prodiges, même lorsqu'elles portent sur des sujets tout à fait indifférents. Quand il s'agit de mots clefs comme *mors, homo, posterritas, anima*, ce sont les phrases impliquant la mortalité de l'âme qui sont mises en relief ; pour les mots *fatum, natura, portentum, miraculum*, c'est le déterminisme, l'enchaînement naturel des causes et des effets qui exclut le miracle. On retrouve là les deux thèses essentielles de Pomponazzi dans le *De Immortalitate animae* et dans le *De Fato* qui, il est vrai, n'a été publié qu'en 1550 après la mort de Dolet. Il n'y a pourtant dans les *Commentarii* aucun argument propre à Pomponazzi ni tiré de l'interprétation averroïste d'Aristote. Tout repose sur

5. *Traité des Scandales in Opera Calvini*, t. VIII, col. 44-45.

6. E. Dolet, *De Imitatione Ciceroniana adversus Desiderium Erasmus*, réimpression E.V. Telle, p. 36-37. Nous citerons toujours cet ouvrage sous le titre abrégé *De Imitatione*.

7. *Opera Calvini*, t. LIII, p. 59-60, cité par E.V. Telle, App. VI, p. 432 de l'édition du *De Imitatione*.

8. *Ibid.*, t. XI, p. 357, cité par E.V. Telle, p. 431.

Cicéron. Ce qui est plus personnel à Dolet, c'est l'insistance sur l'idée de gloire acquise par la vertu, c'est-à-dire l'exercice des Lettres ou la valeur militaire qui seuls nous confèrent l'immortalité. Je rappellerai simplement ces lignes de l'article *Posteritas* : « Ceux qui s'adonnent à l'oisiveté et à la paresse, en quoi diffèrent-ils des bêtes ? Ayant passé leur vie dans le silence, ils meurent comme les bêtes, ils sont voués comme les bêtes à l'éternelle obscurité ; à peine entrés dans la vie, les voici bientôt privés de vie. Mais ceux que la gloire, accordée par la postérité, a conduits à l'amour de la vertu, ne doivent-ils pas être estimés plus semblables à des Dieux qu'à des hommes⁹ ? » Pomponazzi écrivait d'ailleurs dans le *De Immortalitate Anima* : « Il y a bien des hommes dont l'intelligence est inférieure à celle de beaucoup d'animaux¹⁰ ». Ce thème, qui fournira une partie de l'*Apologie de Raymond Sebond*, est évidemment destiné à rendre difficile la croyance en l'immortalité de tous les hommes.

On pourrait, il est vrai, glaner, dans certains articles des *Commentarii*, quelques citations de Cicéron qui semblent attribuer à l'âme humaine une essence immortelle. A l'article *Animus*, par exemple, cette citation du *De Senectute* qui est toute platonicienne : « L'âme est originaire du ciel, précipitée des hauteurs où elle résidait et comme enfoncée dans la terre, lieu contraire à sa divine nature et à son éternité¹¹ ». Ailleurs, à l'article *Immortalis*, un autre emprunt au *De Senectute* semble tirer précisément du désir de gloire une preuve de l'immortalité de l'âme : « Si l'âme n'était pas immortelle, les meilleurs ne consacreraient pas leur effort à la conquête d'une gloire immortelle¹² ». Ces citations nous paraissent trop épisodiques pour démentir les nombreuses affirmations contraires. La définition d'*Anima* se dissimule à l'article *Pulmonum* et nous paraît exprimer plus nettement encore la position de Dolet. Après avoir rappelé qu'*anima* désigne d'abord le souffle contenu dans les poumons, il ajoute :

Outre cela *anima* est aussi je ne sais quelle force céleste qui assure en nous la vie et le mouvement, nous fait participer à la raison. Pour certains elle est située dans le sang, pour d'autres dans d'autres parties du corps. Les uns croient qu'elle est mortelle et périt avec le corps, les autres assurent qu'elle est immortelle et qu'après la destruction du corps, selon qu'elle a vécu dans la justice ou dans le crime, elle vole au ciel ou est plongée dans les enfers. Nous discutons de ces idées concernant la mortalité ou l'immortalité de l'âme, la religion et les controverses entre les sectes sur la manière d'honorer Dieu dans un livre intitulé *De l'Opinion* et que nous laissons à la postérité pour montrer que nous avons vécu et que nous ne nous sommes pas laissés affaiblir et tourmenter par des inepties¹³.

9. *Commentarii linguae latinae*, t. I, col. 1310.

10. Pomponazzi, *De Immortalitate Anima*, chap. VIII.

11. *Commentarii*, t. II, col. 607.

12. *Ibid.*, t. I, col. 1312.

13. *Ibid.*, t. II, col. 413-414.

On pourrait, il est vrai, discuter de l'interprétation à donner aux inepties qui nous tourmentent ; s'agit-il de la croyance à l'immortalité de l'âme avec la crainte de l'enfer, que dénonçait Lucrèce, ou au contraire des doutes sur cette immortalité ? Les affirmations des articles *Mors* et *Posteritas* nous font pencher pour la première interprétation. D'ailleurs, si la conclusion de Dolet en faveur de l'immortalité était assurée, il n'aurait aucun intérêt à user d'une formule ambiguë, qui ne peut s'expliquer que par la prudence.

Les *Carmina* posent également la question de l'immortalité, sous forme d'une interrogation qui n'aurait pas sa place si Dolet en était convaincu. Voici ce qu'il dit dans des vers adressés à Claude Cotterot :

Ne mortis horre spicula, quae dabit,
Sensu carere, vel melioribus
Locis tegi et statu esse laeto
Elysii est nisi spes inanis¹⁴.

Plus curieux encore les vers dédiés à Pierre Danès qui paraissent retirer toute valeur à la gloire posthume, si hautement recherchée à l'article *Posteritas* :

Vivens vidensque gloria mea frui
volo : nihil juvat mortuum
qui vel diserte scripserit, vel fecerit.

Evoquant ensuite Homère, Virgile, Cicéron, etc., il déclare :

Sua quam sit hic celebris gloria
quam pervagatum nomen et decus nesciunt :
aut si sciunt, majoribus
capti deliciis negligunt terrestria¹⁵.

Le poème a pour titre *Sua se velle opera ad lucem proferri dum vivat*. Etre édité de son vivant est un souhait bien légitime et l'on retrouve toujours le doute sur la survie après la mort.

Il nous faut maintenant mesurer la sincérité des affirmations religieuses de Dolet dans le *De Imitatione Ciceroniana* de 1535 puis dans le *Genethliacum* et sa paraphrase française, tous deux de 1539. Pouvons-nous prendre au pied de la lettre les pages où Dolet, se moquant de la diversité des opinions des réformateurs et de leurs commentaires, conclut :

...Tandis qu'ils liment et polissent la religion, il arrive que bien des gens, après avoir sondé les mystères qu'ils révéraient auparavant, en négligent bien des aspects qu'ils jugent mensongers, méprisent l'institution du Christ et, en niant que Dieu se soucie des hommes, soutiennent que l'âme ne peut survivre au corps, croient que tout est détruit par la mort et qu'aucun sentiment ne demeure après elle. C'est la curiosité des Luthériens qui a engendré et développé ce déshonneur et cette souillure de notre siècle¹⁶.

14. *Stephani Doleti Aurelii Carminum libri quatuor*, Lyon, Dolet, 1538, I, v.

15. *Ibid.*, I, V.

16. *De Imitatione Ciceroniana....*, éd. E.V. Telle, Droz, 1981, p. 37. La note se trouve à la page 310.

E.V. Telle annote ainsi ce passage : « Comment souscrire au jugement répandu alors par les ennemis de Dolet, Floridus en particulier, avançant que Dolet ne croyait pas à l'immortalité de l'âme ? Ce passage prouve le contraire. »

Rien n'est moins évident. N'oublions pas que Dolet met au point ce traité contre Erasme pendant l'année 1534, après un bref emprisonnement à Toulouse, et qu'il arrive à Paris le 15 octobre, à peine quelques jours avant l'affichage des placards (nuit du 17 au 18 octobre). Sa lettre à Guillaume Scève, qui servira de préface au traité, est du 9 novembre. Elle témoigne du début de la répression :

Cette secte stupide poussée par une ardente passion de la notoriété a propagé dernièrement certains reproches contre le culte chrétien qui ont enflammé encore plus violemment la haine dont ils ont été l'objet auparavant... Dans ces tragédies, je joue le rôle de spectateur, je déplore la situation, je plains les malheurs de quelques-uns des accusés mais je me ris de la folie de certains autres qui mettent leur vie en danger par leur entêtement ridicule et leur obstination insupportable¹⁷.

Ce n'est que le lendemain 10 novembre que s'allument à Paris les premiers bûchers. Tout porte donc à croire que les affirmations du *De Imitatione* sont dictées par la prudence, avec, sans doute, un mépris sincère pour les discussions théologiques entre réformés. Il est aussi vraisemblable que l'analyse faite de l'incrédulité qui prend sa source dans ces discussions traduise l'expérience même de Dolet. Ce qui est feint dans ces lignes, c'est l'indignation et l'indignation est un des procédés essentiels de la rhétorique, si chère à Dolet.

En est-il de même, en 1539, dans le *Genethliacum*, quand Dolet a déjà publié son *Cato Christianus* ? Il y a d'abord, au début du poème, une affirmation de la valeur consolatrice de la religion en général. Voici les vers de la paraphrase française qui, pour le sens, ne diffère guère du texte latin, bien que le vocabulaire lui-même soit plus chrétien :

En premier lieu ta foi ce point tiendra
Qu'il est un Dieu tout puissant et unique
En ses effets : et si ce sans replique
Tu crois par foy et en luy ta fiance
Soit mise (ô Dieu quelle asseurance,
O quel repos.)...
L'amour de Dieu a de soy tel pouvoir
Qui de tout bien ung mortel peut pourvoir¹⁸.

Nous n'avons aucune raison de douter de la sincérité de ces vers ; dans les *Commentarii*, Dolet ne met jamais en question l'existence de Dieu, tout au plus les citations des articles *Providus*, *Providentia*, *Providere* sont contradictoires : les unes affirment que la nature agit

17. Lettre à Guillaume Scève, en tête du *De Imitatione*, p. 6.

18. *L'Avant-Naissance de Claude Dolet...* Réimpression Techner, p. 10.

suivant les lois inflexibles, les autres que, pour certains philosophes, les dieux ne veillent pas seulement à l'administration de l'univers mais aussi à la vie de chaque homme. En tout cas, dans le *Genethliacum*, on retrouve l'idée de l'enchaînement des faits naturels, qui exclut prodiges et miracles. Ce qui fait problème, c'est l'affirmation de l'immortalité de l'âme à la fin du poème :

Tu ne crede animos una cum corpore, lucis
Privari usura. In nobis caelestis origo
Est quaedam, post cassa superstes
Corpora, et aeterno se commotura vigore.
Scilicet a summo rerum genitore creati
Sic sumus, ut rapida corporusque animus necentur
Morte, nec in caelum pateant ex orbe receptus ?
Non ita. Sunt nobis reditus ad regna paterna,
Regna dei : genus unde animi duxere perennes¹⁹.

C'est la doctrine platonicienne du retour de l'âme au ciel dont elle est issue, avec le rappel chrétien du Dieu créateur et l'expression également chrétienne du « royaume de Dieu ». A cela s'ajoute une idée aristotélicienne : l'âme étant ce qui se meut par soi-même ne peut qu'être éternelle, idée précisée par une citation de Cicéron dans les *Commentarii* qui n'apparaît que tout à la fin de l'article *Anima* : « Haec est natura propria animae atque vis ut ipsa se ipsa moveatur : quae si est una ex omnibus quae se moveat, neque nata est et certe aeterna est²⁰. » Il y a donc là tout un raisonnement philosophique, qui ne pourrait faire penser à une protestation purement rhétorique comme dans le *De Imitatione*. Une autre surprise nous est réservée dans la paraphrase française, dont on pense généralement qu'elle est aussi de Dolet malgré l'affirmation contraire de la préface. Il y est dit que la mort, en ramenant l'âme à Dieu, nous fait jouir

De l'héritage aux bien vivants promis
De l'héritage où nous serons tous myz
Par le merite (o divine clemence)
De Jesus Christ...²¹

Le seul fait que le Christ n'apparaisse pas dans le texte latin rend quelque peu suspecte la sincérité du texte français. Dolet semble bien avoir deux attitudes, l'une pour les doctes, l'autre pour ceux qui ne lisent que le français et qu'il ne convient pas de détourner des convictions religieuses encouragées par les publications évangéliques de Dolet lui-même.

Claude Longeon a d'ailleurs remarqué que, même dans les préfaces de ses publications religieuses, Dolet ne mentionne que deux fois le nom du Christ, une fois en tête du volume des *Psaumes*, où il reprend simplement une idée exprimée par Clément Marot, une autre fois en tête de *L'internelle Consolation (Imitation de Jésus*

19. *Genethliacum Claudii Doleti...*, réimpression Techner, p. 19.

20. *Commentarii*, t. II, col. 414.

21. *L'Avant-Naissance...*, p. 30.

Christ) où il ne pouvait faire moins²². D'après une autre préface, citée par Longeon, le remède aux déceptions des revers de Fortune est : « ung souvenir de bien avoir faict son debvoir pour le service des hommes et une recordation de n'estre contrevenu à la Loy de Dieu. » Il est dit aussi, dans la même préface, que : « ceux qui ne mettoyent le but de leur felicité qu'en une faveur humaine sont inducts à la fonder sus un bien vivre et dependance de Dieu certain en tout, et non des hommes incertains et emplis d'inconstance et mutations inévitables »²³. Il y a donc bien toujours l'idée que la vertu, c'est-à-dire l'activité en quelque sorte pédagogique que l'éditeur Dolet déploie pour la cause des lumières et l'instruction morale des hommes, est une source de satisfactions. Mais elle repose sur la conscience morale dictée par la volonté divine. Les désillusions éprouvées par Dolet lui font envisager la relative vanité d'une gloire purement humaine.

Peut-être, pour comprendre l'attitude de Dolet vis-à-vis du Christ, faut-il se rappeler la lettre d'Antoine Fumet à Jean Calvin concernant les « achrîstes », sur laquelle Lucien Febvre avait attiré l'attention²⁴. Elle est datée de l'année 1542, en voici un passage essentiel :

D'abord ils refusent d'accorder leur foi au *Nouveau Testament*, celui qui l'a écrit est un homme fort instruit, un homme de talent très sage, très sagace et presque divin, comme a pu l'être Platon, mais ils affirment qu'il n'est nullement un Dieu et qu'il est impossible qu'il en soit un. Ce qui les en persuade, c'est que Socrate, Platon et bien d'autres philosophes ont écrit des œuvres plus divines que celles-ci, mais qu'ils n'ont jamais été eux-mêmes considérés comme des Dieux²⁵.

Antoine Fumet précise encore que, pour les achrîstes, l'expression « fils de Dieu » n'est qu'une image poétique comme « esprit de Dieu » ou « doigt de Dieu ».

Dolet ne serait-il pas de ces « achrîstes », qui pensent que Socrate et Platon sont supérieurs à l'auteur du *Nouveau Testament*, mais que ce livre contient un enseignement moral utile à diffuser et qu'il ne faut pas, dans les œuvres françaises, détourner les lecteurs de la croyance en Jésus-Christ ? La religion de Dolet serait alors assez proche de celle de Bodin dans l'*Heptaplomeres* dont une partie importante est consacrée à argumenter contre la divinité du Christ, avec cette différence que Bodin est beaucoup plus au fait des controverses théologiques, plus savant et plus philosophe, mais aussi persuadé, par ailleurs, de la valeur astrologique des grandes conjonctions, de l'existence des démons, ce qui n'apparaît pas chez Dolet.

22. E. Dolet, *Préfaces Françaises*, éd. C. Longeon, p. 104 et 134.

23. *Ibid.*, p. 133.

24. Lucien Febvre, *Dolet propagateur de l'Evangile*, in B.H.R., t. VI, 1945, p. 98-170.

25. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. VIII, p. 230.

Il reste à interpréter la pensée de Dolet dans le cantique écrit en prison. La croyance en l'immortalité de l'âme y est plus fortement exprimée que jamais et, comme il ne pouvait être destiné à une impression immédiate, on ne peut guère douter de sa sincérité :

Sus donc esprit, laissés la chair à part
Et devers Dieu qui tout bien nous départ
Retirez vous comme a vostre rempart
Vostre fortresse

...
Mais vous esprit qui savez la parole
De l'éternel, ne suivez la chair folle
Et en celuy qui tant bien nous console
Soit vostre espoir.

Le mot Christ n'est pas prononcé dans l'ensemble du cantique. Le Christ est peut-être désigné par la périphrase « celuy qui tant bien nous console », mais l'expression peut, tout aussi bien, désigner le Dieu unique évoqué dans le *Genethliacum*. L'expression : « qui savez la parole / De l'éternel » implique, cependant, une foi quelque peu différente de l'estime qu'Antoine Fumet nous rapporte de la part des « achristes ». L'image de Dieu comme notre rempart ou notre forteresse est dans les *Psaumes*. On connaît le cantique de Luther qui s'en inspire : « Mein gott ist ein fest burg ». Celui de Dolet est, dans l'ensemble, d'inspiration platonicienne, avec un fond de stoïcisme moral : la chair, c'est le regret de la liberté perdue dans la prison, le regret des attachements familiaux, l'esprit, c'est ce qui nous console et nous fortifie par la croyance en l'éternité promise.

Il faut ajouter à ce dernier écrit de Dolet deux témoignages qui nous sont fournis par la correspondance d'Amerbach : celui de Michel Bäris dans une lettre du 5 août 1546, au lendemain de l'exécution de Dolet : « propter Christum una cum pluribus opusculis aliisque libris quae in carcere scripsit esse combustum scias », et celui de Belloni dans une lettre à Myconius du 10 août suivant : « tres doctissimi cremati fuerunt ex quorum et Stephanus Doletus fidei nostrae contra sorbonistas defensor²⁶ ». Certains luthériens ont donc fait de Dolet un martyr de la Réforme : cela ne suffit pas à prouver qu'il était entièrement converti. Il nous paraît toutefois impossible de maintenir une cohérence véritable entre les affirmations des *Commentarii* et des *Carmina* d'une part et celles de la dernière période de la vie de Dolet. Il faut admettre qu'il y a eu évolution, en particulier sur la question de l'immortalité de l'âme. On peut imaginer, et je suis assez proche de l'interprétation de C. Longeon, que, dans sa jeunesse, à Padoue et à Toulouse, Dolet a vu dans la conquête d'une gloire posthume la meilleure assurance contre la mort, puis, avec les prisons, les risques encourus, les difficultés de toutes natures auxquelles il se heurte, il se réfugie dans la confiance en Dieu et l'assurance en l'immortalité de l'âme.

26. *Die Amerbach Korrespondenz* t. VI, 1967, col. 2844 et 2623, cité par E.V. Telle dans son introduction au *De Imitatione*, p. 90, note 30.

Sans se prononcer directement sur la cohérence de la pensée de Dolet, E.V. Telle, en considérant l'averroïsme comme la coexistence d'une double vérité, celle de la philosophie et celle de la foi laisse à penser que Dolet a pu juger l'âme mortelle suivant la philosophie et croire à l'immortalité de l'âme selon la foi. Il écrit en effet : « Disciple de Pomponace, qu'il semble avoir bien compris, Dolet sépare le domaine de la théologie de celui de la philosophie, il sépare le divin de l'humain, le Christ de l'humanisme »²⁷. Mais ce n'était là qu'en apparence la position de Pomponazzi qui, en réalité, s'abrite derrière cette distinction pour accumuler patiemment tous les arguments rationnels contre l'immortalité de l'âme.

Il me semble difficile de penser à un Dolet fidéiste dans sa jeunesse, le fidéisme n'est sincère que lorsqu'il humilie la raison, Dolet a toujours fait de la raison le privilège essentiel de l'homme.

Puisqu'il faut bien donner une conclusion à cette enquête, je dirai d'abord ce qui me paraît probable. Dolet a toujours cru à un Dieu créateur et ordonnateur du monde, assez proche du dieu de Platon et de Cicéron. Il a, dans sa jeunesse, adopté les conclusions averroïstes de l'école de Padoue, sans s'attacher aux arguments d'Averroès ni de Pomponazzi. Le Christ n'a d'abord été pour lui qu'un homme « divin » et non pas un Dieu fait homme. L'évolution vers le besoin d'une consolation religieuse a-t-elle été au delà d'un déisme sentimental, jusqu'à la croyance en la divinité du Christ ? C'est là ce qui demeure, pour le moment, tout à fait incertain et en tout cas ne semble pouvoir s'être produit que dans les dernières années, peut-être seulement pendant sa dernière prison.

Université de Montpellier

Henri WEBER

27. E.V. Telle, *Introduction au De Imitatione*, p. 60.

CONCLUSION **LA DISTANCE N'EST PAS L'ÉLOIGNEMENT...**

La lecture des conférences faites en Sorbonne, lors du Colloque Etienne Dolet, m'a incité à visiter mes propres recherches sur l'Orléanais et à y vérifier ce que d'autres avaient pu re-découvrir en parcourant le même terrain, d'un regard neuf et d'une même alacrité, et que mes avant-gardes n'auraient pas reconnu.

Il est malaisé de revenir sur ses pas et des années écoulées. Cette marche arrière a du moins l'avantage de pousser vers l'humilité et quelquefois aux repentirs.

Somme toute, j'avouerai que j'ai éprouvé satisfaction à constater que mes patrouilles avaient accompli leur mission, quels que fussent les risques encourus. Elles ne s'étaient pas fourvoyées et semblaient avoir éclairé la route à d'autres.

Les chemins et la démarche empruntés par les « dolétiens » du 14 mars 1985 n'ont pas toujours été les miens. Animés d'autres intentions et munis de convictions fraîches, ils n'en sont pas moins allés sur mes erres et parfois sur mes brisées. Ces battues auraient réjoui Dolet, objet de la poursuite dans cette postérité sur laquelle il comptait, et qui ne l'a pas déçu. Cette rencontre — en Sorbonne — le prouve, enfin.

Des sentiers nouveaux ont été tracés. Tant mieux ! Et ici il faut signaler la piste ouverte par le Conservateur de la Bibliothèque municipale de Lyon et l'impénitence irrésolue de ceux qui s'inquiètent de la religion de notre homme.

*

Dolet *voulut* dissocier la préoccupation et le travail littéraires de la passion théologique. Cette passion a dominé, peu ou prou, tous les siècles depuis l'avènement du christianisme, et, au XVI^e, elle sera envahissante et désormais farouchement cruelle. Dolet avait résolu de s'y dérober.

Homme agressif, il prit pour cible de choix l'érudit le plus représentatif de son temps, Erasme, parce qu'il le voyait réduire tous les problèmes humains et l'activité littéraire au dénominateur

« évangélique » — parce qu'il avait ridiculisé le cicéronianisme tel que Dolet, à l'instar de Cicéron lui-même, le concevait et qu'il l'avait assimilé à un « judaïsme » *sui generis* et surtout, parce qu'il l'avait formellement accusé, lui (et, par suite, ses adeptes) de fomenter un nouveau paganisme.

Tel était le message essentiel que Dolet voulut répandre à son époque par son comportement personnel et son action oratoire et par son œuvre d'auteur et d'imprimeur. Aussi entra-t-il en conflit avec les institutions et les personnes en place, les chats-fourrés notamment et certains de ses « amis », gênés par une association compromettante. Il prenait ses distances avec la théologie, source de l'éthique traditionnelle, au point de divorcer l'une de l'autre ; et son cicéronianisme s'affichait en un puritanisme altier, à l'usage éventuel de laïques, nicodémites ou « athéistes » à venir.

Dolet est persuadé que l'homme à force d'efforts soutenus peut et doit arriver à remplir effectivement l'idéal cicéronien, humain et littéraire. Erasme, lui, ne peut croire à cette possibilité : imiter, c'est tout... et encore... Devenir émule, égaler, gageure impossible ! Impossible de *pouvoir* vouloir. Pour Dolet, l'homme doué peut et doit *vouloir* pouvoir.

L'érasmisme, pour « Durus », se réduirait donc à une leçon de défaitisme raisonné, tant au point de vue religieux que littéraire. Et, ce qui peut paraître inattendu ici, c'est que cette conviction ferme en la possibilité et efficacité de l'effort — l'essai devenant *effet* — ferait, *a priori*, de Dolet un « néo-chrétien » malgré lui, alors qu'on lui a reproché, sans preuves fondées, sa tiédeur ou son indifférence religieuse, ou mieux/pis encore, sa prétendue ignorance.

Dolet chrétien !... en dépit de ses juges... à cause et en raison de son cicéronianisme ! Le culte — je ne dis pas la religion — de l'Orléanais, c'est tout simplement, et c'est beaucoup, celui de la compétence, la compétence cathartique, démasquant les impostures. C'est cette compétence exemplaire et optimiste qu'il nous reste à explorer surtout dans les magnifiques et extraordinaires *Commentaires de la Langue Latine*, publiés alors qu'il avait à peine trente ans. Voilà notre tâche à venir.

Un bon orfèvre, dirait leur auteur, n'a pas besoin d'être un homme bon ou de se donner pour tel — et tant mieux s'il l'est — ; il pourrait, à la rigueur, être « turc ».

* * *

Juger Dolet — s'il faut le juger — n'est pas aisé en un siècle anesthésié. La difficulté pour l'inquisiteur du XVI^e siècle fut tout autre, ou nulle.

Dolet avait eu le tort de vivre au moins un demi-siècle trop tôt : il avait discerné que l'obsession théologienne (*sic*) pouvait aisément dériver vers une imposture et logorrhée théologiques, alliée ou complice d'une judicature s'accrochant à des principes légaux périmés et sombrant dans une tyrannie sanguinaire.

Pour Matthieu Orry — « inquiétateur de la Foi », selon Durus — aucun obstacle ou subtilité juridique. On (Calvin, par exemple) ne voulut voir en cet homme si compétent que l'ennemi de la préoccupation théologique, quelle qu'elle fût. Malheur à un homme tel !... Machiavel, lui, l'eût compris.

En outre, il y a aujourd'hui, entre nous et Dolet, le bûcher. S'il n'était pas mort, étranglé et brûlé Place Maubert, le 3 août 1546, nous pourrions le comprendre sans peine. Mais, à dater de ce jour-là, combien de Français, traînés à la Chambre ardente, périrent d'une telle mort ?

Mourir pour l'*Axiochus* ? pour le *Cato christianus* ?... Allons donc ! Rabelais, lui, réussira à rendre l'âme dans son lit. Les meilleures intentions de l'humaniste, du traducteur, de l'imprimeur éditeur, du libraire passèrent pour des déliés en puissance, et, ne l'oublions pas, ne persista-t-il pas, lui, orateur intempestif à Toulouse, fugitif récidiviste, et coupable d'homicide, à imprimer et vendre des livres qu'il ne devait pas imprimer et qu'il le faisait en parfaite connaissance de cause, sans parler des ballots de bouquins clandestins (venant de Strasbourg, de Bâle ou d'ailleurs...) expédiés à son adresse ?

Il faut, comme le noble Chevalier de Berquin, comme l'imprimeur Antoine Augereau, comme, treize ans plus tard, le brave juriste parlementaire Anne du Bourg, un exemple. La jurisprudence, jusqu'à une date pas trop lointaine, exigeait des exemples : il fut donc une des innombrables victimes de l' « intolérance », telle que nous aimons à la concevoir aujourd'hui, et qui, en 1546, était une vertu. Je dis bien *VERTU*, théologique, religieuse, sociale, et partant judiciaire, car la « justice » ne pouvait être ni juste, ni équitable, si elle n'était intolérante.

Ainsi, l'homme supérieur, entiché de gloire (louable sentiment à l'époque), amant de la mort (porte donnant sur l'Immortalité), l'homme qui s'est dit lui-même *Homo omnium horarum*¹ (ô Mânes

1. Dolet s'adresse à son livre, qui sera critiqué, pour quelque raison, par un Zoïle quelconque : tu lui diras (est-ce une profession de foi ?) :
 Hominem omnium horarum esse me, et versatilem
 Ad quodlibet vitae genus :
 Non Stoicum magis, quam Epicureum, si ferat
 Res. Liberè vivere, vivere est.

Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum Libri Quatuor (Marque de Dolet : La doloire). Lugduni Anno M.D. XXXVIII, Liber I, carmen III, p. 14-15 (v. Claude Longeon, *Bibliographie des Œuvres d'Etienne Dolet, Ecrivain, Editeur et Imprimeur*, T.H.R., CLXXIV, Genève, Droz, 1980, n° 30, p. 19-22).

N.B. : au verso de la page de titre, f. a, v° : *Doletus ad Zoilum* (!).

de saint Thomas More !), homme sans préjugés, sans superstitions, quelles qu'elles fussent, ouvert à tout et conscient et fier de sa propre valeur — ces gens sont toujours gênants, même au Royaume des Morts — ne pouvait trouver place dans aucun martyrologe. Car il n'est pas de martyrologe cicéronien, ni de palmarès laïque... avant 1793.

Et puisque le *Colloque Etienne Dolet*, à bon droit, a voulu rendre hommage à Dolet et à sa gloire posthume — il n'est jamais trop tard pour faire bien —, pourquoi ne pas ré-imprimer aujourd'hui ce quatrain de la plume de Nicolas Bourbon, imprimé par Dolet lui-même à la dernière page de ses *Carmina* de 1538 ?

*In lucem venient, venient tua Scripta, Dolete :
Aeterno dignum nomine surget Opus.
Te tua mens, tuus ipse labor, tua lingua beatum,
Auctum et perpetuis laudibus efficien².*

Washington, D.C.

Emile V. TELLE

2. F. Z₂-v^c

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PINEAUX Jacques, Avant-propos	9
LONGEON Claude, Bibliographie sommaire	10
MICHEL Alain, Dolet et Cicéron	13
CHOMARAT Jacques, Dolet et Erasme	21
MAGNIEN Michel, Scaliger et Dolet	37
WORTH Valérie, Etienne Dolet : le choix des textes à traduire ..	51
PARGUEZ Guy, L'imprimerie à Lyon au temps de Dolet	63
LLOYD-JONES K., Dolet et la rhétorique : les <i>Orationes Duae in Tholosam</i>	79
NORTON Glyn P., Le dessein rhétorique de la <i>Manière de bien traduire d'une langue en autre</i>	93
LONGEON Claude, Le <i>Cato Christianus</i> d'Etienne Dolet	105
WEBER Henri, La pensée philosophique et religieuse d'Etienne Dolet	113
TELLE Emile V., Conclusion	123

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE GRAPHOSPRINT
44, BOULEVARD FÉLIX-FAURE
92320 CHATILLON
Janvier 1986